
Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 23 novembre 2020

ville de vi|||eurbanne

La séance est ouverte à 17 heures 05 sous la présidence de M. Cédric Van Styvendaël, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT – M. Paul CAMPY – Mme Agathe FORT – M. Alain BRISSARD – Mme Christine GOYARD GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET – Mme Cristina MARTINEAU – M. Yann CROMBECQUE – Mme Sonia TRON – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER – M. Mathieu GARABEDIAN – Mme Laure-Emmanuelle PRADELLE – M. Stéphane FRIOUX – Mme Aurélie LOIRE – M. Olivier GLUCK – Mme Laura GANDOLFI – M. Gaëtan CONSTANT – Mme Melouka HADJ-MIMOUNE – M. Antoine COLLIAT – Mme Aurore GORRIQUER – M. Jacques GERNET – Mme Danielle CARASCO – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Muriel BETEND – Mme Antoinette BUTET – Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Maryse ARTHAUD – Mme Béatrice VESSILLER – Mme Sylvie DONATI – M. Laurent QUIQUEREZ – M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Jacques VINCE – Mme Caroline ROGER-SEPPI – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Zemorda KHELIFI – M. Sébastien CHATAING – M. Mariano BERON-PEREZ – M. Ikhlef CHIKH – M. Julien RAVELLO – M. Maxime JOURDAN – M. Antoine PELCE – M. Floyd NOVAK – Mme Katia BUISSON – Mme Morgane GUILLAS – Mme Marwa ABDELLI – M. Prosper KABALO – M. Loïc CHABRIER – Mme Virginie DEMARS – Mme Sabrina BENHAIM – Mme Émilie PROST – Mme Anaïs D’HOSTINGUE – M. Mahrez BENHADJ

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Stéphane COLSON (pouvoir à M. Loïc CHABRIER)

Mme Danielle CARASCO, M. Mahrez BENHADJ, Mme Antoinette BUTET (absents pour la délibération 2020-340)

Mme Danielle CARASCO et M. Mahrez BENHADJ (absents pour la délibération 2020-246)

Mme Béatrice VESSILLER (pouvoir à M. Jacques VINCE pour les délibérations 2020-285, 2020-283, 2020-282, 2020-236, 2020-275, 2020-249)

- : -

M. LE MAIRE.- Bonsoir à chacune et à chacun d'entre vous. Bienvenue à ce Conseil Municipal qui inaugure encore une nouvelle version. Nous avons fait la version avec public dans une très grande salle, la version sans public dans une plus petite salle (celle du Conseil Municipal), et ce soir un Conseil Municipal mixte avec les présidents de groupe, les adjoints qui vont porter ce soir des délibérations sur lesquelles il y aura des débats et le reste des membres du Conseil Municipal en visio que je salue également.

Je dois rappeler un certain nombre de consignes pour que, techniquement, ce Conseil se déroule le mieux possible. Les micros doivent être coupés sauf en cas de prise de parole pour éviter trop de bruit de fond sur la partie en distanciel.

Les élus doivent maintenir leur caméra allumée afin de pouvoir être identifiés, au moins quand ils prennent part au vote s'ils ont des problèmes de débit.

Pour prendre la parole, les élus ont la possibilité d'utiliser la fonction « lever la main » qui est présente sur le logiciel WebEx.

La séance est enregistrée afin d'en établir le procès-verbal. De plus, elle est diffusée en direct comme le précédent Conseil Municipal sur villeurbanne.fr.

Le reste des consignes d'organisation du Conseil en visioconférence sera évoqué dans la première délibération de la séance.

Pour procéder à l'appel nominal, et éviter un exercice un peu fastidieux, notamment pour celles et ceux qui nous suivent en distanciel, un sondage WebEx va apparaître sur vos écrans qui vous permettra de confirmer votre présence et votre participation au Conseil Municipal, éventuellement d'indiquer le nom de l' élu pour lequel vous détenez un pouvoir.

Normalement, vous devez voir apparaître la fenêtre sur vos écrans. Je vais faire l'exercice en même temps que vous, nous vérifierons si cela fonctionne. Vous devez à la fois cocher « Je confirme ma présence » et, le cas échéant, donner un pouvoir si vous en avez. Ensuite, vous envoyez le questionnaire.

Je ne vous annoncerai pas immédiatement si nous avons atteint le quorum, nous devons vérifier les chiffres. En attendant, je vous propose que nous commençons ce Conseil... Nous avons le quorum, ce sont les merveilles de la technique qui nous permettent de l'avoir immédiatement. Cela donne des idées pour les prochains Conseils Municipaux ! C'est juste une suggestion au passage...

Avant d'entamer l'ordre du jour de notre Conseil Municipal, je voudrais faire une communication.

Le groupe Progressiste a émis le souhait de formuler un vœu au Conseil Municipal en hommage à Samuel Paty et de dénonciation des actes terroristes qui ont eu lieu sur notre territoire. L'Europe et en particulier la France ont été endeuillées les semaines précédentes par deux attentats, un à Conflans-Sainte-Honorine avec Samuel Paty professeur victime de ces attentats, un autre à Nice avec trois victimes (Simone Barreto Silva, Nadine Devillers et Vincent Loques), et bien sûr toutes les autres victimes au-delà de nos frontières comme à Vienne mais aussi au Burkina-Faso et en Afghanistan.

L'assassinat, en particulier celui de l'enseignant Samuel Paty, vise, au-delà des seules institutions qui incarnent la France, les fondements de notre identité et l'éducation que nous voulons donner à nos enfants, la confrontation des points de vue et la reconnaissance de l'autre.

Le groupe Progressiste a souhaité à raison que Villeurbanne rende un hommage appuyé à Samuel Paty, et je vous remercie de votre vigilance à ce que nous apportions une marque rapide et significative de concorde républicaine autour du drame qu'a consisté son assassinat, ce crime contre la raison, contre la liberté d'expression, contre l'enseignement républicain, contre l'esprit critique.

La Ville de Villeurbanne a immédiatement tenu à saluer sa mémoire et dénoncer ce crime et les idéologies mortifères qui ont armé son assassin. C'est le sens de ma prise de parole sur les marches de l'hôtel de ville à l'occasion de la minute de silence que nous avons organisée. Je remercie ici toutes et tous les élus qui s'y sont joints. C'était aussi le sens de notre présence, avec Sonia TRON, dans les établissements scolaires lors des cérémonies d'hommage le jour de la rentrée.

Bien sûr, cet hommage mérite d'être appuyé et nous sommes tout à fait favorables à ce que le nom de Samuel Paty s'inscrive dans le temps long et que les circonstances de son assassinat soient explicitées. C'est d'ailleurs ce qui nous a confortés dans l'idée de mettre en place une instance destinée à attribuer des noms aux places, aux rues, aux espaces et bâtiments publics, et le groupe Progressiste aura toute sa place dans cette commission dont la première mission sera de déterminer le lieu et la formulation de la mémoire que nous devons à Samuel Paty et à la liberté d'expression.

Sans vouloir commander ce groupe et après avoir échangé avec plusieurs d'entre vous régulièrement, l'idée a été émise qu'une place, celle qui sera devant le collège Gilbert-Chabroux, pourrait être à la hauteur du témoignage que nous voulons lui rendre, mais je ne voudrais pas préjuger des décisions de cette commission.

Katia Buisson, conseillère municipale déléguée à la mémoire et à la politique patrimoniale, va vous exposer rapidement le processus de mise en place de cette commission qu'elle conduira et dans laquelle tous les groupes seront représentés. Mais, avant cette prise de parole, je vous propose de commencer ce Conseil Municipal par une minute de silence à la mémoire des victimes de l'intolérance et du fanatisme qui ont endeuillé la France et l'Europe, en signe de concorde républicaine et d'unité.

(Une minute de silence est observée.)

Je vous remercie. Je passe la parole à Katia Buisson pour vous présenter rapidement la commission dont le principe et les modalités seront soumis à l'approbation de notre prochain Conseil Municipal du 17 décembre. Madame Buisson ?

Mme Katia BUISSON.- Monsieur le maire, chers collègues, en effet, nous vous avons déjà fait part de notre souhait de rendre le processus, si important, de dénomination des espaces publics, des bâtiments et des rues de Villeurbanne à la fois plus transparents, plus démocratiques et plus inclusifs. C'est pour cela que sera soumise à la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre prochain, soit dans moins d'un mois, la création d'une commission chargée de la dénomination des espaces publics, des bâtiments et des rues de Villeurbanne.

Vous recevrez donc, sous une semaine, le projet de délibération pour la création de cette commission. Le rôle de cette commission, présidée par M. le Maire, sera de faire des propositions au Conseil Municipal qui est le seul habilité à entériner ces appellations.

Elle pourra être saisie sur proposition de tout citoyen, mais elle pourra également s'autosaisir.

Nombre de grandes villes disposent déjà d'une telle commission. L'objectif est d'impliquer les citoyens, de leur permettre de s'approprier leur patrimoine, matériel comme immatériel.

La commission sera également, si elle est votée lors du prochain Conseil Municipal, chargée de faire de la prospective pour anticiper les futurs besoins de dénomination, pour réaliser des recherches historiques concernant la mémoire et le patrimoine de la Ville, de tenir un registre des nominations passées et présentes, et donc d'objectiver les propositions.

Elle comprendrait un collège de membres permanents, dont un élu n'appartenant pas à la majorité municipale, et des représentants d'instances de représentation de citoyens. Un collège de membres non permanents serait également invité en fonction du contexte géographique et historique de la demande. En appui technique, le président de la commission pourrait convier tout chercheur et/ou service technique compétent.

Comme nous l'avions indiqué, l'opposition aura donc toute sa place, et nous l'invitons à nous adresser ses demandes, et ce dès le mois de décembre.

Une charte de fonctionnement sera également établie par les membres de la commission et elle pourra également faire l'objet d'une présentation en Conseil Municipal, à laquelle l'opposition sera également associée.

Il s'agit donc de démocratiser et d'objectiver cette compétence du Conseil Municipal : d'objectiver car, oui, nous considérons qu'il y a le temps de l'émotion, le temps judiciaire et le temps des commémorations. Cela n'est pas pour rien si la commission nationale de toponymie recommande fortement d'attendre au moins cinq ans après le décès d'une personne pour reprendre son nom à titre commémoratif, et qu'elle juge également, je cite *« courtois et prudent de s'efforcer d'obtenir l'accord des ayants droit, le cas échéant, avant toute décision. »*

Ces recommandations devront être envisagées lors de l'édification de la charte de fonctionnement de la commission mais nous ne pouvons les oublier, ni oublier les raisons pour lesquelles ces recommandations sont faites. Il s'agit de faire appel à la raison, à l'intelligence collective et à la décence.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Buisson. La création de cette commission fera l'objet d'une délibération au Conseil du 17 décembre, et ensuite charge à elle de nous faire une proposition adaptée pour Samuel Paty, y compris si cela devait nous conduire à nous affranchir du délai de cinq ans de réflexion préconisé par la commission de toponymie.

Avant d'entrer dans l'ordre du jour du Conseil Municipal, il nous faut adopter le procès-verbal du 12 octobre 2020. Est-ce que chacun et chacune d'entre vous a pu en prendre connaissance et est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur Chabrier ?

M. Loïc CHABRIER.- Merci Monsieur le Maire. Je n'ai pas de remarque sur le compte rendu du précédent Conseil Municipal. Je me permets de répondre à votre intervention à propos du vœu puisque nous étions à l'origine de cette demande.

Je connaissais en partie la réponse que vous avez donnée devant l'ensemble du Conseil Municipal puisque nous l'avions évoquée en conférence des présidents. Nous avons souhaité, à la suite de la conférence des présidents, présenter le vœu à l'identique pour que l'ensemble du Conseil Municipal puisse prendre connaissance de ce qui avait été notre souhait.

Nous prenons acte de votre proposition et nous aurons l'occasion d'en débattre pour le prochain Conseil Municipal. Je salue cette initiative de création d'une commission ad hoc. Je précise quand même que votre prédécesseur n'avait pas créé de commission de la sorte mais avait toujours consulté des personnes compétentes, expertes en mémoire, en histoire locale, pour la dénomination des rues, et lorsque les noms étaient proposés en Conseil Municipal, ceux-ci étaient votés à l'unanimité.

Vous institutionnalisez le cadre, nous nous en félicitons. Si nous souhaitions ce vœu, et nous l'avions maintenu en l'état, c'est que nous pensions qu'il y avait une force symbolique dans cette tragique histoire et nous voulions qu'à l'unanimité le Conseil Municipal puisse se prononcer. J'ai constaté dans l'actualité très récente que d'autres villes l'ont fait, la ville de Paris (excusez du peu !) et, dans d'autres villes de France, il y a eu aussi des initiatives similaires. La nôtre n'avait rien de particulier.

Vous avez apporté une réponse, nous prenons acte et nous vous remercions de vouloir associer l'opposition à votre initiative. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces questions dans ce cadre.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Chabrier. Bien sûr, la commission n'est absolument pas un geste de défiance vis-à-vis du précédent maire mais plus une possibilité offerte à ce Conseil Municipal de participer collectivement à un certain nombre de décisions importantes pour notre ville.

Je note qu'il n'y a pas de remarque sur le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal. Je considère qu'il est adopté.

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez par ailleurs eu communication du compte rendu des décisions que j'ai prises en vertu de la délégation qui m'a été accordée par le Conseil par la délibération du 4 juillet 2020, les documents vous ont été transmis avec le dossier du Conseil Municipal.

MODALITÉS D'ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN TÉLÉCONFÉRENCE - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Cette première délibération nous fait statuer sur la manière dont va se dérouler ce Conseil, à savoir les modalités un peu particulières de mixte entre le présentiel et le distanciel, qui sont prévues par l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, et qui ont été prolongées par la loi du 14 novembre 2020. Je vous laisse prendre connaissance de ces éléments dans la délibération mais je voudrais, avant que nous commençons notre Conseil, rappeler plusieurs points.

Tout d'abord, je mettrai chaque rapport aux voix en énonçant clairement les votes contre et les abstentions. Les élus qui votent différemment de leur groupe doivent le mentionner oralement distinctement pour que nous puissions comptabiliser précisément les positions de chacun. Si le vote de l'élu, pour lequel vous avez un pouvoir, est différent du vôtre, il faudra également le mentionner oralement distinctement. En cas de difficulté technique au moment du vote, les élus ont la possibilité d'exprimer leur vote dans la messagerie instantanée. J'ai vu Muriel Betend qui nous indiquait qu'elle était bien présente à ce Conseil Municipal alors qu'a priori elle n'avait pas réussi à prendre part au premier vote.

Voilà pour des éléments de détail concernant la manière dont va se tenir ce Conseil. Je vous demande par avance beaucoup de bienveillance sur la manière dont il va se dérouler dans des conditions particulières.

Je mets le premier rapport au vote. Je regarde en même temps les présidents de groupe qui ont pour consigne de me faire signe s'il y a la moindre difficulté.

- Adopté à l'unanimité -

1 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – MANDAT 2020-2026 **- M. Cédric VAN STYVENDAEL**

M. LE MAIRE.- Avant de soumettre aux voix cette délibération, vous me permettez d'en introduire le contenu et de laisser les prises de parole. J'ai trois interventions inscrites : M. Chabrier, Mme Fort et Mme Buisson, et ensuite nous procéderons au vote.

Ce règlement intérieur est le règlement du Conseil Municipal. Il détermine largement la vie de notre assemblée, ses modes de communication, les droits des groupes de la majorité et de l'opposition. Finalement, on pourrait l'appeler l'expression démocratique.

Souvent, le règlement du Conseil Municipal est reconduit à l'identique, d'autant plus lorsque la couleur politique de la majorité reste la même. Nous avons fait un choix différent et la majorité villeurbanaise a souhaité transformer ce règlement intérieur en apportant un certain nombre de modifications significatives.

C'est un rapport important pour notre assemblée, il donne un cadre commun visible de tous au débat démocratique au Conseil Municipal, c'est en quelque sorte une première pièce de l'édifice de ce que nous souhaitons construire avec les citoyennes et les citoyens vers un débat autour des politiques locales.

Les modifications qui sont apportées dans ce texte ne sont pas anodines, elles donnent une existence et garantissent la mise en œuvre de plusieurs avancées démocratiques. Par

les évolutions qui ont été apportées à ce document, nous nous sommes attachés, et je remercie d'ailleurs toutes celles et ceux qui ont participé au groupe de travail pour proposer ces évolutions, à rendre cette instance clé qu'est le Conseil Municipal, plus moderne dans son fonctionnement, plus accessible, plus transparente et plus démocratique.

La meilleure accessibilité à nos débats commence déjà par sa visibilité et son accès pour toutes et tous. Nous avons commencé cela avec le premier Conseil Municipal retransmis en direct en octobre dernier. Il nous semble que la publicité des débats aux citoyens assure la bonne information de ces derniers sans laquelle ils seraient empêchés de participer à la vie démocratique de la Ville. C'est une question de transparence de rendu compte, c'est aussi une condition de la participation des citoyens à la vie politique locale, mais aussi le souci que nos interventions soient les plus concises possible pour faciliter le suivi des Conseils dans leur intégralité. Nous verrons à quelle heure nous finirons ce soir entre les contraintes techniques et les interventions de chacun, mais nous essaierons de nous y astreindre, sans que la richesse des échanges démocratiques ne soit empêchée.

Un exercice démocratique également renouvelé avec l'article 11, un droit d'intervention des tiers, qui donne la possibilité à toute association mais aussi à des collectifs d'habitants, d'usagers, des conseils de quartier ou des syndicats d'intervenir lors du Conseil Municipal.

Cet article mentionne également :

- l'assemblée citoyenne en cours d'élaboration par les élus de la majorité dans le cadre de la lettre de mission qui a été confiée à Jonathan Bocquet ;
- la garantie du temps de parole des non-inscrits qui ne figurait pas auparavant dans le règlement intérieur ;
- la modulation des indemnisations des élus en cas d'absentéisme, ce qui n'était pas en place sous les précédents mandats, c'était un engagement que j'avais pris lors du Conseil d'installation en juillet 2020 ;
- des décisions plus collégiales où le maire n'est pas le seul détenteur du pouvoir de décision avec le renforcement du rôle de la conférence des présidents notamment.

Voilà pour le rapport qui va être soumis aux voix mais, avant, je laisse la parole à M. Chabrier.

M. Loïc CHABRIER.- Merci Monsieur le Maire,

Nous voterons ce règlement qui nous engage pour les six ans. Vous avez fait état de la situation en précisant que nous n'étions pas partis de rien, un travail avait été fait en amont les deux mandats précédents, en 2008 et 2014. Les ajouts constituent des nouveautés qui sont plutôt bienvenues.

Je saluerai la façon dont les choses se sont passées au sein de la commission qui a travaillé vite, avec efficacité et de manière constructive.

S'agissant des temps de parole, nous avons fixé des règles qui parfois pourront paraître un peu strictes, je ferai appel à votre bienveillance pour appliquer le règlement, si l'occasion se présente, avec une relative souplesse. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Chabrier. La parole est à Mme Agathe Fort.

Mme Agathe FORT.- Monsieur le Maire, chers collègues,

En tant que représentante du groupe VIE pour la commission qui s'est réunie afin d'élaborer le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal, nous tenons à féliciter l'ensemble des groupes politiques pour l'ambiance studieuse et constructive de ces réunions. Nous avons pu être efficaces et ambitieux pour questionner les enjeux démocratiques de ce document fondateur de notre Conseil Municipal.

Toutefois, le travail ne s'arrête pas là. Comme nous nous y étions engagés durant la campagne électorale, il faudra également construire une charte des élus ambitieuse et engageante pour le mandat à travers, par exemple, les propositions d'Anticor. Le groupe VIE répondra une nouvelle fois présent pour cette rédaction mais également pour la construction de l'assemblée citoyenne. Le renouvellement des pratiques politiques est en cours et nous sommes heureuses et heureux d'en être les acteurs.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Fort. La parole est à Mme Katia Buisson.

Mme Katia BUISSON.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je tiens d'abord à préciser que je vais prendre la parole au nom du groupe Cercle radical et Place publique, mais également au nom du groupe socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s.

Nous allons voter le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal. Il est à noter, comme vous l'avez rappelé, que nous prévoyons déjà que ce règlement devra, d'ici quelques mois ou d'ici un an, être modifié, notamment pour y intégrer la future assemblée citoyenne.

Nous nous félicitons des avancées démocratiques qui sont d'ores et déjà présentes dans ce nouveau règlement. En effet, un règlement intérieur est le reflet de la manière que nous avons de concevoir le débat public, la démocratie et la transparence dont il doit être accompagné.

Nous nous réjouissons donc de la retransmission des séances publiques du Conseil Municipal ou encore de la modulation des indemnités selon l'assiduité.

Ce règlement intérieur permettra également de faciliter le travail des élus. En effet, la présence des collaborateurs de groupe dans les commissions thématiques permettra de fluidifier notre travail, leur présence pourrait d'ailleurs, selon nous, être étendue à d'autres occasions.

Notre objectif est donc d'intégrer plus de démocratie et de transparence dans le fonctionnement du Conseil Municipal.

Au sujet de la transparence, nous nous réjouissons particulièrement de l'ajout de l'article 2 du règlement intérieur qui prévoit enfin que les rapports d'activité et financiers des associations, lorsque celles-ci sollicitent des subventions, soient mis de manière systématique à la disposition de tous les élus. Rappelons en effet que, jusqu'à maintenant, les bilans n'étaient pas transmis de manière systématique aux élus, c'était quelque chose que nous réclamions depuis longtemps et il n'a pas été simple par le passé d'imposer cette règle. Elle est pourtant cruciale puisqu'elle permettra de clarifier et d'objectiver les critères à l'aune desquels nous attribuons des subventions.

Attachés au principe de laïcité et à la lutte contre le communautarisme, nous nous réjouissons que cette règle lève les suspicions de clientélisme. Ceci est nécessaire pour traiter tous les acteurs de la vie associative, qui sont si indispensables à notre ville, de manière égale et républicaine.

Nous voterons donc pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie Madame Buisson. Sauf erreur de ma part, il n'y a pas d'autres demandes d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

2 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DE LA VILLE DE VILLEURBANNE POUR L'ANNÉE 2020 -
Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- C'est un engagement fort, historique, de la Ville de Villeurbanne en matière de l'égalité des droits qu'il faut saluer. Je reprendrai les propos de M. Chabrier, quand le travail qui a été conduit est à souligner, nous le ferons chaque fois, et je crois qu'on peut le dire sur au moins les trois derniers mandats, c'est un travail extrêmement important qui a été réalisé par les équipes précédentes, autour de l'égalité entre les femmes et les hommes mais aussi, d'une manière plus générale, autour de l'égalité entre tous les citoyens, en refusant toutes les discriminations de genre liées aux conditions sociales, aux origines, à l'orientation sexuelle, aux situations de handicap rencontrées ou à l'âge.

Je vais laisser la parole à Mme Agathe Fort pour qu'elle nous présente ce rapport.

Mme Agathe FORT.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je vous présente aujourd'hui le rapport annuel en matière d'égalité des femmes et des hommes à Villeurbanne en 2020. Oui, malheureusement, en 2020, il est encore nécessaire d'avoir des plans d'action en faveur de l'égalité des femmes et des hommes. L'égalité est proclamée en principe, les lois la garantissent de plus en plus mais, pourtant, dans les faits, nous en sommes encore loin.

La réalité quotidienne des femmes est encore impactée par le sexisme, et ce dans tous les aspects de nos vies. De plus, les droits acquis restent fragiles comme le prouvent les attaques au droit à l'avortement chez nos voisins polonais. L'avortement devient quasiment impossible, poussant les femmes à avorter à l'étranger pour les plus aisées, clandestinement pour les autres, mettant en danger leur vie afin de pouvoir disposer de leur corps comme elles le souhaitent.

Simone de Beauvoir a dit : *« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis, vous devez rester vigilantes votre vie durant. »*

Cet avertissement polonais nous montre l'importance de soutenir les actions en faveur de l'égalité, et notamment le Planning familial qui a de grandes difficultés à répondre aux besoins qui lui sont formulés, faute de financement stable. Leurs actions de droit à l'éducation sexuelle et affective, à la contraception et à l'avortement, et le combat contre

toute forme de violence et de discrimination méritent un engagement fort de la part de toutes les instances publiques.

Je peux également parler de la mise en danger du 3919, la ligne d'écoute nationale « Violence Femmes Info » par l'annonce du lancement d'un marché public. Ouverte depuis 1992, gérée avec professionnalisme par une équipe formée et expérimentée, cette ligne sera mise en concurrence, avec le risque de balayer plus de trente ans d'engagement associatif au plus près des besoins des femmes.

N'acceptons pas la privatisation d'une mission sociale et d'un dispositif d'intérêt général !

Ce rapport est intitulé « Rapport annuel en matière d'égalité des femmes et des hommes » au pluriel. Il est nécessaire de ne pas continuer à propager ce cliché de l'essence féminine car cela pousse les femmes à se définir elles-mêmes selon cette image dans laquelle on veut les faire entrer : LA femme n'existe pas. Chaque femme a une réalité située dans la société et nos conditions d'existence diffèrent grandement en fonction de notre âge, de notre classe sociale, de nos revenus, de notre orientation sexuelle, de notre lieu d'habitation, de notre origine supposée ou encore de notre apparence physique.

Il est donc primordial de prendre en compte tous ces facteurs dans nos actions politiques pour que l'égalité recherchée bénéficie à toutes les femmes.

Dans notre volonté de transition démocratique, il est important de reconnaître les premières concernées, de ne pas présupposer des expériences de vie et des besoins. On entend souvent des recommandations soi-disant féministes, je dirais même des injonctions, en particulier en direction des quartiers populaires. Ne tombons pas dans cet écueil. L'égalité, ce n'est pas décider à la place des concernées de ce qui est bon pour elles.

Je tiens à saluer le travail remarquable de Mmes Cerrato-Debenedetti et Panyukina pour l'engagement quotidien au sein de la Ville, toujours à l'écoute des concernées, mais également à l'ensemble des services pour leur volontarisme dans ce plan d'action, car ce plan d'action nécessite un déploiement transversal. Cette égalité qui doit être effective dans tous les pans de la vie des femmes doit se construire au sein de chaque service, de chaque action municipale.

Villeurbanne s'est engagée depuis plusieurs années en signant la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale en 2015, charte qui oriente notre action vers la transformation de nos propres politiques et pour une prise en compte croisée des différents facteurs d'inégalité.

Nous terminons actuellement le plan d'action qui s'étendait initialement de 2016 à 2019. Pour la suite, nous pouvons nous appuyer sur des acquis, notamment en termes de méthode d'intervention, pour construire l'action avec les citoyennes et citoyens, pour expérimenter de nouvelles pratiques en croisant les expertises venant du terrain et de la recherche, et pour travailler en coopération avec le tissu associatif villeurbannais.

La crise sanitaire a retardé la mise en place d'un nouveau plan mais nous sommes à l'aube d'un nouvel objectif commun.

Plutôt que de détailler ce rapport qui est bien documenté et très clair, regardons vers l'avenir. Je vais reprendre quelques axes du rapport et vous détailler les défis à venir.

Vous avez sûrement vu ces magnifiques affiches de personnages représentant des émotions pour signifier que les émotions n'ont pas de genre. Elles sont tout à fait dans l'esprit de la communication que nous voulons porter : lutter contre les stéréotypes, que la Ville soit à l'avant-garde de ces sujets, force de proposition, et permette de faire bouger les lignes. Nous devons être exemplaires dans notre communication et utiliser le langage inclusif à chaque instant, car la langue a le pouvoir de faire évoluer les attitudes culturelles et sociales. L'emploi d'un langage inclusif est un bon moyen de promouvoir l'égalité de genre et de lutter contre les préjugés.

Chers collègues, je vous ai fait parvenir dans vos boîtes aux lettres le guide de communication non sexiste élaboré pour la Communication interne à la mairie, mais il donne les bases pour toute communication. Parce que les mots et le langage forment la pensée et les imaginaires, relevons le défi de rendre nos paroles porteuses d'égalité.

Il nous faudra continuer les formations d'autodéfense féministes qui ont eu un franc succès, mais aussi enrichir et rendre plus visible notre site internet nondiscrimination.villeurbanne.fr qui doit être un site ressource pour la lutte contre les discriminations, notamment sexistes.

Passons maintenant au sujet de l'emploi dans lequel les inégalités salariales persistent, mais je laisse la parole à Olivier Gluck, adjoint aux ressources humaines, pour vous présenter le volet de l'égalité salariale au sein de la municipalité.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Fort.

Avant de passer la parole à Olivier Gluck, je voulais souligner que vous arborez fièrement la campagne que la Ville a lancée sur « Il n'y a pas d'émotions de garçon, il n'y a pas d'émotions de fille, il n'y a que des préjugés. » Merci de porter haut et fort ce propos.

Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Merci Monsieur le Maire. Bonjour à tous et à toutes.

Je vais aborder principalement des pistes d'action à l'étude concernant l'égalité professionnelle femmes/hommes dans la collectivité. D'abord préciser que la nouvelle loi de transformation de la fonction publique, qui date du 6 août 2019, instaure dans la réglementation des obligations pour la collectivité concernant l'égalité professionnelle femmes/hommes et la prévention des discriminations.

En particulier, cette loi oblige à la définition d'un plan pluriannuel d'égalité professionnelle. Ce plan d'une durée de trois ans maximum et renouvelables sera inscrit dans les lignes directrices de gestion qui seront votées à la fin de l'année 2021. Cela nous laissera le temps de réfléchir et de mettre en œuvre des idées concrètes, sachant qu'en attendant ce délai d'un an qui nous permettra de travailler sur les propositions, des lignes directrices transitoires seront déterminées pour l'année 2021 et commenceront à dresser des perspectives.

Il conviendra de concrétiser les intentions du plan pluriannuel dans des actions effectives, en se donnant des objectifs précis et en définissant des moyens nécessaires pour les réaliser. Un bilan annuel pourrait être réalisé dans le but de vérifier l'avancée des actions.

Dans le cadre de la loi, des obligations légales sont déjà définies au-delà de ce plan pluriannuel, en particulier le droit à avancement en cas de congé parental ou disponibilité pour élever un enfant. Un autre point obligatoire est la création d'un dispositif de signalement des violences, également l'ajout de la grossesse aux critères de discrimination.

Notre ambition, c'est d'aller au-delà du cadre des obligations légales, en particulier, nous souhaitons activer plusieurs leviers d'action qui prennent en compte le croisement de plusieurs inégalités. On parle des inégalités de genre mais également des inégalités de classe et inégalités sociales qui sont liées par exemple à la catégorie professionnelle des agents, par exemple les personnes de catégorie C, mais également d'autres types d'inégalités qui peuvent être ethno- raciales ou ethno-générées dans le cadre du travail.

Pour élaborer ce plan d'action, il est également essentiel de faire participer tous les personnels, les personnels encadrants qui doivent être les premiers vecteurs de la lutte contre les inégalités et les discriminations, mais également les personnels non-encadrants qui sont majoritairement confrontés aux inégalités professionnelles.

Pour identifier les bons leviers d'action, on doit également faire une analyse plus précise et plus approfondie des mécanismes inégalitaires avec, en particulier, des approches d'analyse statistique mais aussi des méthodes qualitatives car, pour l'instant, par rapport aux données que nous avons et qui sont inscrites dans le rapport, nous n'avons pas encore un recul suffisant pour expliquer toutes les causes de ces inégalités.

Sur cette base, nous ferons de l'égalité professionnelle un enjeu majeur du dialogue social avec les organisations syndicales. Nous maintiendrons une collaboration étroite entre la DRH et la mission de lutte contre les discriminations. Nous poursuivrons le développement des campagnes de sensibilisation et de formation des agents à l'égalité femmes/hommes. Nous ferons la promotion d'un dispositif d'alerte interne pour lutter contre les discriminations et le sexisme.

Pour terminer, nous étudierons des actions fortes sur la carrière et la rémunération. En particulier, dans le cadre des valorisations salariales qui peuvent être appliquées, nous devons porter un regard particulier sur les personnels de catégorie C et utiliser ce levier d'action pour réduire les inégalités salariales entre les femmes et les hommes.

Certaines filières, comme la filière sanitaire et sociale qui constitue près d'un tiers des personnels féminins dans la collectivité, des emplois de catégorie C, sont concernées par les revalorisations qui pourraient être envisagées.

Nous travaillerons également à lutter contre des situations de précarité qui affectent certains emplois, donc des personnels contractuels qui sont en attente de réussir le concours, qui concernent également de nombreux personnels féminins, par exemple dans l'éducation ou dans les EHPAD. Encore une fois, on rejoint toujours la filiale sanitaire et sociale.

Pour terminer, une attention particulière devrait être portée aux avancées de carrière, avancées de grade et promotions internes. Dans ce cadre, nous souhaitons éventuellement modifier les ratios qui conduisent à permettre des promotions ou des avancements en analysant les cadres d'emplois dans lesquels les situations inégalitaires femmes/hommes se retrouvent importantes, éventuellement en imposant lors des promotions des quotas

qui permettent de faire respecter la part respective des femmes et des hommes dans ces cadres d'emplois.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Gluck. Madame Fort ?

Mme Agathe FORT.- Je poursuis les défis à venir.

Un autre grand axe sera celui de la culture. Les scandales successifs dans le monde culturel sont révélateurs d'un sexisme bien ancré dans les institutions culturelles. En 2016, la Ville a signé la déclaration d'intention pour l'égalité réelle des femmes et des hommes dans la culture et la création artistique. Il nous appartient d'aller plus loin qu'une intention. Les femmes ne représentent que 20 % des artistes programmés et seulement 10 % des artistes primés. Nous avons des ressources territoriales comme l'École nationale de musique qui a beaucoup avancé sur le sujet de l'égalité femmes/hommes, tant dans le contenu pédagogique que dans les productions musicales, ou encore l'association HF Auvergne Rhône-Alpes qui milite depuis plus de dix ans sur le sujet.

Mais nous pouvons bénéficier de ressources nationales riches avec, par exemple, le label « Scène nationale » dont les structures contribuent au renouvellement, à la diversité artistique et à la démocratisation culturelle.

Pour soutenir les femmes artistes mais aussi enrichir notre culture commune, favorisons l'égalité.

Parlons à présent d'éducation dans nos écoles mais aussi dans le secteur de la petite enfance. Pour ne plus avoir à lutter et déconstruire les stéréotypes, l'idéal est de ne pas les engendrer. Notre ligne d'action n'est pas de lutter contre le sexisme des publics mais d'avoir une éducation égalitaire. Comment un discours peut-il avoir des effets si les adultes qui le prononcent reproduisent les inégalités, la plupart du temps de façon inconsciente ?

Nos enfants apprennent par mimétisme : plus les adultes dans leur entourage auront un comportement égalitaire, plus ils intégreront cette égalité comme naturelle. Cet angle de vue se reflète tout à fait dans l'étude-action qui a été réalisée à Chamagnieu. Ce projet, mené en collaboration active avec l'équipe, a permis une observation puis une analyse et des préconisations par l'équipe elle-même. On obtient, avec ce genre de démarche, un vrai changement dans les pratiques quotidiennes. Nous devons en réaliser le suivi et surtout l'extension à d'autres lieux comme les temps périscolaires ou les crèches.

Une autre action mérite notre intérêt dans le renouvellement de nos actions, c'est le projet de lutte contre les inégalités et les discriminations multifactorielles à l'orientation scolaire, qui a débuté en 2019 et se terminera en 2022. Encore une forme de recherche-action qui associe les élèves, les professionnels mais aussi les parents. En mêlant formation, analyse des pratiques, production de données, actions, nous avons toutes les chances de réellement changer la donne.

Ce qui est particulièrement intéressant, c'est la prise en compte du croisement de facteurs pour la production des inégalités. La question du genre est prise en compte mais ne cache pas les autres discriminations potentielles. On avance sur tous les fronts.

Nous devons également veiller à ce que les cours d'école soient pensées sous le prisme du genre, dans les nouveaux groupes scolaires, mais aussi à chaque rénovation de cour. La cour est un des premiers espaces publics que nos enfants investissent, nous devons la rendre porteuse d'égalité.

Ceci m'amène à parler d'espace public. Les dénominations de rues, d'espaces publics et de bâtiments publics ont un impact fort sur l'imaginaire collectif. Or, en France, on estime à 6 % la part de rues portant un nom de femme et, en plus, la plupart du temps, ce sont des rues secondaires. Faire le choix de rendre hommage à un parcours de vie, à un engagement, donne un signal de la société que nous voulons voir advenir. Mais au rythme actuel, nous n'allons pas rééquilibrer avant longtemps la surreprésentation masculine.

Je me réjouis donc de la commission qui sera créée, je l'espère, le mois prochain, par Mme Buisson, en charge de la politique patrimoniale et donc matrimoniale, pour réfléchir collectivement aux futures personnalités qui deviendront notre phare collectif. Il sera alors important de penser à toutes les discriminations car les femmes ne sont pas les seules grandes perdantes.

L'espace public doit être réfléchi avec l'égalité de genre en ligne de mire. Profitons de ce questionnement sur le genre pour questionner l'égalité tout court, pour construire une ville pour toutes et tous, une ville inclusive et non une ville qui exclut, qui désigne des indésirables, en général des hommes migrants ou des classes populaires.

Les victoires féministes ne doivent pas être entachées de racisme et de mépris de classe. Pour construire des espaces publics inclusifs, il faut prendre en compte les besoins réels des usagères et des usagers. Une place qui répond aux besoins de ses utilisateurs et utilisatrices est vivante, elle devient un lieu commun de vie, de passage, de rencontre. De même que lutter contre le sexisme dans l'espace public, c'est aussi lutter contre le racisme : beaucoup de femmes voilées subissent un harcèlement quotidien du fait de la combinaison de deux discriminations.

Si nous prenons le temps d'écouter et de reconnaître les expériences et les besoins de tous, toutes, chacun, chacune, notre action en faveur de l'égalité prendra une ampleur bien plus importante.

C'est pourquoi le nouveau plan d'action pour l'égalité femmes/hommes que nous allons construire sera intégré dans un plan d'action plus large, qui visera à lutter contre toutes les discriminations, à déconstruire tous les stéréotypes. C'est une grande ambition que nous allons toutes et tous porter ensemble, mais une ambition nécessaire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Fort. Il s'agit d'une communication qui n'est pas soumise au vote, mais il y a des interventions possibles. J'en ai quatre inscrites sur l'ordre du jour. Je vais laisser la parole à Mme Marwa Abdelli.

Mme Marwa ABDELLI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Tout d'abord, ce rapport annuel en matière d'égalité des hommes et des femmes à Villeurbanne illustre le travail de qualité mené par la Ville depuis 15 ans. Il s'agit maintenant pour nous de mettre en œuvre les conditions d'accès à l'égalité. Notre municipalité doit montrer l'exemple, comme elle le fait depuis de nombreuses années,

pour permettre à chacun de pouvoir exercer ses droits, de faire ses choix et de les assumer.

Nous nous réjouissons également de la promotion de l'égalité hommes/femmes au sein d'associations. C'est le cas particulièrement du Planning familial cité dans ce rapport. Depuis 2011, avec la municipalité, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, le Planning familial intervient dans les collèges et lycées de Villeurbanne.

Ce rapport nous rappelle, malgré tout, que ces inégalités s'illustrent également par la surreprésentation des femmes dans certains secteurs. Elles représentent 96 % des agents de la filière sanitaire et sociale et 78 % de la filière administrative. Or, on sait que la filière sanitaire et sociale est la filière la plus précaire. Derrière les chiffres, il faut parfois aller voir le détail des métiers et des activités, comprendre leur pénibilité qui révèle parfois bien plus que des statistiques. C'est pourquoi nous souhaitons également saluer les campagnes de sensibilisation consacrées à l'égalité professionnelle.

Les inégalités s'illustrent également en matière salariale. À Villeurbanne, les femmes continuent de gagner en moyenne 11,4 % de moins que les hommes. A cela s'ajoute une plus grande précarité des emplois, les femmes représentent 91 % des fonctionnaires à temps partiel dans notre ville.

Ainsi, nous savons qu'il reste du chemin à parcourir pour permettre l'égalité réelle des sexes. Pour résoudre ces inégalités, nous ne sommes pas de ceux qui pensent que les politiques de discrimination positive soient la seule solution. Favoriser certains groupes de personnes victimes de discrimination systématique ne nous permet pas de tendre vers l'égalité. Les politiques de discrimination positive entraînent un traitement inégal et ne peuvent que nous conditionner à une idée selon laquelle la femme est inférieure et qu'elle ne peut atteindre seule une certaine position sociale. Un individu ne peut se résumer à un quota, à un sexe ou à un genre.

La déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, qui a mis un certain temps à devenir la déclaration des droits de tous les hommes et toutes les femmes, assure désormais qu'ils naissent libres et égaux en droit. La République française ne fait pas de différences entre ses citoyens ni entre les sexes. Elle place l'homme et la femme sur un pied d'égalité.

Ainsi, nous, le Cercle radical et Place publique, pensons résolument que ce combat ne peut se faire et se penser que d'une manière universaliste et humaniste. Les hommes et les femmes doivent lutter ensemble pour cette cause. Le féminisme est avant tout un humanisme. C'est pourquoi il est important que les actions de formation pour faire face au sexisme et à ses manifestations soient ouvertes à tous. Le problème n'est donc pas la loi, il demeure dans nos cultures et nos mœurs. L'écart de traitement, majoritairement en défaveur des femmes, se retrouve avant tout dans les théories scientifiques, philosophiques ou religieuses qui influencent encore aujourd'hui nos visions et nos coutumes.

La solution est donc là où la jeunesse se forme, à l'école, pas n'importe quelle école, l'école républicaine, laïque et mixte. C'est pourquoi, comme le rappelle ce rapport, ces enjeux sur l'égalité sont inclus dans le projet éducatif de territoire de notre ville. Nous encourageons donc ces projets socio-éducatifs à perdurer.

Le groupe Cercle radical et Place publique prend acte de la communication de ce rapport.
Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Abdelli. Je vais laisser la parole à Mme Virginie Demars pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

Mme Virginie DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues,

L'égalité femmes/hommes ou hommes/femmes, pourquoi devancer l'un plus que l'autre, je préfère dire « entre tous les êtres humains », est un vaste combat qui s'incarne dans une grande variété de domaines : éducation, école, formation, emploi, handicap, social, politique. Toutes les discriminations faites aux femmes sont les fruits d'une pensée et d'une éducation établies depuis plusieurs siècles. Heureusement, les temps changent et avec eux les mœurs aussi.

Pour bien comprendre, et comme vous le savez sûrement, à travail et responsabilités identiques, les femmes travaillent bénévolement depuis le 4 novembre 2020 à 16 heures 16, parce qu'elles sont moins payées que les hommes, environ 16 %. C'est plus tôt que l'année dernière, 5 novembre 2019, sept semaines de travail bénévole pour les femmes.

La Ville de Villeurbanne a mis en place un plan d'action d'envergure depuis 2016 pour réduire les inégalités et les discriminations. Pourtant, le bilan établi montre l'ampleur du chemin à parcourir pour faire disparaître les inégalités qui subsistent.

Pour reprendre quelques chiffres du rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes concernant les effectifs et l'emploi de la Ville :

- Effectif de la Ville : 2 145 agents, 67 % des agents sont des femmes et 33 % sont des hommes ;
- Temps partiel : les femmes représentent 91 % des fonctionnaires de la Ville ;
- Les congés supérieurs à six mois : sur 21 congés en cours en 2019, 15 pris par des femmes.

Que nous disent ces chiffres ?

Premièrement, que les métiers administratifs sont réglés au féminin. Ce n'est pas dû à une volonté de recrutement de la Ville de Villeurbanne, loin de là, mais à une orientation vers ces filières qui laisse croire qu'elles sont plutôt féminines et que les métiers techniques s'adressent plutôt aux hommes.

Pourquoi ? Le fait d'une inégale répartition des filles et des garçons dans les différentes filières de formation dont la base est l'éducation que j'aborderai plus loin.

Deuxièmement, que les femmes sont plus nombreuses à travailler à temps partiel. Cela pose la question de la précarité. Elles ont souvent le statut employé et ne sont pas suffisamment formées pour évoluer. Le temps partiel regroupe des réalités très différentes, de l'emploi occupé faute de mieux en attendant un temps complet au temps partiel choisi pour se consacrer à d'autres activités qu'au travail, l'idée de travailler davantage compte tenu de la situation du marché du travail ou parce qu'il est difficile de faire garder ses enfants.

En réalité, le temps partiel est souvent subi.

Troisièmement, elles sont aussi nombreuses à prendre des congés à plus de six mois. Si nous axons notre réflexion sur le congé parental, en règle générale, le parent qui opte pour le congé parental bénéficie d'une situation professionnelle moins rémunérée et/ou plus contraignante que son conjoint, et ce sont en grande majorité les femmes. Les femmes qui choisissent ou subissent le congé parental sont confrontées à des horaires atypiques, sont peu diplômées, ont des emplois peu gratifiants. Il devient plus intéressant pour elles de rester à la maison pour garder leurs enfants plutôt que de faire face à tous les frais engendrés par le fait de travailler. Souvent aussi, leurs conditions de travail sont incompatibles avec leurs contraintes familiales.

Les stéréotypes restent profondément ancrés et risquent de ne pas disparaître si des mesures vigoureuses ne sont pas prises. Oui, la Ville a mis les moyens (site Internet, formations, campagnes de sensibilisation, lien avec les associations partenaires, implication des acteurs culturels et de l'éducation) mais, concrètement, sur le terrain, dans nos quartiers et dans nos écoles, comment se traduit au quotidien la réduction des inégalités ? Est-ce que le fait de mettre en place une écriture inclusive va aider la femme qui cherche à fuir un conjoint violent ? Est-ce que les conférences vont aider les jeunes filles à ne pas subir des propos sexistes de tous les jours ?

Également, rappelons la hausse importante des violences intrafamiliales pendant le confinement. Le nombre d'appels reçus par le 3919, service d'écoute des victimes de violences conjugales, a ainsi augmenté de près de 400 % entre la semaine du 9 mars 2020, soit avant le confinement, et la semaine du 20 avril 2020. Que révèle ce chiffre ? Si les actions de communication peuvent porter leurs fruits et faire connaître les issues de secours pour ces femmes qui se sont visiblement plus manifestées depuis le lancement du Grenelle contre les violences conjugales initié par le gouvernement, il faut impérativement que l'on soit à même de répondre présent lorsqu'elles appellent à l'aide.

Les actions mises en œuvre par l'État ont donné les moyens à ces femmes de s'en sortir, que ce soit grâce à la création de lieux refuges dans les centres commerciaux et pharmacies, aux interventions systématiques à domicile des forces de l'ordre à la suite d'un signalement, ou encore à la mise en place des plateformes et autres moyens de signalement silencieux.

Il y a donc deux priorités : apporter tout le soutien que nous pouvons concrètement donner et s'attaquer à la source du problème, l'éducation. Faire évoluer les pratiques dans le quotidien des familles et des enfants est un travail d'éducation de tous les jours et non pas par intermittence ou une fois dans l'année. Il faut aller au plus près des familles.

Pourrions-nous imaginer mettre en place des actions comme :

- Faire des points d'écoute et d'accueil dans tous les quartiers de la ville via les associations ? Il est important que chaque victime, quelle qu'elle soit, sache qu'au pied de chez elle, elle peut être aidée.
- Former toutes les associations en contrat avec la Ville pour créer ces lieux d'écoute et d'accueil.
- Pour les jeunes, avec les éducateurs de rue, aller sur le terrain et créer des lieux d'expression.

- Dans les écoles, avoir des temps de parole chaque semaine entre les enfants et les enseignants.

Les constats sont faits, les outils existent, il faut maintenant que la Ville amplifie son action.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Demars. La parole est à Mme Catherine Anavoizard pour le groupe Les socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s.

Mme Catherine ANAVOIZARD.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs,

La loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes d'août 2014 rappelle le rôle essentiel que doivent jouer les collectivités pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette loi, portée par la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, dont Pascale Crozon, notre ancienne députée, a été l'une des intervenantes, a rendu obligatoire dans les villes de plus de 20 000 habitants un rapport sur la situation en matière d'égalité et intéressant les politiques menées sur un territoire de nature à améliorer la situation.

Jean-Paul Bret a porté pendant vingt ans la lutte contre les discriminations et la prise en compte de ce qui fait rupture d'égalité dans l'accès aux droits. Lors du précédent mandat, il en a confié la responsabilité à Agnès Thouvenot qui a su mesurer les inégalités, sensibiliser, former et concerter. Emploi, logement, crédit bancaire ont conduit à une démarche inédite en France de la part d'une commune et des résultats édifiants qui ont mis en évidence des injustices profondes et montrer les impacts sur les trajectoires de vie.

En septembre 2017, la Ville, avec le défenseur des droits, publie les résultats d'un testing sur l'accès au crédit bancaire dans la création d'entreprise, les résultats sont édifiants : les femmes, dans le processus d'accueil, dans la qualité d'information et dans la nature des prêts proposés par les banques, sont défavorisées au regard des hommes avec le même projet d'entreprise. À noter cependant que la loi impose aux collectivités l'interdiction d'accès à la commande publique des entreprises qui ne respecteraient pas leurs obligations en matière de négociations sur les objectifs d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes.

Cette lutte doit passer par la sensibilisation, la formation, en particulier des plus jeunes, en prenant en compte les complexités des parcours de vie. Être une femme en situation de handicap, avoir vécu un parcours migratoire, disposer de très peu de ressources financières rendent l'existence très différente.

L'actualité résonne de l'horreur des féminicides et, pour y remédier, le gouvernement souhaite mettre en concurrence une ligne d'écoute, le 3919, dédiée aux violences conjugales. Cette mise en concurrence risque très fortement de nuire à la qualité du service et une pétition circule. À Villeurbanne, c'est un réseau associatif maillé sur le territoire qui écoute et oriente les femmes, connaissant bien les dispositifs locaux qui agissent. Passer à une mise en concurrence, c'est fragiliser le secteur associatif. Une petite goutte supplémentaire de gestion néolibérale.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Anavoizard. La parole est à Laurent Quiquerez pour Les écologistes.

M. Laurent QUIQUEREZ.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Inscrit dans le cadre plus général de la lutte contre les discriminations, ce rapport sur la situation de l'égalité des femmes et des hommes est présenté comme le prévoit la loi. Depuis que les politiques villeurbannais se sont emparés du sujet en 2014, une mobilisation citoyenne mondiale, symbolisée par les hashtags MeToo ou BalanceTonPorc, a permis une prise de conscience généralisée des inégalités, des stéréotypes et des violences de genre dans tous les milieux.

Comme souligné dans le rapport, faire face à cette réalité est nécessaire, on doit acter aujourd'hui que les constats sont exprimés de la plus légitime des manières par les mots même des premières concernées.

On lit dans le rapport que l'action de la Ville repose sur trois piliers complémentaires et solides : la vitalité du territoire par le soutien aux associations, la communication vers les habitantes et les habitants, le travail auprès des personnels municipaux.

Soutenu par la municipalité, le maillage associatif fait un travail exemplaire de constat de statistiques et d'accompagnements adaptés, en moyenne 80 situations discriminatoires détectées et aidées chaque année. C'est beaucoup de femmes aidées, mais c'est encore sans doute loin des besoins réels, récurrents et dans les circonstances exceptionnelles de confinement.

Ces associations travaillent aussi à des approches et des outils de transition pour aller d'une culture multiséculaire de domination masculine vers une égalité effective. Un site dédié nondiscrimination.villeurbanne.fr est destiné aux habitantes et aux habitants fournissant des ressources et des aides complémentaires : il faudrait mieux le mettre en valeur et notamment la rubrique « Égalité femmes/hommes » et en faire une plus grande promotion.

Afin de bousculer le sentiment d'impunité des agresseurs et des agresseuses, nous encourageons le développement à l'autodéfense féminine pour les agentes de la ville, comme actuellement, mais également son extension à un public plus vaste via les centres sociaux ou les MJC. Nous encourageons surtout, pour en démultiplier l'effet, à le faire savoir : penser que son interlocutrice est peut-être formée pour se défendre est une bonne prévention des comportements inappropriés.

Pour les personnels, parmi l'ensemble des indicateurs globalement en progression mais encore déséquilibrés, comme cela a été souligné, nous relevons que l'écart de salaires entre agents et agentes reste de 11,4 % au détriment des femmes. Nous constatons aussi que les filières sportives, sanitaires et sociales ou administratives sont encore très genrées dans un sens ou dans l'autre.

Le travail pour améliorer ces indicateurs doit continuer, certes, mais il faut aussi aller au-delà. Une réunion importante avec une seule ou même aucune femme, ce droit est remarqué et même exprimé aussi par des hommes. Un collègue qui prend un congé parental ou pour suivre sa conjointe doit devenir banal. Une progression de carrière qui

provoque le fait de renoncer ou de décaler un projet d'enfant est un problème mais pour la collectivité. L'idée émise par une collègue, reprise par son collègue, doit être systématiquement attribuée à son autrice.

Bref, nos actions du quotidien doivent transcrire les discours dans les pratiques.

La mobilisation de Villeurbanne sur l'égalité femmes/hommes est réelle, et poursuivre l'exemplarité de son action ne peut que profiter à toutes, mais aussi à tous.

En tant qu'élus, et même si la loi n'impose que la parité de liste aux élections, nous avons aussi un devoir d'exemplarité en rendant paritaire tout pilotage d'instance. Les écologistes ont rendu paritaire la présidence de leur groupe politique dans cette assemblée. Le maire, la majorité et la Ville bénéficient actuellement d'un exécutif paritaire. Qui sait si, dans une prochaine mandature, nous devons commencer nos interventions par « Madame la Maire, chers collègues », comme aujourd'hui à Poitiers, Besançon, Strasbourg ou Paris.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Quiquerez. Je vous avoue qu'à regarder autour de la table, je crois qu'il y a encore un peu de progrès à faire en matière de parité sur la présidence des groupes, y compris sur le vôtre si je peux me permettre. C'est une petite incise puisque vous avez en même temps formulé le souhait de changer de maire au prochain mandat et d'avoir une maire, je me permets ce petit trait d'humour.

Au-delà, je voudrais revenir sur deux aspects.

Sur la forme, le sujet était extrêmement important, j'ai souhaité ne pas être coercitif sur les temps de parole, je le serai un peu plus sur les 43 autres rapports que nous avons à traiter ensemble ce soir.

Sur le fond, j'espère avoir mal compris l'intervention de Mme Demars qui, à un moment, a semblé indiquer que l'action de Villeurbanne se réduisait aux souhaits de voir l'écriture inclusive se renforcer, ce qui d'abord n'est pas du tout le cas dans les documents que nous produisons depuis de nombreuses années, et je crois que ce n'est pas rendre hommage au travail qui a été conduit par les équipes précédentes que de résumer à cela notre ambition en matière d'égalité femmes/hommes.

Il n'y a pas de vote à faire puisque c'est une communication, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes.

3 – RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNÉE 2020 - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je vais laisser la parole à Agnès Thouvenot, première adjointe en charge de la transition écologique. Le choix que nous avons fait collectivement de cette dénomination « transition écologique » et non pas « développement durable » ou « écologie » donne à voir l'ambition que nous avons à cœur en termes de changement, que ce soit dans nos pratiques municipales, dans un certain nombre de manières de conduire les politiques publiques. En tout cas, ce sera important pour nous.

Je crois aussi qu'il faut noter les efforts de l'équipe précédente sur les trois mandats puisque Villeurbanne s'est engagée très tôt contre les répercussions du changement climatique, avec une forme d'anticipation et de conscience politique de l'équipe précédente et notamment du maire, Jean-Paul Bret, et je ne parle pas de la couleur de ses lunettes !

Pour avoir lu à plusieurs reprises ce rapport, puisque, dans mes activités professionnelles précédentes, cela m'intéressait, nous avons une équipe municipale au niveau technique qui est extrêmement pointue sur ces sujets, ce qui nous aidera à avoir des ambitions importantes en la matière puisque, depuis 2011, la Ville s'est dotée d'un Plan climat énergie, mais nous souhaitons aller beaucoup plus loin dans les années à venir.

Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Vous l'avez souligné, Villeurbanne a été précurseuse dans sa démarche de développement durable et, depuis ma prise de fonction sur ce nouveau champ, nous sommes avec Antoine Colliat, adjoints à la transition énergétique, très souvent salués, notamment par notre grande voisine qui nous envie l'avance que Villeurbanne a prise dans ce domaine.

C'est une avance que nous ne voulons pas perdre et que nous comptons bien accélérer, et, dans certains domaines, en effet, nous ne ferons pas simplement développement durable mais nous ferons transition écologique, c'est-à-dire que nous opérerons des bascules.

Jeudi 19 novembre, le Conseil d'État a pris une décision historique, et cette décision constitue pour nous un véritable chemin pour notre action politique. En effet, la politique, nous le savons bien, ce n'est pas simplement parler, la politique de réduction de l'impact sur le climat passe désormais par une obligation de moyens et une obligation de résultat.

En effet, le Conseil d'État a donné trois mois au gouvernement pour justifier que la trajectoire de réduction à l'horizon 2030 des émissions de gaz à effet de serre pourra être respectée. La France s'est engagée à diminuer ses émissions de 40 % par rapport au niveau de 1990 et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, ces engagements nous obligent.

Le rapport de développement durable que nous présentons cette année constitue une de ces briques de la manière dont nous voulons agir, c'est-à-dire rendre compte. Nous ferons évoluer les formes de ce rapport pour encore mieux suivre notre action publique en matière de transition écologique.

Vous l'avez vu, ce rapport, conformément aux 17 objectifs du développement durable de l'ONU, contient aussi des éléments relatifs à l'action de la Ville en matière d'inclusion sociale et de solidarité. En effet, la transition écologique, ce n'est pas simplement la protection de l'environnement, c'est une approche globale qui s'appuie sur un triptyque bien-être, sobriété et résilience, un triptyque développé notamment par l'économiste Eloi Laurent.

Le bien-être, c'est placer la question de l'épanouissement et de la santé des femmes et des hommes qui habitent la ville au cœur des décisions publiques. La sobriété, c'est imaginer

une ville bas carbone qui réduit ses consommations, analyse ses décisions au regard des cycles de vie des produits. La résilience, ce sont des mesures qui adaptent la Ville au dérèglement climatique et à la surchauffe de la Ville.

Pour illustrer mes propos, je mettrai dans ce rapport en évidence trois éléments phares.

Le premier, c'est la finalisation de l'étude conduite sur les îlots de chaleur urbains. Cette étude a été démarrée en 2016 et elle a été finalisée en mars 2020, elle est quasi inédite en France. La ville a été cartographiée à l'échelle des IRIS, c'est-à-dire les périmètres administratifs de l'INSEE qui regroupent entre 2 000 et 3 000 personnes, sur les niveaux de risque de chacun de ces îlots en matière d'îlots de chaleur. Cette carte sera pour nous une aide pour orienter les décisions d'urbanisme et prioriser la végétalisation de la ville, que ce soit dans l'espace public mais aussi sur les parcelles privées.

La Ville a d'ores et déjà commencé par la végétalisation et le rafraîchissement des cours d'école. En effet, les températures de la ville continueront d'augmenter et, face à cela, il nous faut l'adapter pour le bien-être, notamment l'été.

Il ne suffit pas d'une simple volonté politique, des actions éparses, il faut des documents cadres. À l'échelle de la Métropole, nous disposons maintenant d'un Plan climat air énergie mais aussi d'un Plan local de l'urbanisme et de l'habitat, deux documents qui relèvent de champs et de normes juridiques différents et qui ne se parlent pas vraiment : d'un côté, le droit de l'environnement, de l'autre, le droit de l'urbanisme. Le défi du mandat sera de rendre le plan local de l'urbanisme compatible avec le plan climat.

Le deuxième point présent dans le rapport, la page 27, concerne les émissions de gaz à effet de serre. Après avoir fortement baissé, les émissions de gaz à effet de serre remontent légèrement. Paradoxalement, cette augmentation est liée aux investissements que la Ville a conduits sur son patrimoine, notamment en le rénovant mais aussi en construisant de nouveaux équipements, une école, un gymnase, une résidence personnes âgées, des bâtiments municipaux pour rassembler les équipes, bref, des équipements au service des enfants, des adultes, des plus âgés, des agents de la Ville.

Si nous devons continuer à investir, nous devons le faire aussi avec une forme de sobriété : diminuer l'empreinte carbone de l'acte de construire et continuer d'améliorer la performance énergétique de nos bâtiments.

Troisième champ, une ville des mobilités bas carbone, une question qui est portée notamment par ma collègue Pauline Schlosser. Cela ne vous a pas échappé, la rue Henri-Barbusse a été fermée à la circulation automobile sur la partie sud. Redonner de la place aux piétons, aux modes actifs, c'est repenser les mobilités dans la ville pour lutter contre la pollution de l'air, le pic de pollution aujourd'hui ne vous a pas échappé mais je vous rappellerai qu'il ne faut pas simplement s'inquiéter des pics de pollution mais bien de la pollution de fond qui nuit bien plus à notre santé.

Repenser les mobilités, ce n'est pas simplement lutter contre la pollution atmosphérique, c'est aussi repenser le partage de l'espace public, repenser la manière dont on fait ville, la manière dont l'animation, la santé, la sécurité dans la ville se construisent. L'enjeu de la résilience, c'est aussi faire ville autrement.

C'est dans cet esprit que nous aborderons la transition écologique tout au long de ce mandat. Le rôle de la Ville n'est pas de faire toute seule, il est bien sûr de faire sur le périmètre d'action qui la concerne, c'est aussi d'accompagner les changements de comportement individuel et collectif. Notre souci sera en permanence de garder la justice sociale comme notre boussole.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Thouvenot. Nous avons cinq interventions. Le temps imparti pour chacun des groupes, et arbitré en conférence des présidents, est de trois minutes pour ces questions. Je laisse la parole à Frédéric Vermeulin pour le groupe Cercle radical et Place publique. Monsieur Vermeulin ?

M. Frédéric VERMEULIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous vivons depuis quelques mois une accélération de l'histoire qui réinterroge grandement les urgences auxquelles nous sommes confrontés. Deux voies possibles se dessinent aujourd'hui face à l'immédiateté de la crise sanitaire et de ses impacts économiques et sociaux. Le risque environnemental et particulièrement le risque climatique peuvent sembler lointains, amenant à traiter une urgence après l'autre.

Pourtant, cette crise nous rappelle, avec plus d'acuité que jamais, l'étroite imbrication des enjeux environnementaux et sociétaux rendant indispensable une approche globale du développement durable, et ce à tous les échelons.

Le Conseil d'État a donné jeudi trois mois à l'État pour démontrer qu'il prenait bien les mesures nécessaires pour parvenir à remplir ses engagements en matière de réduction des gaz à effet de serre. Les reculs de ces dernières années en matière de politique environnementale, comme le retour sur l'interdiction des néonicotinoïdes, incitent pour le moins à la prudence.

Dans ce contexte, l'échelon local, dont l'importance a été mise en exergue par la situation actuelle, est appelé à jouer un rôle fondamental. Depuis plusieurs années, la Ville de Villeurbanne est engagée sur tous les fronts avec, pour conviction, que les politiques environnementales ne pourront atteindre leurs objectifs qu'en s'inscrivant dans un nouveau contrat social et une mutation de l'économie.

Ce rapport en témoigne à travers la diversité des actions engagées. Un exemple de cette convergence, le don de matériel à des structures et associations, suite à des travaux notamment. Aux avantages environnementaux de la lutte contre le gaspillage s'ajoutent un impact social, à travers l'usage qui sera fait de ce matériel, et une dimension économique par l'implication des acteurs de l'ESS.

Les actions décrites dans ce document mobilisent tous les services de la Ville autour d'une vision globale mais aussi de nombreux acteurs locaux. La vitalité du tissu associatif économique et démocratique de Villeurbanne, largement soutenue par la politique municipale, est un atout important sur la durée, puisqu'il s'agit bien de durer.

Ce rapport n'est pas seulement le résultat du travail réalisé, il est aussi un outil important de suivi et de mise en cohérence.

Je terminerai mon intervention de la même manière que celle de l'an dernier, en rappelant comme toujours qu'il est possible et nécessaire d'aller encore plus loin. Le projet porté par l'équipe municipale issue des dernières élections est à la hauteur de ses ambitions.

En ce début de mandat, et dans l'attente enthousiaste de cette nouvelle phase, le groupe Cercle radical et Place publique approuve le contenu de ce rapport et s'en félicite.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Vermeulin. Vous avez respecté le timing malgré le fait que ce soit un sujet qui vous tient à cœur, et je le sais par vos engagements associatifs extrêmement importants, vous avez donné le tempo pour la suite des interventions,

La parole est à Émilie Prost pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

Mme Émilie PROST.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Engagée depuis de nombreuses années en faveur du développement durable, la Ville de Villeurbanne, Monsieur le Maire vient de le rappeler, à su prendre des engagements allant au-delà des impératifs réglementaires, sous la forme notamment des Plan climat énergie territorial et Plan climat air énergie territorial, volontaires, dès 2011 et 2016.

À ce jour, nous prenons connaissance du rapport annuel, désormais obligatoire, relatif au développement durable dans son ensemble. Nous notons un volontarisme sur de nombreuses questions, notamment l'amélioration thermique des bâtiments scolaires, sportifs et d'autres ERP, ainsi que le dispositif d'aide à la rénovation énergétique du parc privé en lien avec différents acteurs. Pour ma part, je salue également la prise en compte d'une démarche « achat durable » en cours d'approfondissement dans le cadre de la commission d'appel d'offres. Nous serons ainsi vigilants sur la poursuite et surtout l'amplification de ces dispositifs dans les années à venir.

Comme nous l'avons constaté, les Villeurbannais souhaitent ardemment que la commune aille encore plus loin en matière de développement durable. Le rapport qu'on nous présente aujourd'hui est fourni et nous nous attendrons à ce que celui de l'année prochaine le soit d'autant plus. Nous attendrons particulièrement les mesures sur l'éducation au développement durable car, s'il nous faut agir dès maintenant, il faut également préparer les générations futures aux bonnes pratiques.

Par ailleurs, de nombreux Villeurbannais regrettent, et d'autant plus actuellement, le manque d'espaces naturels et notamment de parcs et jardins à moins d'un kilomètre de leur domicile, et donc directement accessibles en mode actif. La densification de notre ville, bien que nécessaire au vu du besoin accru de logement, ne doit pas faire oublier ce besoin d'îlots de verdure en termes de bien-être physique, mental et social qui contribue à une meilleure qualité de vie pour les familles, mais également les personnes à mobilité réduite.

L'adhésion, qui sera également présentée ce jour à l'association Plante & Cité, décrite sur son site comme un organisme national d'études et d'expérimentation, et reconnue comme centre technique national par le ministère de l'Agriculture et de la Transition Écologique, nous semble également intéressante en ce qu'elle permet un accès à la ressource technique et scientifique indispensable dans ce secteur.

Toutefois, comme souvent, le principe de l'adhésion, les déclarations d'intention et la bonne volonté ne suffisent pas. Il faudra ainsi que cela se traduise par des faits concrets et appréciables dans le cadre des futurs projets de végétalisation et de création d'espaces verts.

Ceci étant, je pense que votre majorité devrait être du même avis et tant mieux.

Par ailleurs, de nombreux leviers dépendent aujourd'hui directement de la Métropole, et dont la plupart ont d'ailleurs été initiés sous le mandat précédent. Les objectifs qu'elle s'est fixés pour l'horizon 2030 sont ambitieux et, bien entendu, essentiels. Toutefois, et sans vouloir rentrer ici dans un débat plus métropolitain que villeurbannais, il sera nécessaire d'avoir en tête que l'indispensable transition écologique ne pourra être réalisée qu'en tenant compte des citoyens, initiés au sujet ou non, et sans exclure de ce défi voire culpabiliser une partie d'entre eux souvent moins favorisés.

Vous comprendrez que nous faisons référence au débat en cours relatif à l'extension de la zone à faibles émissions, aux véhicules des particuliers.

Pour revenir à la situation de Villeurbanne, cette volonté d'inclusion devra donc s'affirmer et s'appliquer en accompagnant les citoyens dans leur vie quotidienne (modes de transport, de consommation, sensibilisation dans la sphère scolaire), en faisant preuve de pédagogie quand cela est nécessaire, tout cela en poursuivant les efforts dans les projets urbains qui relèveront directement de la compétence de la collectivité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Prost. La parole est à M. Mathieu Garabedian pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble !

M. Mathieu GARABEDIAN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La présentation de ce rapport est tout d'abord pour notre groupe l'occasion de rappeler l'horizon et les enjeux qui nous guident dans nos actions et nos choix en politique. Tous, nous nous sommes engagés pour construire une société en harmonie avec son environnement et la biodiversité, mettant au cœur de son projet l'amélioration des conditions de vie de ses habitantes et habitants.

Nous saluons déjà toutes les actions décrites dans ce rapport qui ont et qui vont porter ces idées.

Concernant un des problèmes majeurs de la crise écologique, le changement climatique, nous sommes d'ailleurs particulièrement satisfaits de la création du Plan climat air énergie. L'organisation et la planification sont les meilleurs moyens d'anticiper et de répondre aux bouleversements écologiques et sociaux auxquels nous allons devoir malheureusement faire face dans les années à venir.

Nos ambitions sont grandes pour ce mandat, notre programme portait des enjeux forts comme la relocalisation des équipements et des commerces de proximité, la rénovation énergétique des bâtiments, la végétalisation des espaces publics et la mise en place d'une stratégie territoriale pour une alimentation durable et de qualité. La création du poste de premier adjointe à la transition écologique, à l'urbanisme, à l'habitat et à la ville durable, porté par Agnès Thouvenot, donne la dimension de ces ambitions.

Mais si notre vision et nos idées sont claires, il nous faut également rappeler une réalité : la crise écologique est surtout une crise de modèle. Hervé Kempf décrit très bien dans son livre *Comment les riches détruisent la planète* que les responsabilités ne sont pas partagées entre tous de manière identique. Aujourd'hui, ce sont les plus pauvres qui polluent le moins. C'est vrai d'abord au niveau mondial car, si tous les humains vivaient comme un Français, il nous faudrait trois planètes Terre pour vivre. C'est vrai également au sein de notre propre pays. Nous constatons que les 10 % les plus riches émettent huit fois plus de gaz à effet de serre que les 10 % les plus pauvres.

C'est pourquoi, ensemble, il nous faut construire une écologie populaire à même de résoudre les différents problèmes de la société.

En 1992 déjà, les premiers objectifs fixés par le Sommet de la Terre à Rio mettaient au cœur du plan d'action la lutte contre la pauvreté, l'éducation des enfants et des femmes, l'emploi généralisé ou encore la protection et la promotion de la santé. Et si à cette époque apparaît le terme de développement durable qui revêtait une symbolique forte dans un monde qui se cherchait un nouveau chemin, il est aujourd'hui admis que ce terme ne correspond plus à l'imaginaire qu'il nous faut construire. Les notions de durabilité et de soutenabilité questionnent aujourd'hui fortement la logique de croissance infinie sur une planète aux ressources finies. Sans changement global et radical de notre trajectoire actuelle, nous ne pourrions pas infléchir le cours de la destruction de notre écosystème.

Nous formons le vœu que les actions de notre Ville en matière écologique et sociale en inspirent d'autres, citoyens et gouvernants, pour que nous puissions tous entrer dans cette nécessaire bifurcation écologique.

Merci pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Garabedian. La parole est à Mme Cristina Martineau pour le groupe Les socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s.

Mme Cristina MARTINEAU.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce rapport témoigne comment brique par brique, graine par graine, notre collectivité se mobilise depuis plusieurs années, et cela a été dit par les autres groupes, pour faire de Villeurbanne une ville durable sur tous les fronts : mobilité, énergie, végétalisation, construction et cohésion sociale.

Il témoigne de l'expertise de nos services sur lesquels nous allons pouvoir nous reposer pour amplifier ces efforts, pour que la lutte contre le dérèglement climatique soit au service de tous les habitants et notamment des ménages aux revenus les plus modestes.

Parmi les actions détaillées dans le rapport, le groupe Les socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s souhaite saluer le volontarisme précurseur de notre ville et de son précédent maire sur ce qui nous semble un levier essentiel quand on veut lier les enjeux de transition écologique et de justice sociale dans un même combat. Je veux parler du logement.

Depuis 2010, Villeurbanne mène une politique active d'aide financière et d'accompagnement en faveur de la rénovation thermique des logements, d'abord dans le parc social puis également dans le parc privé. C'est une des raisons parmi d'autres qui permet au parc immobilier Villeurbannais d'être considéré aujourd'hui comme le moins

énergivore parmi les villes de plus de 100 000 habitants. Il nous sera d'ailleurs proposé plus loin, dans le cadre d'un autre rapport, et j'en profite car nous ne prendrons pas la parole, de poursuivre précisément ces efforts, des efforts qui nous semblent indispensables pour réduire l'empreinte énergétique de notre ville et faire gagner aux habitants du pouvoir de vivre en matière de revenus comme de santé.

En matière de santé justement, nous souhaitons également saluer le travail singulier mené par la Ville et son CCAS pour réduire les inégalités sociales en la matière. Villeurbanne est la seule ville du Rhône et de la métropole à être reconnue par le ministère des Sports, Maison Sport Santé, pour son projet « En forme à Villeurbanne ». C'est grâce à ce travail si cher à cette ville de mobilisation d'un large réseau d'acteurs, de partenariats riches, que la Ville a les moyens d'encourager l'activité physique au quotidien pour que chacun, selon ses capacités et ses envies, retrouve le plaisir de bouger.

Avec une sédentarité aggravée par le confinement, une vulnérabilité accrue face à la Covid, des personnes atteintes de maladies chroniques, la pandémie met tragiquement en lumière combien le sport santé est un outil de prévention essentiel pour tous et à tout âge, notamment pour les personnes en situation de précarité.

Pour continuer à construire cette cité durable, l'exposé de Mme Agnès Thouvenot, adjointe à la transition écologique, le prouve : les Villeurbannais d'aujourd'hui et de demain peuvent compter sur notre équipe renouvelée pour actionner tous les leviers possibles à notre niveau communal. Mais, comme Mme Prost le soulignait, il ne faut pas que des déclarations d'intention, il faut aussi des moyens, et nos territoires ont besoin de moyens car ce sont des laboratoires essentiels pour mener la transition écologique.

Permettez-nous de regretter avec colère que les choix du gouvernement exposés dans les discussions financières au Parlement actuellement ne participent pas à cet horizon : aucun conditionnement de la baisse d'impôt et de production et des engagements environnementaux, de création d'emploi, refus de demander un effort fiscal aux ménages les plus aisés ou une contribution exceptionnelle aux acteurs économiques qui ont vu leurs bénéfices croître en cette période de crise, une redistribution d'écart qui aurait pu venir soutenir un effort de transition écologique ou même de soutien à la jeunesse car, pour relever l'ampleur des défis sociaux et écologiques de notre société, il nous faudra aussi plus de justice fiscale dans ce pays que le macronisme aujourd'hui nous refuse obstinément.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Martineau. J'ai omis de laisser la parole au groupe Génération.s qui est pourtant numéro deux, je vais réparer cette erreur en laissant la parole à M. Alain Brissard.

M. Alain BRISSARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, Comme chaque année depuis 2010 est présenté au Conseil Municipal le rapport de situation de la Ville de Villeurbanne en matière de développement durable. Ce rapport est l'occasion d'élargir le champ de notre regard. En effet, de par nos compétences, de par nos champs d'action, le regard de ce Conseil Municipal est, à quelques exceptions près, tourné vers le territoire villeurbannais et vers les habitants de Villeurbanne.

Nos politiques, nos investissements, nos choix ont cette priorité : servir les Villeurbannais dans leur ensemble et leur diversité.

Cependant, voilà déjà de nombreuses années qu'a été mis en évidence le fait que nos actes du quotidien, nos modes de vie et, pour en rester sur les compétences de ce Conseil, nos votes avaient des conséquences et des impacts bien plus larges que les 15 kilomètres carrés que le fruit de l'histoire nous a donnés en gestion. Des conséquences souvent invisibles pour nos sens, souvent lointaines, mais malheureusement réelles et qui viennent se rappeler à nous de manière de plus en plus insistante et de plus en plus brutale. Je pense évidemment aux effets du dérèglement climatique et son lot de catastrophes inédites comme celles qui ont frappé les Alpes-Maritimes voici deux mois, d'autres plus silencieuses comme la diminution continue de la biodiversité ou l'augmentation de la précarité et de la pauvreté liée à des modes de répartition de la richesse trop inégalitaires.

Ce rapport vient donc chaque année nous rappeler opportunément que nos actions doivent à la fois être vues à travers la réponse qu'elles apportent aux besoins des habitants mais aussi par leur contribution à ces objectifs communs à l'humanité entière, tels qu'ils ont été formalisés lors du Sommet de la Terre.

Ce rapport est donc l'occasion de mesurer le travail accompli par la collectivité dans ces domaines, à la fois par la présentation d'indicateurs-clés qui donnent à voir le chemin parcouru ces dernières années, comme notre consommation d'énergie renouvelable, l'amélioration de l'éclairage public, les efforts d'amélioration de la gestion de l'eau ou de l'accessibilité de nos bâtiments publics, mais également par des éléments qualitatifs illustrant le propos de manière concrète.

Le document est riche et nous saluons la qualité de présentation et l'implication des services dans son élaboration. Nous ne rentrerons pas dans un commentaire point par point de la multitude des sujets développés dans le document. Néanmoins, quelques remarques à caractère général pour en améliorer l'effet de levier.

La première serait d'en faire une plus large promotion. L'action de la Ville dans ce domaine est constante et mériterait d'être mieux valorisée pour donner à voir cette large couverture du spectre de nos actions. Mais, au-delà de faire la promotion du document dans son état actuel, nous trouverions judicieux d'en faire l'ossature de nos ambitions municipales. Il est très frustrant, lors de sa lecture, de ne pas toujours voir la perspective qui se dessine devant nous. Ce début de mandat est en effet l'occasion de nous interroger sur le rapport de la situation de la ville en matière de développement durable que nous souhaiterions lire en 2026. Quels chemins souhaitons-nous dessiner pour y arriver collectivement et comment embarquons-nous les habitants dans ce récit collectif ?

Les différents adjoints finalisent actuellement leur feuille de route qui, pour beaucoup, viendra alimenter ces différents chantiers. Leur agrégation donnerait un relief plus volontariste à notre action que le simple respect de nos obligations réglementaires tel qu'il apparaît dans la construction actuelle du document.

Enfin, j'aimerais faire le lien entre ce document et le document d'orientations budgétaires dont nous allons parler ensuite. A la page 53, en introduction de la partie consacrée au projet urbain, est indiqué que le SCoT prévoit une forte densification du centre de l'agglomération. Cette formulation un peu vague masque inutilement les chiffres précis

indiqués dans le SCoT, à savoir l'objectif de construire sur l'ensemble de l'agglomération 7 500 logements par an dont 3 750 par an à répartir entre Lyon et Villeurbanne.

Il nous paraît utile que ces objectifs fassent l'objet d'un suivi plus fin dans ce rapport afin de garantir la capacité de la Ville à suivre le rythme d'équipement de cet accroissement de la population. En effet, si la non-atteinte des objectifs du SCoT nous faisait prendre le risque de ne pas offrir des conditions d'accueil suffisantes à l'accompagnement de la dynamique de notre agglomération, son trop grand dépassement nous paraît tout aussi préjudiciable, car accueillir 20 000 habitants supplémentaires au lieu de 10 000 entraîne mécaniquement un doublement des besoins d'investissement dans le même pas de temps, sans que nos ressources financières en soient majorées dans les mêmes proportions. La vigilance de la Ville en la matière nous paraît essentielle pour conserver une qualité de ville satisfaisante.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. M. Floyd Novak pour Les écologistes.

M. Floyd NOVAK.- Bonjour à tous.

Je tiens d'abord à remercier Agnès Thouvenot pour sa présentation et les précisions apportées concernant notre vision du terme « transition écologique », cela me semblait important.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce rapport sur le développement durable qui nous est présenté est positif à plus d'un titre, les nombreuses actions engagées portent leurs fruits et permettent d'atteindre nos objectifs. Les énergies renouvelables et de récupération représentent plus de 22 % de notre consommation pour un objectif fixé en 2012 de 20 % en 2020, objectif atteint mais soyons encore plus ambitieux pour le prochain plan.

Pour la qualité de l'air, notre rentrée dans la zone à faibles émissions à l'initiative de la Métropole est un outil qui devrait diminuer sensiblement la pollution dès cette année. C'est une révolution des pratiques et des usages qui nous attend. Notre rôle est de bien faire comprendre avec pédagogie quels sont les enjeux et les solutions pour les usagers. La solution ne consiste pas seulement à changer de véhicule mais aussi, dès maintenant, à susciter des changements de comportement : éduquer à la conduite apaisée, offrir des alternatives et, plus généralement, accompagner ces changements de pratiques en articulation avec la majorité métropolitaine.

Outre ce genre de dispositif d'importance, nous trouvons dans ce rapport des petites actions enthousiasmantes comme l'action « Sauvages de ma rue » : sur la base du volontariat, des habitants vont se pencher sur la flore urbaine qui pousse dans notre ville. L'importance de la biodiversité ne fait plus débat, y compris pour ce que l'on appelait encore récemment des « mauvaises herbes » et la vie qu'elles hébergent et nourrissent. L'intérêt croissant des habitants pour ce programme est encourageant et à encourager bien sûr.

Une autre initiative que nous tenons à saluer et à distinguer, la mise en pratique d'un des piliers du développement durable, la réutilisation, notamment à l'occasion des travaux

d'aménagement de la mairie annexe et de la NSP des Buers où du matériel a pu être réutilisé par des associations. Ce genre d'opération devrait pouvoir être systématisé.

La transformation de Chamagnieu en éco-centre constitue également un objectif important, le centre d'accueil deviendra un lieu où l'écologie pratique sera mise en œuvre, visible et vécue par nos enfants. D'autres lieux pourront être transformés dans l'avenir, les éco-lieux devront être la norme.

En revanche, il nous reste de nombreux efforts à fournir :

- en matière de végétalisation de la ville, un enjeu essentiel pour s'adapter au changement climatique et pour renouer avec la nature au bénéfice du bien-être des Villeurbannaises et des Villeurbannais ;
- sur la gestion des déchets internes, que Villeurbanne devienne une collectivité exemplaire et la légitimité de mener une véritable politique zéro déchet ;
- sur l'écologie enfin, pour favoriser l'appropriation de ces enjeux et des solutions qui en découlent par les habitants.

Sur tous ces sujets, il s'agit de la défense d'un avenir meilleur, ce qui nécessite des actions fortes et ambitieuses. Tout cela donne du sens à l'action publique, cela permet d'impliquer les citoyennes et citoyens ainsi acteurs de la construction de la ville écologique et solidaire que nous voulons.

Je rappelle que l'écologie punitive n'existe pas, et seule l'inaction est punitive en matière d'écologie.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Novak.

C'est un rapport qui n'est pas soumis aux voix. Nous devons en prendre acte. J'ai noté avec intérêt finalement de nombreuses convergences entre les propos des uns et des autres.

Peut-être une petite réflexion sur la question de la ZFE puisqu'elle a été prise en exemple deux fois dans les interventions. Vous savez que vous pouvez compter sur notre équipe pour être vigilante à ce que l'écologie, si elle n'est pas punitive, ne soit pas non plus coercitive sans autre proposition de moyens de substitution mais, à cet égard, on peut rassurer une partie des élus qui se sont interrogés au moment où la Métropole a fait cette annonce, avec une première délibération qui a été prise aujourd'hui au conseil syndical du SYTRAL, qui introduit les premières mesures de gratuité pour les populations les plus modestes sur la métropole, notamment les personnes qui sont bénéficiaires du RSA.

Voilà des actions qui me semblent finalement concertées. Pour ma part, je serai vigilant à ce qu'elles soient toujours dans les mêmes calendriers pour que nous ne soyons pas simplement dans les injonctions à changer nos comportements mais que nous amenions aussi des propositions de solutions possibles.

Mesdames et messieurs, il n'y a pas de vote, je vous propose que nous passions à la suite de notre ordre du jour.

4 – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- C'est un sujet extrêmement important pour la collectivité. Vous permettez que je l'introduise rapidement.

L'exercice budgétaire est donc un exercice de prévision, c'est aussi un exercice de choix, de priorisations que nous avons à faire.

Pour ce qui est de la prévision, le débat d'orientations budgétaires montre combien aujourd'hui, plus que jamais, il est difficile de déterminer une stratégie stable dans un cadre mouvant. Un bilan des impacts de la crise sanitaire sera présenté, notamment dans le cadre du compte administratif 2020. Avant ce bilan, nous pouvons déjà communiquer deux chiffres : une perte de recettes de 4,44 M€ et des dépenses imprévues pour plus de 2,50 M€.

Le choc financier que notre collectivité doit absorber sera de près de 7 M€, certainement un peu plus puisque ces chiffres sont arrêtés en prévision du 30 novembre. Même si des diminutions de dépenses viennent limiter l'impact, le budget municipal restera longtemps marqué par la crise, d'autant plus que le choc a un aspect conjoncturel mais aussi structurel. La crise a des effets révélateurs sur les politiques publiques, leurs manques et leurs insuffisances parfois.

La question de l'aide alimentaire et, plus globalement, du projet alimentaire territoire a montré sa prégnance tout au long de la crise. La diversité, la qualité de l'approvisionnement, la précarité alimentaire sont ressorties comme des éléments de vulnérabilité de l'action publique. J'ai pu encore le vérifier dimanche matin avec d'autres collègues adjoints en allant assister à la distribution de colis par l'association Gaelis aux étudiants : près de 400 colis distribués dimanche matin sur notre ville.

Au regard de cette crise, le rôle stabilisateur voire compensateur que l'État pourrait tenir n'est pas joué. Le budget de l'État pour 2021 est marqué par deux options fortes : le maintien de la suppression de la taxe d'habitation et la baisse des impôts de production liée au plan de relance.

Le gouvernement n'a pas pris la mesure de la situation financière des collectivités territoriales et de leur rôle en matière d'investissement public. Les crédits de soutien à l'investissement public local sont quasi stables et, parallèlement, les modalités de territorialisation du plan de relance ne sont pas aujourd'hui connues et semblent renvoyées à la mise en place principalement des prochains contrats de plan Etat-Région dont on peine à savoir comment ils seront négociés avec le report prévisible des élections régionales.

Le montant de la DGF risque de baisser, pour au moins la moitié des communes. La suppression de la taxe d'habitation est maintenue sans que le sujet de la compensation soit totalement résolu. Les 10 Md€ de baisse d'impôt de production conduisent à la suppression de la part régionale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et la division des impôts fonciers qui ne seront pas totalement compensés par l'attribution d'une fraction de TVA.

Un dispositif de loi de finances rectificative, le troisième pour 2020, met en place une clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales. Il partait d'une bonne et surtout juste intention : compenser les pertes des recettes des collectivités. Au regard des modalités de calcul mises en place par Bercy, Villeurbanne sera exclue de l'application du dispositif alors qu'une appréciation des pertes de recettes domaniales aurait permis de faire valoir des pertes supérieures à 1 M€. Il y a là une forme de jeu de dupes, une intention politique claire qui se retrouve remise en cause par des modalités d'application technocratiques, seules 2 500 communes devraient en bénéficier dont 80 % de moins de 1 000 habitants, la majorité des villes en sera exclue.

C'est ce qui m'a conduit, avec d'autres collègues maires membres de l'association France Urbaine, à saisir le Premier ministre de l'urgence de faire un certain nombre de propositions pour les collectivités locales. Il en va bien entendu de notre capacité à participer au plan de relance par les investissements que notre collectivité serait capable de conduire si la visibilité budgétaire était un peu plus facile à comprendre.

Le débat d'orientations budgétaires, c'est aussi l'occasion de faire état de nos choix, de nos priorités. La première d'entre elles est de nous inscrire dans une temporalité qui intègre la continuité de l'action municipale, et c'est important dans cette période de crise, mais qui donne à voir également progressivement la mise en œuvre de notre programme.

Le budget 2021 a été construit dans un cadrage financier stable mais il intégrera des éléments qui seront majeurs dans l'action municipale, notamment une action éducative forte, inclusive, placée au cœur de notre politique de lutte contre les inégalités.

D'autres évolutions et changements viendront en cours d'année dans les budgets suivants assurer la mise en œuvre des éléments-clés de notre programme, et il est évident que la première décision modificative qui interviendra en mars 2021 verra un certain nombre de ces évolutions proposées à notre Conseil Municipal.

Cette mise en œuvre devra tenir compte de la crise sanitaire, des éléments de vulnérabilité de notre territoire qu'elle a mis en lumière, et des éléments de force qu'il faut valoriser. La solidarité qui se met au quotidien en œuvre entre les habitants et les associations en est certainement l'un des plus marquants.

Le choix, c'est également celui de l'investissement, pas de rupture de la politique d'investissement réalisée ces dernières années, une accélération plutôt, un travail fort sur l'ensemble des éléments qui doivent rendre le développement urbain acceptable et positif pour la majorité des habitants.

Nous aborderons ces priorités lors du prochain Conseil Municipal, il nous faudra, en 2021 et pour les années qui suivent, également les construire en associant les habitants. Faire des habitants, des associations, de l'ensemble des partenaires de l'action municipale les co-acteurs de nos choix budgétaires, c'est à la fois un défi démocratique mais aussi un défi social : réfléchir ensemble au commun, aux priorités de l'action publique, aux éléments essentiels de la vie sociale à Villeurbanne.

Je ne doute pas que Jonathan Bocquet, à qui je vais laisser la parole, participera à la mise en œuvre de ces orientations dans la mesure où ses attributions, à la fois les finances mais aussi la transition démocratique, lui font l'obligation de porter concomitamment ces

enjeux, mais c'était aussi le sens des responsabilités qui lui étaient confiées. Monsieur Jonathan Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

Le débat sur les orientations budgétaires est une obligation légale préalable au vote du budget primitif. Je remercie tout d'abord les services pour le travail réalisé, toujours d'une extrême qualité, et ce malgré les conditions que l'on connaît aujourd'hui.

C'est le premier rapport d'orientations budgétaires du mandat que nous présentons à l'assemblée, ce qui en fait évidemment un rapport attendu, j'imagine, d'abord parce que c'est le genre de rapport pour lequel vous pouvez vous attendre à un très grand moment de poésie, et je sais que vous l'appréciez, mais aussi parce que nous allons y esquisser notre ambition.

Cette délibération est assez réglementée, vous allez voter non pas pour ou contre le rapport mais sur le fait qu'il a été présenté. Il prendra un peu de temps sur cette première année parce que, compte tenu du renouvellement des membres de cette assemblée, il me semble important de prendre le temps de présenter les éléments pédagogiques.

Le débat du jour doit permettre une réflexion contextuelle et stratégique sur les finances de la collectivité et le cadre général du budget que nous voterons le mois prochain. Il précise, d'une part, les conditions de l'action municipale, en donnant à voir la situation des finances communales (pour ne pas faire durer le suspense, elles sont très saines) et le contexte, vous le connaissez aussi, très particulier et même inédit ; d'autre part, ce débat est l'occasion d'exposer les grandes lignes d'orientation stratégique du mandat, notre ambition, l'ambition de notre majorité.

Vous aurez le détail dans le budget primitif présenté en décembre, qui précisera l'action municipale de l'exercice à venir. Ici, on a seulement vocation à présenter l'évolution des grands ratios.

Nous pouvons d'ores et déjà partager avec vous l'enjeu qui est, selon nous, celui du budget primitif, à savoir que la collectivité prenne toute sa part dans la réponse face à la crise, dans le plan de relance et dans la transition écologique.

Seront évoquées dans cette présentation des données rétrospectives de la situation financière de la ville, des données économiques générales qui pourraient prévaloir pour l'exercice 2020, les principales mesures du projet de loi de finances initiale 2021 et les grands principes de l'équilibre budgétaire de l'exercice à venir.

Je disais que le contexte est très particulier, il est même inédit. Le budget 2021 est construit dans un contexte de crise sanitaire, de ralentissement économique et d'évolution continue, à l'instar des années antérieures, du cadre juridique et du cadre financier dans lesquels évoluent les collectivités. L'exercice 2021 sera notamment l'année de mise en œuvre effective de la compensation de la taxe d'habitation suite à sa suppression, en tant que ressource des collectivités, mais aussi d'un premier travail de réforme sur certains critères de calcul de dotations et compensations, et ce tant au niveau étatique que métropolitain.

Nous pouvons passer à la première diapositive qui va vous présenter les bases de fiscalité jusqu'à aujourd'hui. Les bases ont évolué assez largement ces dernières années,

notamment en fonction de la variation nominale issue de la loi de finances annuelle, ainsi que la variation physique provenant des constructions nouvelles, améliorations ou démolitions.

L'évaluation physique, pour le foncier bâti, était en moyenne de 2,4 % par an les trois années précédant la crise de 2008, d'environ 1,3 % par an de 2008 à 2017, de 1,5 % en 2018 et de 0,87 % en 2019.

Pour la taxe d'habitation, la moyenne était de 3,9 % par an les trois années précédant la crise de 2008, puis de 1,6 % de 2008 à 2017 et de 0,94 % en 2018, hors décision fiscale. Je précise que, hors décision fiscale, c'est une année où nous avons eu une révision des taux.

Il y a donc eu sur la période 2008-2017 un dynamisme plus important des bases de taxe d'habitation que des bases de foncier bâti, et comme vous connaissez les évolutions réglementaires en la matière, vous savez quelle conséquence cela peut avoir.

En 2020, la variation physique provisoire des bases est de 1,5 % pour la taxe foncier bâti et de 0,44 % pour la taxe d'habitation. Nous sommes sur des données provisoires de mars 2020 qui restent à confirmer dès que nous aurons les données définitives.

Sur la diapositive suivante, dotations et compensations sont en hausse sur les derniers exercices. La part de ces dotations et compensations de l'État dans les recettes réelles de fonctionnement progresse depuis deux exercices mais elle reste largement inférieure au pic atteint en 2004. Entre 2014 et 2017, les plans d'économies successifs mis en œuvre par l'État ont conduit la Ville à perdre 7,20 M€ de dotations, au seul titre des plans d'économies, comparé à 2013. Pour le dire autrement, entre 2009 et 2019, nous passons de 217 € à 159 € par habitant.

La progression en 2019 est essentiellement due à la normalisation du taux d'abattement général à la base, ce qui a pour effet mécanique d'augmenter le montant de la base fiscale exonérée en matière de taxe d'habitation pour les revenus les plus faibles, les contribuables âgés, qui est compensé par l'État à hauteur de 800 000 €.

Les dotations et compensations venant de la Métropole sont à hauteur de 11,83 M€, soit un peu plus de 8 % des recettes hors cessions. Les postes fiscalité et dotations/compensations de l'État et de la Métropole représentent près de 80 % des recettes réelles de fonctionnement du compte administratif 2019 hors cessions.

Je note au passage que se transforment les relations intercollectivités et que s'accroît le besoin de nouvelles transversalités entre elles, en particulier le lien avec la Métropole qui est un enjeu fort, et le lien de confiance qui s'est instauré depuis les dernières élections est à cet égard extrêmement précieux.

Sur les charges et recettes courantes (diapositive 4), l'évolution des recettes qui couvre l'évolution des dépenses 2019, l'effet ciseau a disparu en 2018, les recettes courantes progressant plus rapidement que les dépenses courantes. Ceci était essentiellement lié aux modifications fiscales en recettes et à l'absence de manifestation des Invites. C'est un élément important du budget sur les années où le festival a lieu. En 2019, les chiffres sont respectivement de 3,34 % et 2,08 %.

Si on prend toutes les recettes et dépenses, inclus éléments financiers et exceptionnels hors cessions, les taux en 2019 sont respectivement de + 2,32 % pour les recettes et + 0,38 % pour les charges. Cette variation s'explique par les opérations exceptionnelles de 2018 et notamment la résolution du contentieux avec « écoles privées » sur la base de cette contrainte imposée par l'Etat.

La hausse plus rapide des recettes courantes a consolidé l'épargne de gestion en 2019 de 28,25 à 30,77 M€. Cela représente une progression de + 8,74 %.

Sur la diapositive suivante, on voit le maintien d'un niveau d'équipement fort. Le graphique illustre une évolution à la hausse sur une période longue des dépenses d'équipement. La moyenne annuelle par mandat était la suivante : sur 2001/2007 : 18,5 M€. Sur 2008/2013 : 31,9 M€. Sur 2014/2019 : 36,9 M€. Pour 2020 première estimation : niveau envisagé proche de 28 M€ en baisse du fait de la crise sanitaire qui a ralenti la mise en œuvre des projets (et vous le verrez d'ailleurs dans la décision modificative).

En 2019, les dépenses d'équipement brut représentaient 243 € par habitant contre 224 € en 2018. Pour comparaison, elles s'élevaient à 258 € par habitant pour les communes de + 100 000 habitants au niveau national.

La dette est à son niveau le plus élevé depuis 2003, où la Ville avait constaté un endettement de 27,8 M€.

Le ratio de dette par habitant est fin 2019 à 257 € pour Villeurbanne et 1 104 € pour la strate au niveau national (villes de + de 100 000 habitants hors Paris). La capacité de désendettement a atteint 1,27 an au 31/12/2019. Villeurbanne utilise le levier de la dette dont elle dispose compte tenu d'un très faible niveau d'endettement.

On arrive aux données macro-économiques du Projet de Loi de Finances Initial 2021 (diapositive 7). En 2021 la croissance du PIB en volume (hors inflation) est envisagée à 8 % après une baisse de 10 % en 2020. Le projet de loi de finances est bâti sur une hausse de la consommation des ménages en progression (+6,2 % par rapport à -8 % en 2020) et un investissement productif des entreprises à + 14,9 contre - 15 % en 2020. Le prix du baril de pétrole est lui aussi anticipé à un montant quasi équivalent à 2020. L'euro s'apprécierait légèrement par rapport au dollar. L'inflation est envisagée en légère reprise mais demeurant néanmoins basse à 0,6 % contre 0,2 % en 2020. Ces données sont issues du PLFI déposé devant le parlement en octobre et vont probablement se dégrader pour l'exercice 2020 avec la deuxième période de confinement. Les données 2021 pourraient aussi être affectées.

Toujours sur le Projet de loi de finances initial, les mesures relatives aux collectivités locales : notons la réduction des impôts de production (CFE Métropole/ FB Ville). Il faut spécifier qu'on avait des paramètres non actualisés depuis leur origine en 1973 ; conséquence, l'imposition des établissements industriels est plus dynamique que celle des autres locaux professionnels. Concrètement, c'est une division par 2 des taux applicables aux immobilisations et au final une réduction de moitié des bases taxables pour l'entreprise. L'allègement d'impôt s'élève à 1,75 Md€ pour la TFPB au niveau national. Pour Villeurbanne sur la base des données 2019, c'est 2,66 % du produit de la Taxe

foncière soit 1,12 M€ et 1,8 M€ après réforme de la fiscalité locale (récupération de la part FB métropolitaine).

Notons aussi la Révision des modalités de calcul des dotations. Ces évolutions, visent à tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités (notamment attribution de la part départementale/ métropolitaine de taxe foncière aux communes ; perception par les EPCI et les Départements d'une fraction de TVA). Cela entrera en vigueur en 2022 et pourra faire l'objet d'évolutions en loi de finances ultérieure.

Et enfin l'automatisation de la gestion du FCTVA. Le FCTVA, c'est le principal dispositif de soutien de l'État à l'investissement public local (5,95 Md€ en 2019).

Sur les dotations et compensations, j'attire votre attention sur les précautions à prendre par rapport à tout cela en l'absence de simulations fournies par le ministère des Finances. Le principe de l'enveloppe normée fait que la stabilité des autres dotations n'est pas assurée. Pour mémoire, en 2020 la DSU a augmenté de 0,33 M€ et la dotation forfaitaire a baissé de 0,44 M€ / exercice 2019 en réalisé. J'insiste sur le caractère non définitif du PLFI même s'il ne prévoyait pas de baisse de la Dotation Forfaitaire pour les communes lors du dépôt.

La diapositive suivante nous montre bien en quoi Villeurbanne est sous compensée dans la réforme de la fiscalité directe. Alors une fois encore, des données incomplètes ne permettent pas une estimation précise à ce jour. Mais voici quelques éléments : en 2020 : TH 44,3 M€ et FB 42,3 M€ et compensation TH pour conditions de revenus (4,83 M€) soit 91,4 M€ (*Données provisoires de mars. Foncier non bâti négligeable 70 K€*)

En 2021 : foncier bâti (67,5 M€) et compensation (24,5 M€) = 92 M€. La fin de la taxe d'habitation provoque une nouvelle architecture des ressources des collectivités ; et pose des questions : quid à terme des contribuables des collectivités surcompensées dont le produit fiscal perçu va aller vers d'autres territoires sous-compensés ?

De facto, la suppression de la taxe, certes, rend du pouvoir d'achat aux habitants, à un certain nombre d'entre eux en tout cas, et ce pour l'instant sans oblitérer nos capacités grâce à la compensation, mais il reste quelques doutes à ce sujet, il y a un risque sur le fait que cette compensation devienne la variable d'ajustement du gouvernement. De toute façon, c'est tout de même et surtout une oblitération des marges de manœuvre fiscales, en d'autres termes de notre autonomie.

Sur les perspectives de recettes 2021, nous avons une évaluation alors que toutes les données ne sont pas connues. En l'absence de simulation précise, on peut voir une évolution du produit fiscal qui devrait être moins dynamique à l'avenir, du fait notamment de l'exonération minimum des constructions neuves, de la réforme des impôts de production. S'agissant des dotations de l'État, la dotation forfaitaire est en légère baisse, tandis que la dotation de solidarité urbaine augmenterait encore à hauteur de 5,10 M€.

Sur les dotations du Grand Lyon, l'attribution de compensation est stable, l'enveloppe dotation de solidarité communautaire est prise en compte à 3,60 M€, dans l'attente d'évolutions liées au pacte métropolitain. En la matière, nous espérons de bonnes

nouvelles conformément à un certain nombre de discours de campagne, mais nous n'en doutons pas.

Les droits de mutation sont estimés en hausse à 6,20 M€ pour se rapprocher des produits perçus antérieurement mais, évidemment, cette recette demeure particulière volatile, on ne peut pas les maîtriser.

Les recettes des services dépendront fortement de l'évolution de la pandémie en cours, vous vous en doutez. Nous sommes sur une progression des recettes réelles de fonctionnement proche de 0,6 %.

En fonctionnement, les dépenses courantes progressent avec notamment la manifestation des Invites, les mesures liées à la pandémie et donc à notre réaction en termes d'actions publiques qui sont financées sur le premier semestre, ainsi que le transfert de l'activité de production de repas auparavant assumée par le CCAS.

On voit aussi une évolution de la masse salariale avec des efforts conséquents sur l'éducation, M. le Maire l'a dit, et l'intégration de la production des cuisines du CCAS.

Les autres charges courantes, dépenses exceptionnelles, reversements et opérations financières sont quasiment stables.

En matière d'investissement, le niveau d'équipements propres à la Ville s'établirait à 51 M€, au-dessus du niveau de ces dernières années. L'emprunt d'équilibre passerait de 22,40 M€ à 31 M€.

S'agissant du budget primitif 2021, on voit à travers cet exposé les contraintes financières et budgétaires qui pèsent sur les collectivités locales et donc sur la nôtre, les choix éminemment stratégiques qui s'imposent aux exécutifs locaux. Il nous incombe d'autant plus une fine évaluation de la nature des bénéficiaires de chacune de nos politiques publiques.

Nos orientations sont la poursuite de nos politiques publiques et une continuité avec le mandat précédent. C'est aussi le renforcement de nos services publics et une ambition renouvelée.

Le budget 2021 sera un budget de transition sur les axes majeurs portés par la Ville. Ce débat d'orientations budgétaires est l'occasion d'affirmer ce qui sera le leitmotiv de ce mandat dans la gestion budgétaire et qui se résume comme suit : nous souhaitons défendre une nouvelle vision de la performance, qui ne soit pas prisonnière des seuls indicateurs financiers. La gestion d'une collectivité exige tout à la fois de fixer une orientation claire, une ligne d'horizon, et en même temps de savoir sans cesse s'adapter aux circonstances, optimiser les évolutions réglementaires, répondre aux enjeux du contexte et, en ce moment, nous voyons bien à quel point un contexte peut bousculer les choses.

La ligne d'horizon, c'est cette redéfinition de la notion de performance. Notre action publique doit être durable, responsable.

En tant qu'adjoint aux finances, je ne récusé rien de ce que je disais hier en tant que simple président de groupe, la Ville la mieux gérée de France, c'est bien, mais ce n'est pas

un but en soi, ce n'est qu'une complète réalisation et une source de satisfaction qu'à d'autres conditions.

En termes politiques et financiers, la maîtrise de la dette à un niveau raisonnable et le maintien d'un autofinancement nous permettent de nous projeter dans un fort niveau d'investissement sur le temps long. D'ailleurs, dans l'optique de cette redéfinition de la notion de performance, nous réaliserons un travail d'analyse prenant en compte de nouveaux indicateurs au-delà des seuls ratios financiers.

En disant cela, je ne dis pas qu'il faut évacuer les ratios financiers de l'analyse, ils sont prépondérants, mais je dis qu'ils ne sont pas suffisants, qu'ils ne disent pas tout de l'état d'une collectivité, qu'ils ne disent rien sur la tension des services, qu'ils ne disent rien sur les sous-dotations en équipement, qu'ils ne disent rien sur l'égalité réelle en interne, rien sur la qualité du service rendu aux habitants, rien en mesures environnementales.

On a vu les rapports complémentaires présentés en annexe de ce débat d'orientations budgétaires et que nous venons d'appréhender, il nous faut avoir tous ces éléments en tête lorsque nous jugerons des ratios budgétaires.

Notre objectif politique est d'optimiser nos moyens pour offrir le meilleur service public possible et le plus longtemps possible. Cela passe par trois orientations : une ambition en termes d'équipement, une exigence en termes de qualité du service public, une bienveillance en termes de ressources et d'organisation des services, et ce sans obérer nos capacités budgétaires sur le temps long.

Je remercie une nouvelle fois les services pour les documents synthétiques ainsi que pour la qualité des données mises à disposition des élus, pour l'accompagnement aussi du nouvel adjoint aux finances que je suis. Grâce à leur sérieux et leur crédibilité, cela permettra des débats de qualité dès aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bocquet. En tout cas, pas de fausses promesses, pas trop de poésie dans vos propos, mais beaucoup de pédagogie et de clarté, je vous en remercie, et je m'associe aux remerciements que vous avez formulés aux équipes de la Ville.

Nous avons un accord entre les présidents des groupes pour avoir un temps de parole supérieur à nos habitudes sur ce sujet qui est extrêmement important. Je vais laisser la parole en premier au groupe Communiste et République, Cyril Hauland-Gronneberg.

M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG.- Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, chers collègues,

En préambule, je voudrais remercier Jonathan Bocquet pour l'effort de pédagogie et de transparence dont il a fait montre dans la rédaction et la lecture de ce rapport. De même, je voudrais remercier ici les membres de mon groupe politique passés et présents, ainsi que mon assistant de groupe, qui m'ont grandement aidé pour la compréhension et la rédaction de cette intervention sur un sujet qui, je dois l'avouer, n'a pas été un exercice facile.

Maintenant, et avant de commencer l'analyse proprement dite des orientations budgétaires telles que présentée dans ce rapport, je pense qu'il est utile et nécessaire de préciser dans quel contexte national nous nous situons.

En effet, il me semble évident d'énoncer que le contexte exceptionnel de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 que nous connaissons aujourd'hui a généré une crise économique et sociale de grande ampleur qui a eu pour effet non seulement de contracter le PIB de 10 % mais qui a également touché de plein fouet, pour ce qui nous concerne directement, d'une part la démocratie locale en obligeant le report du second tour des élections municipales de plusieurs mois, d'autre part le bon fonctionnement des collectivités territoriales placées en première ligne pour gérer les effets de la pandémie et continuer de répondre coûte que coûte aux besoins de leurs administrés en termes de services publics.

Tandis que le gouvernement annonçait un plan de relance de 100 Md€ pour, je cite « *la cohésion sociale et territoriale, la compétitivité des entreprises et la transition écologique* », force est de constater que l'essentiel de l'effort de l'action gouvernementale s'est concentré sur le soutien aux entreprises, et ce sans aucune contrepartie, alors même que nombre d'entre elles ne jouent pas le jeu à l'instar de General Electric dont je vous informe que les salariés sont en grève générale et reproductible depuis ce matin pour le maintien des emplois industriels sur le site de Villeurbanne.

Pendant ce temps, les collectivités territoriales sont restées le parent pauvre de ce plan.

À cet égard, il est manifeste que la menace qui plane aujourd'hui sur les finances publiques des collectivités locales françaises est celle d'un effet ciseau, c'est-à-dire d'une baisse de recettes couplée avec une augmentation des dépenses. Autrement dit, le dilemme est aujourd'hui de devoir faire toujours plus avec toujours moins.

Bien sûr, cette situation n'est pas nouvelle, et cela fait longtemps que les élus communistes dénoncent le fait que l'État central poursuit obstinément la mise sous tutelle des finances locales à travers une fiscalité qui échappe de fait de plus en plus aux communes (on citera pour exemple la réforme de la taxe d'habitation), avec des dotations de l'État en baisse constante. Cela pose pour nous la question fondamentale de l'autonomie financière des communes qui va de pair avec leur liberté d'agir pendant que l'État est aux abonnés absents, comme l'a clairement indiqué Sébastien Lecornu, ministre des Collectivités Territoriales, je cite : « *Il n'y aura pas d'argent magique.* »

À cette assertion marquée du sceau de la pseudo-responsabilisation bien infantilisante, le groupe Communiste, Républicain et Écologiste au Sénat a porté un projet de loi appelant à la constitution de rien moins qu'un fonds d'urgence pour les collectivités territoriales, doté d'un minimum de 7,5 Md€. De même, notre groupe soutient la démarche de la centaine d'élus locaux qui, avec le collectif Territoires Gagnants, réclament que 1 % des 100 Md€ du plan de relance soit affecté au sauvetage des quartiers sensibles en voie de paupérisation accélérée, soit l'équivalent de 1 Md€ répartis en priorité vers le monde associatif et culturel à destination des jeunes, les aides humanitaires d'urgence, la création de centres médicaux et de maisons de santé, la mobilisation des acteurs de l'emploi, le reste étant consacré aux médiateurs, à la lutte contre l'illettrisme et à la mobilité.

Cela étant dit, il est temps maintenant de revenir plus spécifiquement sur la situation actuelle dans laquelle se trouve notre commune, sachant qu'on peut dire sans surprise qu'elle est à l'image de celle qu'on vient de décrire pour les collectivités en général.

D'abord, on s'aperçoit que les recettes proviennent encore essentiellement des impôts locaux à travers la taxe d'habitation et la taxe foncière, ce qui représente 55 % des recettes de fonctionnement. On pourrait ajouter la question suivante : pour combien de temps encore avec la réforme de la fiscalité locale directe ?

Ensuite, et comme deuxième source de financement, on retrouve les fameuses dotations de l'État censées compenser une baisse importante des recettes de la commune intervenue depuis 2012. On peut également observer que la hausse de la DSU (dotation de solidarité urbaine) pour les quartiers dits Politiques de la Ville suffit à peine à compenser la baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement).

De même, à Villeurbanne comme ailleurs, on remarque, parmi les effets de la crise sanitaire proprement dite, d'une part, une baisse de recettes avec la fermeture des équipements municipaux comme la restauration scolaire, les activités périscolaires, les crèches et les équipements sportifs, mais aussi la gratuité du stationnement, sans compter la baisse des recettes fiscales corrélée à la baisse de l'activité, en plus des pertes des droits de mutation, d'autre part, une augmentation des dépenses liée directement à la pandémie de Covid-19 à travers les opérations renforcées de nettoyage, l'achat de produits sanitaires, etc.

Au final, on note que la crise sanitaire coûtera 6,20 M€ à la commune, ce n'est pas négligeable.

À cela s'ajoutent les diverses subventions exceptionnelles qui ont été déjà votées ou qui seront votées au cours de ce Conseil Municipal pour le soutien au tissu économique local, l'aide au secteur culturel mais aussi aux actions de solidarité menées par la société civile pour pallier les défaillances de l'État.

Pour en finir avec la Covid-19, ce qui marque la lecture de ce rapport, c'est véritablement l'incertitude, terme qui revient souvent avec l'emploi du conditionnel tant la crise sanitaire brouille les perspectives.

Sans vouloir être exhaustif, comment ne pas aborder la question des dépenses de personnel, c'est-à-dire de celles et ceux qui remplissent les missions de service public relevant de la municipalité auprès de nos concitoyens. Représentant à elles seules près de la moitié des dépenses de fonctionnement, elles sont logiquement en augmentation constante, non par l'effet d'une quelconque mauvaise gestion ou inflation des dépenses, mais parce que la population elle-même est en augmentation constante et voit ses besoins en termes de service public augmenter en conséquence.

On observe que les postes créés, qu'il s'agisse là encore d'ATSEM, de cuisiniers ou d'agents de service, sont essentiellement liés à des créations d'équipements nouveaux (groupes scolaires, équipements sportifs, etc.) et correspondent bien à des services rendus à la population que nous jugeons essentiels et indispensables.

L'ensemble de ces dépenses n'a pas empêché la Ville de garder une situation financière qui reste saine dans ses fondements, avec une dette qui reste tout à fait raisonnable par rapport au niveau de dépenses par habitant.

Seul bémol à la lecture de ce rapport, notre groupe ne peut s'empêcher d'apporter une franche réserve à l'une des dernières phrases qui nous pose question, quand il est fait mention, je cite « *de démarche performante de l'administration ou de l'ajustement des postes de travail, ainsi que, surtout, une réflexion sur les modes de gestion les plus adéquats intégrant éventuellement l'externalisation* ». En effet, si nous comprenons la volonté de maîtrise des dépenses publiques, nous ne sommes pas favorables à cette éventuelle externalisation, et cela non seulement sur le principe, parce que les externalisations ne sont en fait que des privatisations déguisées, mais aussi parce que nous pensons qu'à l'heure d'une crise sanitaire qui ne sera au final que conjoncturelle, il n'y a aucune raison d'y répondre par une mesure d'ajustement structurel qui serait pour nous inadaptée, qui ne correspondrait pas au problème posé.

De fait, ce n'est pas avec moins de service public que nous sortirions de la crise, bien au contraire.

Cela dit, et pour terminer sur une note positive, on notera que les dépenses prévues correspondent globalement au programme annoncé pendant la campagne des dernières municipales, au travers notamment, et cela a été abondamment illustré, d'agrandissements d'écoles, de création de crèches, d'aide à la construction de logements sociaux, de conservation du patrimoine, de mise en accessibilité des bâtiments, enfin de rénovation thermique des bâtiments dans le cadre de la nécessaire transition écologique.

Pour notre part, nous sommes favorables à ces orientations budgétaires qui vont dans le sens de l'intérêt de la population villeurbannaise.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est à Maxime Jourdan pour le groupe Génération.s.

M. Maxime JOURDAN.- Monsieur le Maire, chers collègues, Monsieur l'Adjoint aux finances,

Nous vous remercions pour ce rapport sur les orientations budgétaires pour 2021. La situation financière de notre commune à date est bonne et nous pouvons remercier le précédent Conseil Municipal pour cela.

Mais ce rapport nous renseigne sur une dynamique, depuis maintenant plusieurs années, à la baisse des dotations de l'État. Cette histoire des finances de notre commune montre aussi que le dispositif de compensation, suite à suppression de recettes, ne dure pas. Il est ainsi aisé de penser, M. Bocquet l'a souligné tout à l'heure, que la compensation de la taxe d'habitation ne durera pas.

Nous voyons également que la charge de fonctionnement augmente avec la même dynamique que le nombre d'habitants de notre commune.

Une fois ce bilan fait, il nous faut définir l'avenir. Même en projetant le fait que la crise sanitaire actuelle se terminera, nous savons qu'une crise sociale encore plus importante nous attend pour la suite. Comme je le disais plus tôt, la situation financière de notre

commune est bonne, nous avons le devoir d'investir, alors investissons sur l'avenir. Investissons pour le social, pour la culture, investissons dans l'éducation avec la création d'écoles et de crèches, investissons dans de grands parcs et pour un meilleur cadre de vie. Investissons également dans les services publics.

La Ville résiliente que nous avons dessinée pendant la campagne doit se construire dès à présent.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est à M. Prosper Kabalo pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

M. Prosper KABALO.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux finances, chers collègues,

Le débat d'orientations budgétaires a pour objectif de poser les grandes lignes de la situation économique de notre pays, quelques informations internationales, économiques bien entendu, et les conséquences éventuelles sur le budget des communes.

Le projet de loi de finances 2021 donne quelques directives pour notre budget à venir. La présentation de la délibération faite par Jonathan Bocquet ce soir fait référence surtout aux exercices passés, ce qui est tout à fait normal, nous commencerons à voir les effets de votre gestion, pour partie, au moment où nous aurons à débattre du compte administratif de l'exercice 2020, et nous pourrons comparer cette batterie de chiffres qui vient de nous être donnée dans deux ou trois ans.

Une année 2020, cela a été dit et ce sera encore dit, ce sera un sujet encore pendant de nombreux mois hélas, qui marquera pour longtemps les économies mondiales et forcément celles de la France. Tous les ratios ont volé en éclat, le plus célèbre d'entre eux et le plus difficile pour les États était de tenir le fameux ratio concernant le déficit budgétaire qui ne devait pas excéder 3 % du produit intérieur brut, et la dette publique devant être inférieure à 60 % de ce même PIB.

En 2020, la France subira une contraction de son PIB à -10 %, qui sera sans équivalent sur le passé.

Que dire de la dette ? La dette mondiale atteindra le chiffre abyssal de 277 000 Md\$, la dette publique française a atteint un nouveau sommet historique de 2 638 Md€, soit 120 % du PIB. D'autres ratios qui jouent au yoyo : après le premier confinement, rebond de la consommation de +6,2 % après une chute de -8 %. L'investissement remonte à +14,9 % après une chute de -15 % : ces rebonds sont dus, entre autres, aux mesures gouvernementales qui ont permis de soutenir l'activité économique grâce aux aides apportées.

Le projet de loi de finances pour 2021 prévoit une progression. Je corrige un peu, Monsieur Jonathan Bocquet, mais ce n'est pas de votre fait, il se trouve que les chiffres vont bouger et bougent encore, vous l'avez dit, ce n'est pas 8 % pour la croissance attendue en 2021, on ne parle plus hélas que d'une croissance de 6 %.

On a vu la mise en place d'un plan de relance jamais vu, ce sont des centaines de milliards déversés dans l'économie pour faire face à la crise sanitaire mondiale que nous

traversons. Tout ceci aura forcément un impact sur les collectivités, il est question de 6 Md€ pour les collectivités locales, avec, bien entendu, une disparité suivant les communes.

Je profite à nouveau de la parole donnée pour saluer le travail fait par les services et les efforts importants du personnel pour permettre à la Ville d'avoir aujourd'hui la capacité de faire face à cette crise sans précédent.

Nous connaissons au compte administratif de l'exercice 2020 l'incidence de cette crise sanitaire sur nos finances.

Quelques signes sont indiqués avec la décision modificative qui viendra en discussion tout à l'heure, pour laquelle, même si j'ai une idée de vos réponses, je remarque que vous opérez une réduction des dépenses d'investissement de plus de 10 M€, ce qui entraîne une réduction de l'emprunt en recettes d'investissement de 17 M€, des dépenses de fonctionnement imprévues liées au Covid-19, comme le nettoyage des locaux dans les écoles pour à peu près 45 000 €, le soutien aux structures culturelles pour un peu plus de 163 M€, sans oublier le centre de dépistage. Des pertes de recettes aussi, la restauration scolaire (-852 000 €) ou encore la gratuité du stationnement (-785 000 €).

Bien évidemment, nous voterons cette décision modificative dont l'arbitrage et les conséquences financières vous sont dictés par la crise sanitaire.

Quelles sont les orientations budgétaires pour 2021 définies dans la délibération ? Il est bon, Monsieur Bocquet, de rappeler les ratios prudentiels d'une bonne gestion. J'entends que vous souhaitez éventuellement prendre d'autres références ou d'autres ratios, je veux bien optimiser les moyens, on en parlera certainement au moment du budget, mais comment ?

Les ratios prudentiels d'une bonne gestion, c'est :

- la capacité de désendettement : aujourd'hui, 1 an et 3 mois pour la Ville de Villeurbanne ;
- la capacité à générer une bonne épargne brute qui permet d'investir en évitant et en limitant l'emprunt ;
- la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Voici les trois éléments qui définissent pour partie la santé financière de la collectivité.

Monsieur Bocquet, Monsieur le Maire, chers collègues, je vous invite à visiter nos archives sur les perspectives financières réalisées ces dernières années. Vous apprécierez le danger lié à la dégradation des ratios que je viens de citer, indispensables pour piloter un budget, permettre de maintenir un bon niveau d'investissement et apporter une réponse appropriée à la demande d'une population et d'une démographie qui grandit tous les jours à Villeurbanne et qui est en attente de beaucoup de réponses.

Alors, il existe différentes manières de réaliser un budget : soit il est piloté avec des ratios prudentiels comme la maîtrise des dépenses de fonctionnement, soit il est piloté en fonction des desiderata des élus et de leur couleur politique qui parfois font fi des éléments fondamentaux d'un budget. Je citerai un des éléments qui revient souvent et facilement, c'est le recours à l'emprunt. Qui dit emprunt dit frais financiers et annuités de remboursement.

Voilà donc votre premier budget qui se profile, nous en reparlerons au moment du vote du budget, le mois prochain. Évidemment, dans votre délibération figurent quelques indices et pas des moindres, qui laissent augurer une dégradation rapide des finances de notre collectivité.

Alors, ce soir, il est inutile de palabrer, nous verrons le moment venu où vont les dépenses de la Ville.

Les éléments qui inquiètent : les dépenses réelles de fonctionnement sont envisagées à +5,1 %. Pour mémoire, elles étaient de +0,38 % en 2019. Vous me répondrez à juste titre qu'il y a la biennale des Invites et les nouvelles mesures concernant les écoles privées, mais tout de même.

Ensuite, il y a les dépenses de personnel : +4,3 % contre 1,7 % en 2019 voire +0,96 % en 2018.

Enfin, une dégradation très forte de l'épargne de gestion : -22,5 %, soit un peu moins de 5 M€, ce qui aura pour conséquence immédiate d'avoir un recours accru à l'emprunt, d'autant plus que vous inscrivez un programme d'investissement de 51 M€, ce qui est très satisfaisant, je dirais même honorable, mais nous savons très bien la difficulté à réaliser ce niveau d'investissement. Je vous rappelle que, dans cette décision modificative que nous voterons tout à l'heure, plus de 10 M€ sont reportés. Ce n'est pas un reproche, c'est simplement une constatation.

Ces dernières lignes suffisent à montrer vos difficultés à satisfaire l'ensemble des groupes politiques qui forment votre majorité. Nous serons très attentifs à la lecture du budget prévisionnel de l'exercice 2021 qui nous sera présenté dans un mois. Vous remarquerez que je n'ai pas consommé dix minutes pour la simple raison que 80 % de la présentation faite ce soir par Jonathan Bocquet concerne la délégation que j'ai occupée sur trois mandats et sur laquelle je n'ai rien à ajouter.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Prosper Kabalo. Je note que vous n'avez pas utilisé 10 minutes mais 9 minutes 26, ramener à 30 secondes l'intervention de M. Bocquet me paraît un peu exagéré, mais comme vous l'avez dit, nous n'allons pas palabrer ce soir.

La parole est à M. Gaëtan Constant pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble !

Je préfère ne pas faire de blague sur le fait que Gaëtan Constant est l'adjoint au système d'information notamment, s'il n'arrive pas à se connecter, je vais laisser la parole à Yann Crombecque, nous essaierons de comprendre à quel problème technique est confronté M. Constant.

Monsieur Crombecque, pour le groupe socialiste citoyen.ne.s villeurbannais.e.s.

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je veux tout d'abord remercier Jonathan Bocquet pour sa présentation pédagogique et la clarté de ses propos, les services pour la préparation des documents qui peuvent représenter, pour un certain nombre d'entre nous, une certaine forme de complexité.

Depuis plusieurs années, nous avons l'occasion de souligner l'incertitude entourant la situation économique de notre pays, et nos interrogations sont encore présentes aujourd'hui dans le contexte de la crise sanitaire, économique et sociale liée à la Covid-19.

Lors des précédents débats budgétaires, notre groupe a souligné les impacts de la politique conduite par le président de la République et ses différents gouvernements sur les capacités d'agir des collectivités territoriales par la baisse de leurs recettes et par les contraintes sur leurs dépenses de fonctionnement. Les conséquences de ces orientations pour la Ville de Villeurbanne sont une faible marge de manœuvre, une situation fragile à toute évolution de ses ressources.

Il convient ainsi de noter que si, techniquement, la part de la fiscalité directe dans les ressources de la Ville augmente, cette croissance est liée mécaniquement à la diminution de la part de l'État dans les recettes de la Ville.

Au-delà des aspects techniques que revêt un débat budgétaire, c'est bien la capacité à agir de notre municipalité qui se trouve entravée. Il était dès lors nécessaire de rappeler les impacts concrets des décisions prises par le gouvernement.

Le temps imparti ne permet pas d'aborder l'ensemble du point du rapport. Dès lors, notre groupe souhaite insister sur certains aspects qui lui semblent structurants.

Parmi les dépenses réelles de fonctionnement, le rapport mentionne une augmentation des charges de personnel de 39,7 % sur la période 2007 à 2019, soit une moyenne de 2,82 % par an, passant de 53,70 M€ à 75,10 M€. Plus spécifiquement, la masse salariale augmente entre 2018 et 2019 de 1,7 % et représente 60,88 % des dépenses réelles de fonctionnement. Cette augmentation entre 2018 et 2019 est quasi équivalente au niveau national pour le bloc communal, la masse salariale, premier poste de dépenses envisagé à 77,80 M€ devrait croître d'environ 3,7 %.

Notre groupe souhaite rappeler que les agents de notre collectivité ne sont pas des coûts mais des hommes et des femmes qui œuvrent au quotidien pour que les habitants de Villeurbanne bénéficient d'un service au public de qualité. Notre groupe tient, plus encore dans la période actuelle, à les assurer de notre soutien et de notre reconnaissance pour le travail accompli. Nous savons que nous leur demandons collectivement beaucoup et qu'il convient d'amorcer une réflexion quant aux conditions de réalisation de leur mission.

Jonathan Bocquet l'a rappelé, les dépenses réelles de fonctionnement de Villeurbanne s'élevaient à 820 € par habitant contre 818 € en 2018, alors que la moyenne de la strate des villes de plus de 100 000 habitants, hors Paris, était de 1 150 € par habitant. Nous tenons à souligner également que la dette propre de Villeurbanne fin 2019 représente une dette raisonnable par habitant de 257 €. Le taux d'endettement de la Ville est de 24 % contre 80,4 % pour les communes de plus de 100 000 habitants hors Paris. Dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le critère du niveau d'endettement nouveau était fixé à 9 M€, il a été respecté avec un endettement net de 6,36 M€.

Cette situation saine doit permettre de faire face aux effets de la crise sanitaire qui ne peuvent être totalement appréhendés aujourd'hui mais, nous le savons, elle aura des

impacts concrets. Déjà, les produits des services rendus à la population diminueront et les différentes mesures de soutien au tissu économique local impacteront les recettes. Les travaux prévus sont importants dans un certain nombre de secteurs : groupes scolaires, création d'équipements d'accueil de jeunes enfants et conservation du patrimoine. Il convient de souligner, là aussi, les effets de la crise sanitaire qui seront conséquents, avec un moindre volume de crédits consommés du fait de l'arrêt des chantiers pendant le confinement.

La situation et les marges de notre commune seront impactées par la crise économique. Selon différentes études, la France devrait connaître en 2020 une contraction de son PIB de 10 % qui affectera fortement les finances publiques. À cette tendance, il faut ajouter le contenu du projet de loi de finances 2021. Force est de constater, Cristina Martineau l'a rappelé dans une intervention précédente, Monsieur le Maire aussi, que celle-ci ne répond pas à l'urgence de la crise contrairement à ce qu'affirme le ministre de l'Économie et des Finances et ses soutiens. Les mesures présentées sont insuffisantes, injustes, inadaptées et oublient que la relance viendra des territoires. Il n'y aura pas de rebond sans reprise de l'investissement des collectivités qui portent 70 % de l'investissement public dans notre pays. Or, le projet de loi de finances ne comprend aucune nouvelle mesure visant à consolider les finances des collectivités.

Dans une note récente, la Banque Postale évalue la chute de la capacité d'autofinancement des collectivités en 2020 à 18 % et celle de l'investissement local à 6 %. Vu les incertitudes liées au contexte sanitaire, il ne pourra y avoir de reprise de l'investissement public local sans soutien financier fort aux collectivités. Or, la lecture des dispositions actuelles du projet de loi de finances 2021 indique que le gouvernement n'a absolument pas pris la mesure de la situation financière des collectivités territoriales et de leur rôle central dans le rebond de l'investissement : aucune revalorisation des montants votés dans le budget de l'année dernière, baisse à attendre de la dotation globale de fonctionnement, confirmation de la suppression de la taxe d'habitation pour les 20 % des Français les plus riches, renonciation d'intégrer la compensation des pertes de recettes tarifaires.

Les mesures actuelles ne soutiendront pas suffisamment l'investissement public local l'année prochaine alors qu'il est le réel moteur de la relance. Sans relance par les territoires, il n'y aura pas de relance possible.

Par ailleurs, l'exercice sera marqué par la réforme de la fiscalité directe locale et la disparition de la taxe d'habitation. Même si cette dernière continue d'être payée par une partie des contribuables, son produit ira désormais à l'État. La Ville percevra en compensation le produit de taxes foncières bâti perçues par la Métropole, encore faut-il que cette compensation soit à la hauteur de la perte, et aujourd'hui rien n'est assuré.

En dépit du contexte, notre majorité s'engage pour une politique offensive en faveur des Villeurbannais, comme en témoignent les réalisations programmées dont nous aurons l'occasion de débattre en décembre prochain. Pour notre groupe, les orientations budgétaires présentées répondent à la volonté de tenir compte du contexte national et de trouver des adaptations pragmatiques, sans rogner le cœur de nos objectifs pour les Villeurbannais. Nous faisons preuve de volontarisme politique et de réalisme,

Monsieur Kabalo, nous souhaitons toujours proposer aux Villeurbannais des services de qualité, permettant une cohésion sociale et un développement de notre territoire.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Crombecque. On me dit que Gaëtan Constant a de nouveau la possibilité de s'exprimer. Je voulais bien préciser mon propos, il s'agissait uniquement d'une plaisanterie à son attention puisque c'est notre geek dans l'équipe des adjoints, ce n'était pas à destination des services de la Ville qui ont fait un travail remarquable de préparation et qui, pour l'instant, nous font vivre un Conseil Municipal qui se déroule quasiment parfaitement. Monsieur Constant ?

M. Gaëtan CONSTANT.- Bonjour à toutes et à tous. Je vais essayer, Monsieur le Maire, de parler de ma situation informatique à l'adjoint en charge de la fracture numérique, il a peut-être des formations à me proposer !

Monsieur le Maire, chers collègues,

J'aimerais remercier M. Bocquet pour la clarté de sa présentation. Nombreuses de ses conclusions politiques sont partagées par notre groupe et je suis ravi de vous dire que l'arc humaniste grandit chaque jour un peu plus.

Les perspectives que nous traçons ce soir sont très enthousiasmantes pour notre groupe. Dans la période actuelle de crise sanitaire, doublée d'un malaise social démocratique et de très fortes difficultés économiques pour beaucoup de nos concitoyens et concitoyennes, nous voulons proposer une flamme, une lueur d'espoir pour les années à venir.

Cette lueur d'espoir peut prendre différentes formes. Cela peut être de produire du logement social dans tous les quartiers de la ville, même les plus embourgeoisés, pour que même les plus pauvres puissent se loger où ils veulent. Cela peut être aussi d'isoler les bâtiments publics mais aussi les appartements privés, les HLM, que personne n'ait trop froid l'hiver ou trop chaud l'été. Cela peut être également de construire des gymnases, de rénover nos bâtiments de sport, nos centres sociaux, créer des liens pour rassembler, pour se fixer des objectifs communs, ou encore entretenir et construire des écoles. On le sait, on le voit encore plus intensément aujourd'hui, éduquer et apprendre dans de bonnes conditions, c'est le fondement de l'égalité entre toutes et tous.

Nous avons été élus sur la base d'un programme dont l'ambition était d'améliorer les conditions de vie des Villeurbannaises et Villeurbannais. Oui, nous allons le faire, mais nous ne le ferons pas sans rappeler que nous avons de moins en moins de marges de manœuvre pour les mettre en œuvre.

Depuis plusieurs décennies, l'État comprime les dotations, les transferts financiers des collectivités, nos communes. Je veux bien me faire comprendre, cet argent, nous ne le demandons pas par charité, ce n'est pas une requête que nous lui faisons, c'est le nôtre, c'est le vôtre, celui que vous payiez auparavant directement à votre commune et qui est maintenant reversé à l'État, c'est celui-ci que nous réclamons. C'est lui qui nous permettrait d'investir à la hauteur des besoins de notre Ville.

Voilà quelques faits pour illustrer ce que je viens de dire : en 2007, l'ensemble des dotations et compensations servies par l'État étaient de 226 € par habitant, en 2019, nous en sommes à 159 €, soit 70 € de moins en 12 ans. Cette baisse de moyens est dans la

droite ligne de la politique du gouvernement. Il faut bien le dire, nous sommes gentiment invités à ne pas investir sur nos territoires.

L'article 29 de la loi de finances 2018-2022 n'autorise pas les collectivités à augmenter ces dépenses de fonctionnement de plus de 1,2 %, sauf rares exceptions. Si elles le font, leurs dotations seront encore diminuées. Cette mesure place les collectivités locales sous tutelle de Bercy, les asphyxie budgétairement, pour toujours plus libéraliser l'action publique au profit du privé, conformément aux injonctions de la Commission européenne.

Elle a été suspendue pour l'année 2020 afin de soutenir l'action des collectivités territoriales dans leur lutte contre les conséquences de la pandémie. Nous demandons maintenant qu'elle soit également supprimée pour toutes les années à venir. Ceci nous prouve bien d'ailleurs que l'argent magique existe, mais seulement quand le gouvernement accepte de porter ses responsabilités.

La réduction de nos marges de manœuvre financières ne s'arrête pas là, la taxe d'habitation, elle aussi, sera bientôt supprimée et compensée par des dotations de la Métropole de Lyon, et même compensée de cette perte par l'État, mais avec quel argent ? Je vous le donne en mille, la TVA ! Loin de moi l'idée de vous faire un cours sur la fiscalité mais laissez-moi développer ce point.

La taxe d'habitation était certes loin d'être parfaite, puisque son montant était estimé d'après des valeurs locatives cadastrales qui datent des années soixante-dix, et on sait bien que les valeurs des biens immobiliers ont beaucoup évolué en cinquante ans. C'était malgré tout une taxe qui s'appuyait sur une forme de justice sociale. La remplacer par la TVA, la taxe la plus injuste, la taxe qui s'applique de la même façon que vous soyez au SMIC ou patron du CAC 40, c'est introduire encore plus d'inégalités dans le traitement de nos concitoyens et concitoyennes face à l'impôt, c'est aussi introduire la possibilité pour l'État de stopper cette dotation de compensation et de priver les collectivités de ce revenu.

Avec ces couperets au-dessus de nos têtes, pouvons-nous envisager de mener des politiques publiques de grande envergure ? Le gouvernement a estimé les pertes des collectivités territoriales à hauteur de 14 Md€ pour 2020. Avec des dépenses exceptionnelles de fonctionnement en hausse, des besoins supplémentaires en investissement pour relancer l'activité économique et des recettes fiscales qui s'annoncent plus réduites, les collectivités territoriales se retrouvent confrontées à un effet tranchant de ciseaux budgétaires. Pourtant, même avec la baisse délibérée des dotations faites aux collectivités territoriales, les communes ont réussi à organiser le soutien et la protection de nos concitoyens et concitoyennes. C'est encore confirmé par notre réactivité dans la réponse à la crise sanitaire et sociale que nous traversons. Les subventions que nous allons voter aujourd'hui pour les associations culturelles, les associations d'aide alimentaire ou celles qui s'occupent de notre santé n'étaient pas prévues dans notre budget initial et, pourtant, pour pallier les carences de l'État, nous devons mobiliser ces sommes.

Pour terminer, laissez-moi vous développer notre vision pour la gestion du budget 2021, mais aussi pour tous les autres budgets à venir pendant ce mandat.

Villeurbanne, la ville la mieux gérée de France, arrive toujours en haut du palmarès dans sa catégorie, celle des très grandes villes qui comptent plus de 150 000 habitants. Ceci étant dit, permettez-moi une petite métaphore sportive. Je pense que nous serons toutes et tous d'accord sur le fait que boxer au-dessus de sa catégorie, c'est toujours plus agréable que de se retrouver mis au tapis dès les premières secondes du combat. Un boxeur (ou une boxeuse) musclé, en bonne santé, anticipe plus sereinement les luttes à venir, il peut même envisager des entraînements plus intensifs, des compétitions de haut niveau ou de meilleure qualité.

Aujourd'hui, mes chers collègues, je vous propose que nous nous sentions l'âme de boxeuses et de boxeurs, certains de nos appuis, notre stabilité, conscients de notre force mais aussi de nos faiblesses, et prêts à en tirer tous les enseignements pour de nouveaux projets.

Être une bonne boxeuse ou un bon boxeur n'empêche pas de recevoir des coups et, en matière budgétaire, il y a bien un revers de la médaille pour être en haut du palmarès.

Dépenses de personnel réduites, faible investissement public, ce n'est pas notre conception d'un bon fonctionnement pour notre ville. Comment pourrait-on exiger des agents publics l'effort nécessaire à la transition écologique, à la transition démocratique, à la lutte contre les inégalités et les discriminations, s'ils ne sont pas assez nombreux pour les mettre en œuvre ? La tragédie, ce serait des fonctionnaires territoriaux qui partent en congés maladie, font des burn-out et se tuent à la tâche que nous leur demandons d'accomplir.

Nous sommes des élus, nous sommes aussi des employeurs et nous devons nous en montrer dignes en investissant pour améliorer les conditions de travail des agents.

Il nous faut aussi investir dans les équipements publics, que ce soit pour rendre ceux qui existent déjà plus agréables ou pour en construire de nouveaux, répondre à l'augmentation de notre population. On ne peut pas laisser de côté la construction et la rénovation d'écoles, la rénovation thermique des bâtiments publics et privés ou leur mise en accessibilité, porteurs d'investissements de long terme.

Entendons-nous bien, nous n'avons pas pour but l'explosion de notre dette publique sans mesure ou sans contrôle. Nous savons que les dettes pèsent sur les générations suivantes et nous ne voulons pas en faire un fardeau, mais il faut aussi penser à un fardeau plus grand encore, celui du manque d'anticipation dans les investissements et dans les services publics. La santé, l'éducation, les liens sociaux ne peuvent pas être soumis à des carcans financiers qui ne tiennent pas compte de nos besoins fondamentaux.

Avant de rechercher les bons points attribués par des agences de notation, il nous faut penser à l'être humain et le mettre au cœur de notre mandat.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Constant. Jonathan Bocquet se désespérait d'un peu de poésie, nous en avons eu un aperçu. Je vais laisser la parole à Jacques Vince pour le groupe Les écologistes.

M. Jacques VINCE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je voudrais en préambule, comme d'autres groupes avant le nôtre l'ont fait, remercier Jonathan Bocquet pour son exercice de pédagogie. Ce n'est pas le dernier. Le débat sur les orientations budgétaires d'aujourd'hui s'ouvre dans un contexte inédit d'une crise sanitaire mondiale sans précédent, cela a été signalé, mais cette crise n'est pas seulement sanitaire, elle vient également creuser encore et encore les inégalités dans notre pays et dans notre ville.

À ce titre, les baisses de dotations de l'État se font d'autant plus sentir, mais je ne reviens pas dessus, quasiment tous les groupes de la majorité les ont pointées et détaillées.

Dans ces conditions particulières, les pouvoirs publics que nous représentons à l'échelle municipale doivent prendre des mesures budgétaires fortes pour accompagner ce moment historique et ne laisser personne sur le bord de la route. Nous avons donc l'impérieuse nécessité de nous adapter, en articulant prudence, responsabilité, mais aussi projection volontariste vers l'avenir, tant est immense le besoin de répondre aux impératifs de la solidarité et de la transition écologique.

Répondre à ces besoins, c'est notamment se doter des moyens humains indispensables au bon fonctionnement de nos services publics, c'est soutenir les acteurs associatifs et économiques qui contribuent à l'activité et au lien social, mais c'est aussi engager pleinement la Ville dans l'adaptation au changement climatique, en réduisant par exemple les émissions de gaz à effet de serre, c'est investir pour des équipements de qualité en nombre suffisant.

Les orientations budgétaires que vous soumettez à notre débat ce soir permettent de construire les équipements et d'atteindre un niveau de service public dont les Villeurbannais ont plus que besoin aujourd'hui.

Le débat sur les orientations budgétaires et le budget primitif 2021 s'inscrivent comme, depuis de nombreuses années, dans une situation financière saine de la Ville, cela a été également rappelé plusieurs fois. En 2019, les recettes réelles de fonctionnement, cessions incluses, représentaient 1 071 € par habitant contre 1 038 € en 2018. La comparaison sur une base de données provisoires 2019 donne 1 347 € en moyenne pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants, soit 300 € de plus qu'à Villeurbanne.

Les dépenses réelles de fonctionnement de Villeurbanne sont stables puisqu'on constate seulement 2 € par habitant d'écart par rapport à l'année dernière.

Cette situation peut nous conduire sans doute aussi à un peu plus d'audace pour les années à venir au regard des besoins importants de la ville en termes d'équipements mais aussi en termes de ressources humaines.

Par ailleurs, en 2019, les dépenses d'équipement brutes représentaient 243 € par habitant contre 224 € en 2018. Au niveau national, ces mêmes dépenses des communes ont augmenté de 14 % contre seulement 8,5 % à Villeurbanne. Là aussi, on voit une forme de marge de manœuvre.

La dette propre de Villeurbanne, fin 2019, ressort à 38,65 M€ contre 33,79 M€ fin 2018, c'est un endettement très faible, beaucoup plus faible que pour les autres villes de plus de

100 000 habitants. Cela peut et doit, selon nous, nous permettre d'être plus volontaires en matière d'investissement, tout en gardant une capacité de désendettement acceptable.

La programmation pluriannuelle proposée va jusqu'en 2024, avec un montant de 180 M€, soit plus de 40 M€ en moyenne, et nous soutenons cette orientation budgétaire tant les besoins d'équipements publics sont élevés.

Cette programmation nous permet de penser la ville de demain. Plusieurs projets menés avec la Métropole permettront de donner aux habitants des espaces publics réaménagés et de proposer des logements abordables : les ZAC des Gratte-Ciel, de La Soie, de Grandclément, de la rue du 8-mai dans le quartier des Buers, une ville avec deux nouveaux gymnases à Cusset et La Soie, et des rénovations d'équipements sportifs, par exemple le centre nautique Étienne Gagnaire, la reconstruction du stade Lyvet. Une ville de culture avec la relocalisation d'un CCO en développement.

Je pourrais multiplier les exemples et les secteurs concernés par cette programmation budgétaire.

Concernant le patrimoine et les futurs équipements scolaires, figurent des projets déjà engagés : la rénovation de Renan et de Croix-Luizet, la construction de Simone-Veil, de même que l'école prévue dans la ZAC Grandclément. Et comme la PPI ne va pour le moment que jusqu'en 2024, il nous semble indispensable d'ajouter dans les programmations 2025 et 2026 deux nouvelles écoles dans des secteurs où les besoins sont forts, en particulier le quartier Maisons-Neuves, le secteur Buers-Croix-Luizet mais aussi le quartier des Brosses malgré l'ouverture du groupe Simone-Veil.

Toujours dans le secteur éducatif, nous nous félicitons d'un budget conséquent pour le réaménagement et la végétalisation des cours d'école. Il ne faut pas oublier l'entretien de notre patrimoine scolaire en réorientant sans doute une partie de cet investissement de 10 M€ au profit des travaux de gros entretien des groupes scolaires tant les retards se sont accumulés à ce sujet ces dernières années.

Le montant prévisionnel de 8,80 M€ de gros entretiens du bâti scolaire paraît à ce stade insuffisant, en particulier pour réaliser, en plus des rénovations nécessaires, des plans hygiène et fraîcheur ambitieux dans les écoles de la ville.

Concernant les crèches, seulement deux structures sont inscrites, là aussi les besoins sont pourtant immenses.

Enfin, il conviendra de planifier un nouvel équipement culturel au Tonkin, conformément à nos engagements.

Par ailleurs, et nous avons déjà été pas plus tard que ce soir alertés, nous sommes surpris de ne voir aucune ligne sur les parcs publics, la nature en ville et les jardins. Chaque année, sous le mandat précédent, une ligne d'investissement permettait de réaliser des projets quasiment à hauteur de 1 M€ par an. Vous savez que, pour nous, la végétalisation de la ville est une priorité pour résister au réchauffement climatique, pour la qualité de vie en ville, et nous avons bien vu pendant le confinement combien la fermeture des parcs publics était pénalisante pour nos concitoyennes et nos concitoyens qui n'avaient pas de jardin ou d'espace extérieur privatif dans leur immeuble. Les parcs publics sont les jardins de ceux qui n'en ont pas. Là comme ailleurs, les attentes sont fortes.

Concernant la réhabilitation thermique, 10,50 M€ sont inscrits pour le mandat, il faudrait 3 M€ dès l'année prochaine à la place des 1,50 M€ prévus. Nous comme vous, nous sommes maintenant convaincus que les transitions doivent être menées à tous les niveaux, et l'échelon local constitue un des chaînons indispensables pour les engager. L'alerte écologiste a été entendue par la société, il est de notre responsabilité de construire et de prendre, y compris budgétairement, ce grand virage dont notre société a besoin. Plus que jamais, au regard de la crise sans précédent que nous traversons, il est de notre responsabilité de montrer que nous nous donnons les moyens de faire de l'écologie et de la solidarité le cap majeur du budget 2021.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Merci Monsieur le Maire. Quelques éléments de réponse.

D'abord, permettez-moi de remercier l'ensemble des groupes pour la qualité du débat et des échanges. Le débat d'orientations budgétaires est souvent l'occasion de parler de politique nationale, c'est le jeu, je répondrai surtout sur les enjeux locaux qui nous concernent ici. Je remercie tout particulièrement les groupes de la majorité, je dois comprendre maintenant qu'il faut appeler cela l'arc humaniste, je remercie l'arc humaniste des nombreuses convergences qui soulignent le fait que, n'en déplaise à l'opposition, nous avançons bien tous dans le même sens.

Je note et je partage un certain nombre de remarques sur la situation nationale et sur les enjeux à venir qui se superposent à ceux que nous avons identifiés dans la campagne, qui parfois même répondent aux enjeux actuels, mais qui nous imposent par là même de réinterroger parfois nos feuilles de route.

Je note que plusieurs groupes ont salué la situation financière de la Ville, et je crois que, ce faisant, ils ont salué le travail des équipes précédentes. Sans ambiguïté, j'associe évidemment M. Kabalo à ce travail puisqu'il était mon prédécesseur en tant qu'adjoint aux finances, et c'est aussi grâce à lui et un travail collégial de l'ensemble de l'équipe précédente, et en priorité du maire, chef de l'exécutif, Jean-Paul Bret, que nous sommes ici dans cette situation aujourd'hui.

J'entends, Monsieur Kabalo, que vous nous donnez rendez-vous dans deux ou trois ans, je vous remercie de nous accorder ce délai avant de tirer des conclusions péremptoires, même si vous ne nous épargnez pas totalement et que vous anticipez déjà un certain nombre d'inquiétudes que je vais essayer de lever.

Vous vous inquiétez de l'évolution des dépenses de fonctionnement, je rappelle les principaux éléments qui l'expliquent. D'abord, ce sont les Invites de Villeurbanne auxquelles tout le monde ici est très attaché, qui reviennent de manière bisannuelle, et 2021 sera une année des Invites. Ensuite, c'est la construction du paiement des maternelles privées qui nous est imposé par le gouvernement, un cadeau de plus pour le privé. Ensuite, c'est le transfert de la cuisine du CCAS, il s'agit plutôt d'une opération comptable, pas forcément de dépenses supplémentaires d'un point de vue politique.

Il reste l'impact Covid, nous sommes tous très attachés à ce que l'action municipale réponde à la crise et que l'action publique puisse pallier l'ensemble des difficultés

engendrées pour les populations, a fortiori pour les populations les plus précaires. Il reste dans cette évolution des dépenses de fonctionnement l'ensemble des conséquences logiques d'un certain nombre d'équipements sortis de terre, qui avaient été programmés sur le mandat précédent et donc sous l'équipe précédente.

Vous vous inquiétez aussi de l'évolution des dépenses de personnel à hauteur de 3,4 %. Je rappelle que, sur le mandat précédent, en cinq ans, elles ont augmenté de 5 %, et vous savez qu'il y a une évolution réglementaire à hauteur de 1,5 % par an. Demander moins, cela voudrait dire systématiquement réduire les effectifs.

Sur l'investissement, je vous rassure, il n'y a pas de réduction mais un report et, de fait, c'est un des effets de la crise sanitaire, un certain nombre de chantiers et d'opérations n'ont pas pu être menés en 2020, ils sont reprogrammés pour 2021. Si nous décidons de maintenir d'autant plus l'effort en termes d'équipements, c'est parce que nous considérons que cela répond à des besoins pour la population d'abord, et que cela entretient la commande publique à un niveau suffisamment fort pour supporter l'économie, pour relancer l'économie, notamment les entreprises locales. L'investissement des collectivités, c'est 60 % de l'investissement public en France, en particulier dans le bâtiment et dans les travaux publics. En même temps, il faut engager des investissements pour la transition écologique que nous appelons de nos vœux.

Je veux répondre et rassurer M. Vince, la PPI est un document provisoire, tout n'apparaît pas, mais il est évident qu'il y aura une enveloppe sur la végétalisation, la rénovation thermique, l'optimisation environnementale de l'ensemble de nos équipements et de notre espace public.

Quand vous parlez d'emprunt et de dégradation, Monsieur Kabalo, je crois que vous connaissez trop bien les finances de la Ville pour feindre de ne pas savoir que ces choix sont tout à fait raisonnables et tout à fait dans la mesure de ce que la Ville peut supporter et mettre en œuvre. Les finances sont saines, vous pouvez le dire puisque c'est un bilan que nous partageons vous et moi, et donc la posture alarmiste me paraîtrait caricaturale, ou alors c'est un désaccord sur le rôle d'une collectivité.

Le rôle d'une collectivité, selon le ministre du Budget du gouvernement actuel, c'est de participer à la relance. Nous allons participer à la relance. Je préciserai une autre responsabilité des collectivités locales, j'ajoute cette ambition à celle du gouvernement pour les collectivités locales, c'est tout simplement de jouer un rôle protecteur, d'amortisseur, de bouclier en période de crise. La Ville était, plusieurs groupes l'ont dit, peut-être sous dotée dans certains secteurs, certains équipements, certaines directions sont en tension, il faut y répondre et a fortiori en période de crise. Une Ville bien gérée, c'est une ville qui répond aux besoins de ses habitants, sans mettre en péril les finances locales mais sans mettre en péril non plus le bien-être de ses agents.

M. Crombecque, pour le groupe socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s a rappelé que les agents de notre collectivité ne sont pas des coûts mais des ressources, qu'ils ont œuvré pour maintenir un service public de qualité, notamment dans la crise. Je crois que c'était aussi le sens de l'intervention de M. Constant, et je m'associe à leurs mots de soutien à l'ensemble de nos agents.

Je reprends la formule du parti communiste qui a dit qu'on nous demande de faire toujours plus avec toujours moins, c'est la situation actuellement entre les compétences qu'on nous accorde très gentiment sans que nous n'ayons forcément toujours demandé quoi que ce soit, mais il n'y a pas l'argent qui va avec en face.

J'ai envie de rassurer mes camarades sur la question de la démarche performante de l'administration, je l'ai dit dans ma première intervention et je le répète, c'est une nouvelle définition de la performance que nous souhaitons à Villeurbanne, qui n'évacue pas les ratios financiers, ils seront prépondérants, mais qui ira chercher d'autres critères que j'ai déjà cités, je n'y reviens pas.

Sur les modes de gestion, j'entends l'opposition de principe mais, derrière, je crois que nous serons d'accord sur un point, c'est que le choix d'un mode de gestion doit être fondé sur un critère prépondérant : quelle est la qualité du service rendu au public ? À partir de là, sans doute pourrions-nous trouver des points de convergence.

Les mots de volontarisme et de réalisme ont été employés. Je crois que c'est parce que nous regardons avec lucidité la réalité que nous nous employons à encore plus de volontarisme, que nous nous engageons avec d'autant plus de conviction et de force dans le déploiement de notre programme municipal, car nous croyons en sa pertinence pour répondre à la crise et aux besoins des plus précaires. Nous sommes conscients de la situation saine dans laquelle se trouve la municipalité, autant que des défis qui se posent à nous aujourd'hui et qui se poseront sans doute dans les quelques années à venir. Nous adoptons donc une posture de responsabilité mais ce n'est pas une posture de contrainte. L'enjeu, c'est que la collectivité joue son rôle de bouclier pour les plus précaires, dans une période alarmante à de multiples égards.

Je note avec regret que le projet de loi de finances ne prévoit aucune mesure pour aider les grandes villes à faire face à l'impact de la crise sanitaire, ne nous rassure pas sur le temps que restera cette épée de Damoclès qu'est le contrat de Cahors. Pour le moment, il est suspendu mais nous ne savons pas à quel moment il pourrait revenir. Nous ne savons pas combien de temps nous devons faire face à des situations d'urgence sociale et économique. Il faudrait avoir quelques signaux plus clairs de l'État.

Cela ne nous empêchera pas, et je crois que tous les groupes de la majorité l'ont dit, d'être au rendez-vous de la solidarité, de la relance, bref, de prendre toutes nos responsabilités en tant qu'échelon de proximité. Nous soutenons et nous continuerons de soutenir le tissu associatif, nos commerçants, nos entreprises et notre service public. Quand nous voyons ce qui se passe dans notre ville, dans nos entreprises, dans nos associations, l'explosion du chômage, l'isolement d'un nombre toujours plus grand de personnes, alors nous prenons conscience du rôle prépondérant que seront amenées à jouer les collectivités locales dans les années à venir.

Vous avez été plusieurs à souligner la situation inédite, plus incertaine que jamais, mais nous savons où aller, nous savons sur quel projet nous avons été élus et, si nous devons nous adapter, c'est pour mieux arrimer notre projet dans la réalité et mieux le concrétiser.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bocquet pour l'ensemble de ces réponses qui vont me permettre d'avoir une intervention assez brève et de simplement insister sur votre conclusion.

On voudrait faire porter à cette délibération d'orientations budgétaires à la fois la responsabilité du budget que nous ne voterons qu'en mars et la responsabilité d'une décision modificative qui pourrait intervenir en mars 2021, une fois que nous aurons fait l'ensemble des arbitrages nécessaires à la mise en œuvre du programme. On voudrait la faire porter sur le fait que ce serait compliqué de satisfaire une majorité plurielle, un arc humaniste, un arc-en-ciel, je ne sais quelle expression on peut employer pour parfois un peu moquer cette alliance des partis de la gauche qui se sont mis ensemble pour proposer un projet aux Villeurbannaises et aux Villeurbannais.

Je veux vous rassurer ici, Monsieur Kabalo, nous ne sommes pas en train aujourd'hui de céder aux pressions de chacun des groupes politiques, nous sommes en train de construire la faisabilité financière du programme qui a été présenté aux Villeurbannaises et aux Villeurbannais. Cette faisabilité financière avait été élaborée dans le cadre d'une situation pré-Covid, et ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui, ce sont des arbitrages au regard de la situation particulière que nous vivons mais pas du tout d'intégrer telles demandes qui viendraient par des groupes de pression.

Cela déçoit parfois mais ce n'est pas ainsi que fonctionne notre majorité, et je m'en félicite. Je remercie d'ailleurs les représentants de ces groupes pour l'instant, on ne sait jamais, peut-être qu'un jour cela arrivera, pour la qualité du travail que nous réussissons à mener ensemble. J'espère que nous arriverons, peut-être pas tout de suite en décembre, peut-être pas encore en mars, mais peut-être dans quelque temps à vous en convaincre. Nous avons été élus sur un programme, c'est lui que nous mettrons en œuvre et c'est ce que nous essayons de construire financièrement.

Je m'associe à Jonathan Bocquet pour reconnaître la responsabilité qui était la vôtre dans les finances de cette Ville et dans la qualité des indicateurs, et dire que tout n'est pas si simple. Nous avons un très faible taux d'endettement aujourd'hui, un rapport de 1,3 annuité pour le rembourser. Quand vous avez de la dette, il faut la rembourser, quand vous n'en avez pas, il ne faut pas la rembourser, vous n'avez pas d'annuités d'emprunt et cela rend extrêmement difficile d'augmenter votre taux d'endettement. Nous sommes dans des mécanismes financiers beaucoup plus complexes qu'on voudrait nous le faire croire. Se féliciter d'avoir très peu de dette, c'est aussi se couper la possibilité d'investir fortement sur un territoire, et on sait que les besoins sont nombreux, mais je ne doute pas que nous aurons ces débats à l'occasion du prochain Conseil Municipal et dans les mois à venir.

Je vais soumettre aux voix le fait que ce rapport a été présenté.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Nous considérons que nous avons voté le fait que ce rapport a été présenté, nous avons pris acte collectivement à l'unanimité qu'il l'a été dans les formes avec suffisamment d'informations, c'est ce que le législateur vise par cette demande. Je passe à la décision modificative numéro 3, Monsieur Bocquet ?

5 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – M. Jonathan BOCQUET

M. Jonathan BOCQUET.- Nous avons anticipé dans le débat précédent, je n'ai rien à ajouter, je répondrai aux questions éventuellement.

M. LE MAIRE.- Il y a une demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble !, la parole est à Mme Aurore Gorriquer.

Mme Aurore GORRIQUER.- La détresse sanitaire, économique et en un mot sociale engendrée par la pandémie de coronavirus doit trouver une réponse dans l'action publique.

Notre groupe est très satisfait de voir que notre Ville a mis en place des actions d'aide aux personnes et nous tenons à remercier les services pour tout le travail abattu, dans des conditions si particulières, que ce soit grâce au large dépistage fourni par le centre des Gratte-Ciel ou par les subventions aux associations dont il est question dans cette délibération. Nous voulons amortir au maximum les conséquences de la crise sanitaire, aider les publics et les professions fragilisés.

Le nombre de demandes de RSA explose, le chômage a bondi de près de 2 points au troisième trimestre 2020. Ce sont toujours les plus pauvres et les plus précaires qui pâtissent des crises. Nous devons donc soutenir les organismes et associations qui agissent au plus près de ces personnes, qui connaissent leurs difficultés, qui les aident dans leur quotidien, qui leur font découvrir les arts et qui parfois les emploient.

C'est la raison pour laquelle nous avons débloqué des subventions exceptionnelles pour cette fin d'année 2020. Beaucoup des organismes et associations avec lesquels nous travaillons habituellement ont pu continuer une partie de leurs activités durant les deux confinements. Elles ont aussi mis en place de nouvelles aides pour les personnes en détresse, les aides aux jeunes précaires ont été renforcées et des maraudes supplémentaires ont été organisées afin de permettre aux sans-abri de se nourrir, se laver et accéder à leurs droits.

Dans cette période difficile, chacun doit pouvoir avoir accès à une réponse à ses besoins essentiels. Nous avons renforcé les moyens humains pour répondre à l'urgence du moment et pour organiser un avenir plus serein. Afin d'éviter une rupture dans les services publics rendus aux personnes fragiles, les accueils physiques des CCAS ont été maintenus et nous avons recruté une chargée de mission précarité alimentaire. Avec ce nouveau poste, nous entendons bien répondre au besoin de coordination entre les acteurs de l'urgence sociale alimentaire et, à terme, viser la sécurité sociale alimentaire pour toutes et tous.

Je voudrais terminer en évoquant le secteur culturel très durement touché par l'arrêt forcé de son travail, les structures qui accueillent les artistes comme les artistes eux-mêmes ont vu leurs revenus diminuer drastiquement et vivent uniquement des aides. Sans soutien de la part des collectivités territoriales ou de l'État, le risque est que les lieux qui accueillent du spectacle mettent la clef sous la porte.

Mais nous devons aussi penser aux artistes souvent précaires qui ne sont pas salariés ou qui travaillent en dehors des structures subventionnées et qui ne sont pas rémunérés. En

subventionnant certaines organisations comme le groupement d'intérêt public Cafés Cultures, on permet aux artistes locaux de se produire à Villeurbanne, d'être déclarés, de bénéficier de la protection sociale et donc d'améliorer leurs conditions de travail. Soutenir ce groupement est donc très bénéfique pour notre commune puisqu'on développe l'emploi local d'artistes et la culture de proximité.

Notre groupe est favorable à la pérennisation de ce genre de mesures qui sont essentielles pour soutenir à long terme le monde culturel villeurbannais.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Gorriquer. Votre intervention permet de mettre en exergue quelques points importants présents dans cette décision modificative numéro 3.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

6 - ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Je répondrai aux questions s'il y en a.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Je laisse un peu plus de temps que d'habitude pour que la latence technologique permette à chacun de pouvoir s'exprimer.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

7 - AFFECTATION DU PROJET DE LA QUÊTE MARIAGE - M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Monsieur Garabedian, voulez-vous nous en dire un mot ? (*Non*)

Je propose que nous n'engagions pas un débat là où nous avons convenu de ne pas en avoir. Je soumetts ce rapport aux voix.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

8 - GARANTIE D'EMPRUNT 3F IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES - ACQUISITION EN VEFA DE 11 LOGEMENTS, 11, RUE LOUIS-FORT À VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Y a-t-il quelque chose à préciser, Monsieur Bocquet ? (*Non*)

S'il n'y a pas de questions, je soumetts ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

9 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION – ALLIAGE HABITAT – 21 BIS, 23, 25, RUE GEOFFRAY – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Madame Thouvenot, y a-t-il quelque chose de particulier ? (*Non*)

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

10 – PARTICIPATION DE LA VILLE À LA POLITIQUE DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC DE LOGEMENTS PRIVÉS À VILLEURBANNE – PLAN CLIMAT – DISPOSITIF COMMUNAL OPÉRATIONNEL 2021 – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération permet de cadrer les aides financières que la Ville de Villeurbanne apporte aux propriétaires individuels et aux copropriétés pour améliorer le parc de logements en matière de rénovation énergétique.

C'est une délibération qui est récurrente depuis 2013, quand la Ville de Villeurbanne a entamé une démarche volontariste pour accompagner la rénovation énergétique en lien avec, à l'époque, les ravalements de façade. C'est un enjeu majeur sur les questions de transition écologique, on en a parlé tout à l'heure. En effet, le logement contribue à produire 13 % des gaz à effet de serre dans un territoire comme l'agglomération lyonnaise.

Villeurbanne a été un précurseur dans les années 2013, a été ensuite rejointe par la Métropole qui a créé un dispositif qui s'appelle EcoRenov', porté par sa vice-présidente Béatrice Vessiller.

Vous l'avez sûrement vu, et nous en avons discuté en commission, cette délibération n'apporte pas de nouveauté particulière. Certains pourraient nous faire le reproche de ne pas être suffisamment ambitieux mais, en effet, cette délibération est relativement technique puisqu'elle vise à proroger les dispositifs d'aide tels qu'ils existaient jusque-là.

L'objectif du vote d'aujourd'hui est de ne pas créer de trou d'air, nous attendons les dispositifs d'intervention de l'État, notamment dans le cadre du plan de relance. Nous attendons également les éléments de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat qui tient son Conseil d'Administration le 2 décembre et la Métropole qui devrait délibérer au printemps. Une fois que nous aurons les cadres d'intervention de l'État, de l'ANAH et de la Métropole, nous pourrons construire un dispositif dans les interstices, en complémentarité, comme Villeurbanne l'a toujours fait.

En effet, Villeurbanne est intervenue en complémentarité au regard de deux sujets particuliers. Villeurbanne apporte un soutien financier aux ménages intermédiaires qui sont peu solvables par les financements de l'État et de la Métropole, parce que juste au-

dessus des plafonds de ressources, et les aides financières de Villeurbanne permettent d'éviter l'effet de seuil.

Par ailleurs, Villeurbanne a souhaité animer ce dispositif, ce ne sont pas simplement des plaquettes d'aide qui permettent aux personnes et aux propriétaires d'entamer des démarches de rénovation énergétique, nous avons un partenariat étroit avec deux associations qui sont SOLIHA et l'ALEC, qui tiennent des permanences mensuelles au sein de la mairie, c'est ce qui permet de faire l'animation et d'orienter, d'accompagner et d'aider au montage des dossiers. C'est dans ce cadre que nous continuerons de construire notre intervention en très grande complémentarité.

La délibération est transitoire et nous travaillons dès à présent à un nouveau bouquet d'accompagnement des copropriétés permettant d'inclure de nouvelles aides financières, notamment sur l'accessibilité, la végétalisation des copropriétés, la désimperméabilisation des sols, et tout cela en complément avec les aides de la Métropole et de l'ANAH.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Thouvenot. J'ai deux demandes d'intervention, la première est pour Mme Morgane Guillas pour Villeurbanne Insoumise Ensemble !

Mme Morgane GUILLAS.- Monsieur le Maire, chers collègues,

L'énergie la moins chère, c'est celle que l'on ne consomme pas. Derrière ce lieu commun se cachent plusieurs réalités vécues par beaucoup de Villeurbannais et Villeurbannaises.

L'énergie la moins chère d'abord, pour les personnes qui vivent dans des logements que l'on surnomme des passoires thermiques : dans ces maisons et ces appartements, un chauffage même mis à sa puissance maximale porte le thermomètre bien en dessous des 19 degrés recommandés pour notre confort. Et l'été, c'est parfois pire avec des périodes de plus en plus caniculaires.

Aujourd'hui, les passoires thermiques représentent 45 % de la consommation énergétique du pays et la facture, toujours élevée, est surtout payée par les classes populaires qui n'ont pas les moyens de vivre dans des logements plus isolés.

L'énergie la moins chère ensuite pour notre pays et pour la planète : 20 % des émissions de gaz à effet de serre françaises sont dues à ces passoires thermiques, elles en émettent même plus que l'agriculture. Imaginez comme l'isolation de tous nos bâtiments ferait baisser drastiquement nos consommations en énergie ou en matières premières.

Rénover énergétiquement les bâtiments, c'est donc une politique gagnante sur trois plans : le propriétaire valorise son bien, le locataire paye moins avec un meilleur confort de vie, il y a moins d'émissions de gaz à effet de serre.

Depuis 1974 et les premières lois thermiques françaises, des aides sont accordées pour l'isolation, le problème est qu'elles ne permettent pas de rénover énergétiquement assez rapidement pour plusieurs raisons. Il est complexe d'obtenir ces aides, surtout dans l'habitat collectif, il y a des problématiques architecturales ou bien les habitants n'y voient pas toujours leur intérêt, et on peut comprendre les personnes de plus de 60 ans qui doutent de cet investissement alors qu'il faut approximativement vingt ans pour rembourser cette dépense.

Une des solutions est la prise en charge par les collectivités publiques du coût de cette isolation avec un remboursement différé par un loyer égal aux économies réalisées, comme cela peut déjà se faire sur du logement social. La collectivité planifie et contrôle alors ces enjeux patrimoniaux tout en évitant aux habitants ne le pouvant pas de supporter cet investissement.

Un autre enjeu concerne les matériaux utilisés pour faire ces rénovations et leur qualité. Nous sommes élus, nous pouvons ajouter des critères dans nos cahiers des charges pour favoriser les matériaux biosourcés, performants, locaux, etc.

Depuis plusieurs années, la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne ont mis en place plusieurs dispositifs pour aider les copropriétés et les propriétaires de maisons individuelles à les rénover sur le plan énergétique. Plus de 2 500 logements ont ainsi pu bénéficier de ces travaux. Ces efforts seront mutualisés courant 2021 et ils permettront de poursuivre les aides pour une isolation thermique de qualité.

Pour la suite de ce dispositif, il faut cependant encore intensifier nos efforts et aller plus loin et plus vite. Nous avons fait un petit calcul : à Villeurbanne, en continuant à ce rythme, et si on veut uniquement rénover les logements qui ont été construits avant 1991, il nous faudra attendre l'année 2140. Notre groupe sera donc attentif à la bonne poursuite du dispositif et aux discussions qui auront lieu avec la Métropole dans le cadre d'EcoRenov'.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est à Antoine Colliat pour Les écologistes, qui nous a prévenus qu'on entendrait juste sa voix parce que sa caméra ne fonctionne pas.

M. Antoine COLLIAT.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous souhaitons exprimer notre satisfaction quant à la réussite du dispositif Villeurbannais d'appui à la rénovation énergétique du parc de logements privés, notamment les copropriétés. Cette réussite a été stimulée par le dispositif EcoRenov' de la Métropole initié lors du mandat précédent par Béatrice Vessiller.

Plus de 2 500 logements villeurbannais ont bénéficié d'aide pour la réalisation de travaux visant à mieux maîtriser les consommations énergétiques. Plus de 465 ménages ont bénéficié d'aide individuelle complémentaire. Ce franc succès est le fruit d'une belle complémentarité entre Métropole et Ville, sans oublier les deux chevilles ouvrières du dispositif, l'Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole de Lyon pour l'accueil et l'orientation des porteurs de projet, et SOLIHA sur la partie financement.

Aider les copropriétés et les maisons individuelles à s'engager dans des opérations de rénovation performante, c'est permettre, d'une part, d'améliorer le confort thermique des occupants en hiver et en été, d'autre part, de limiter les consommations d'énergie, donc le montant des factures pour les ménages concernés, mais aussi de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre, enfin, d'entretenir si ce n'est valoriser le patrimoine immobilier.

Le dispositif EcoRenov' évoluera l'année prochaine, l'ambition de la Métropole, portée par le président Bruno Bernard et sa majorité, sera encore plus importante, et, en 2021, EcoRenov' 2 permettra à davantage de copropriétés de bénéficier de financement public.

À Villeurbanne, nous devons mobiliser encore plus fortement copropriétaires et gestionnaires de syndic pour renforcer les opérations de rénovation d'immeuble. Des efforts particuliers devront être réalisés en direction des propriétaires de maisons individuelles qui ont été encore peu touchés par les dispositifs mis en œuvre.

Pour rénover, il faut aussi des professionnels formés. La rénovation énergétique est créatrice d'emplois. Cela doit être une opportunité pour des jeunes Villeurbannaises et Villeurbannais et des actifs qui auront besoin de se reconvertir suite aux conséquences économiques de la Covid.

En 2021 et les années suivantes, nous espérons que le montant prévu dans la délibération présentée (40 000 €) sera largement augmenté lors de la révision du dispositif villeurbannais complémentaire à celui de la Métropole, car le nombre de ménages villeurbannais volontaires pour une rénovation ambitieuse pourra progresser.

La transition écologique énergétique que nous appelons de nos vœux ne pourra passer que par un renforcement des investissements. La Ville doit être au rendez-vous pour les stimuler.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Colliat. Madame Thouvenot, voulez-vous ajouter quelque chose ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci pour votre vigilance, nous serons collectivement vigilants sur cette réécriture du dispositif d'aide.

Monsieur Colliat, un petit élément : vous citez le fait que nous intervenons à la Ville de Villeurbanne à hauteur de 40 000 € annuels, c'est pour financer l'animation du dispositif local, mais nous intervenons aussi à hauteur de 490 000 € par an en termes d'investissement pour soutenir financièrement les copropriétés. Il est important de signaler que nous sommes dans le fonctionnement mais aussi l'investissement.

M. LE MAIRE.- Je veux rassurer M. Colliat, nul doute que nous saurons accompagner les efforts de priorisation de la Métropole, mais vous nous permettrez d'attendre que nous arrivions aux arbitrages budgétaires avec la Métropole, notamment dans cette direction sur EcoRenov', et vous savez à quelles difficultés budgétaires la Métropole est confrontée aujourd'hui dans ces arbitrages.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

11 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION – EMH – 15-25, RUE ÉDOUARD-AYNARD – 36, RUE CHIRAT – 21, IMPASSE FONTANIÈRES – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Madame Thouvenot, rien de particulier ? *(Non)*

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

12 - PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) MANSARD - AVENANT À LA CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ICADE - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Est-ce que cette délibération appelle un commentaire de votre part, Madame Thouvenot ? *(Non)*

Y a-t-il des questions ? *(Non)*

Je sou mets le rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

13 - ZAC VILLEURBANNE LA SOIE - AVENANT À LA CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LA MÉTROPOLE DE LYON - AMÉNAGEUR ET LA VILLE, SUR LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES PARTICIPATIONS PUBLIQUES - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Cela permettra de financer la construction du gymnase et de l'école sur ce périmètre de la ZAC La Soie.

M. LE MAIRE.- Il me semble qu'on y revient dans une autre délibération en détail.

Y a-t-il des questions avant que je mette ce rapport aux voix ? *(Non)*

- Adopté à l'unanimité -

14 - CONVENTION DE TRANSACTION RELATIVE À LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF ALEXANDRA-DAVID-NEEL - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Monsieur Bocquet, ce rapport exige-t-il des commentaires ?

M. Jonathan BOCQUET.- Non, sauf s'il y a des questions.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? *(Non)*

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

15 - COMPLEXE SPORTIF CARRÉ DE SOIE - CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2020-22 - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Monsieur Jonathan Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Les points ont été abordés en commission, je ne suis pas sûr qu'il y ait besoin de complément.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (*Non*)

Je sou mets le rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

16 – ACQUISITION PAR VOIE AMIABLE D'UN TÈNEMENT IMMOBILIER SITUÉ 141, COURS ÉMILE-ZOLA – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Ce tènement se situe dans le périmètre de la ZAC Gratte-Ciel.

M. LE MAIRE.- Il n'est pas très loin du centre de dépistage. On le voit quand on passe à côté. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (*Non*)

Je mets le rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

17 – RÉMUNÉRATION DES ANIMATEURS-TRICES ET COORDONNATEURS-TRICES ADJOINT-E-S PÉRISCOLAIRES – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Est-ce que, Madame Tron, vous souhaitez en dire un mot ?

Mme Sonia TRON.- Monsieur le Maire, bonsoir.

Non, pas particulièrement, cela a été abordé lors de la commission, c'est une délibération relativement technique sur un aspect lié à l'évolution du SMIC qui s'impose à nous, et sur un ajustement lié au contexte du Covid et à la prise en charge financière de la prime de repas compensatrice pour les animateurs qui ne peuvent plus déjeuner avec les enfants pour des questions évidentes de respect des mesures barrières et des questions sanitaires en cours. S'il y a une question, je veux bien y répondre par la suite.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces précisions. Je laisse la parole à Ikhlef Chikh pour une intervention commune aux groupes Les socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s et Cercle radical et Place publique.

M. Ikhlef CHIKH.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le contexte de rentrée scolaire est maintenant derrière nous, et c'est l'occasion pour nous de rappeler que nous sommes dans une conception de l'éducation pour tous et que toutes les actions menées sont en faveur de tous les enfants.

Réviser les traitements, comme nous le faisons dans cette délibération, former et créer du projet, s'emparer de la dimension inclusive dans la façon dont on considère les équipes et ainsi œuvrer en faveur de la déprécarisation des emplois d'animateur et de

coordonnateur, cela constitue un enjeu majeur au cœur de notre politique publique car investir dans l'animateur d'aujourd'hui, c'est investir sur l'enfant de demain.

Vous l'avez compris, cette délibération s'inscrit dans une politique publique plus globale et cohérente à travers laquelle se traduit une ambition : la réussite et l'épanouissement de nos enfants à l'école. Nous savons que cela passe aussi par de la montée en qualité de notre périscolaire en ayant en vue les enjeux de formation, de densification et de transférabilité des équipes recrutées.

Cela permet, en effet, aux animateurs de se projeter dans une perspective de pré-carrière pour certains et d'adhérer au projet, d'en être acteurs, et même à l'initiative dans un travail d'équipe.

Parallèlement à cela, le projet de réussite éducative connaît aussi une augmentation dans les effectifs d'enfants qui en bénéficient, et cette amélioration est le résultat d'un grand travail de communication autour de ce dispositif. C'est aussi le résultat d'une meilleure coordination car, aujourd'hui, le PRE ne se substitue plus au droit commun, il le mobilise avec une relation aux acteurs locaux qui fonctionne bien.

L'autre clef de voûte de cette stratégie plus globale est l'outil de progressivité des tarifs du périscolaire qui permet aux familles les plus modestes d'y inscrire leurs enfants sans que des tarifs prohibitifs soient pratiqués pour les plus aisés, garantissant ainsi une meilleure mixité sociale dans la fréquentation de notre périscolaire.

L'enjeu de cohésion sociale apaisée nous concernant tous, et étant un enjeu dont il convient de s'emparer éducativement et socialement, nous avons à cœur de rappeler nos souhaits d'y faire participer tous les acteurs de la communauté éducative.

Naturellement, le groupe socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s votera cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Ikhlef Chikh. Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

18 – RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL – M. Olivier Gluck

M. LE MAIRE.- Monsieur Gluck, souhaitez-vous en dire un mot ?

M. Olivier GLUCK.- Un mot pour souligner que, dans la délibération, on mentionnait la création d'un poste de chargé de mission appui et méthodes, démarche participative et travail collaboratif. C'est un point important que nous avons porté pendant la campagne municipale. C'est juste pour dire que des choses sont engagées.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Gluck.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (*Non*)

Je sou mets le rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

19 – MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA FÊTE DU LIVRE JEUNESSE DE VILLEURBANNE 2021 – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Nous avons été nombreuses et nombreux à être extrêmement tristes de cette annulation, cela a pesé fortement sur les finances des libraires locaux qui sont associés à cette manifestation. Nous espérons tous que les conditions sanitaires permettront que cette fête du livre se tienne. En tout état de cause, en l'absence de prévisions assez claires, nous nous y préparons, nous verrons bien quelles sont les conditions mises en place à ce moment-là. Monsieur Frioux ?

M. Stéphane FRIOUX.- Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir.

Un mot, et je répondrai plus longuement s'il y a des questions, pour vous annoncer le thème de l'édition 2021 : « Pas si bêtes ! », un thème qui mariera l'écologie et la littérature. Elle aura lieu du 24 au 28 mars 2021. L'invité d'honneur est Antoine Guilloppé, il a déjà commencé son travail en résidence dans l'école Berthelot située dans le quartier Grandclément.

Je vous invite, pour en savoir plus, à aller sur le site internet <https://fetedulivre.villeurbanne.fr/>

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Frioux.

Plusieurs scénarios sont envisagés avec des jauges différenciées pour nous permettre d'être le plus réactifs possible aux évolutions sanitaires et aux contraintes. Les équipes travaillent actuellement sur ces différents scénarios.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (*Non*)

Je sou mets le rapport au vote.

- Adopté à l'unanimité -

Merci à Monsieur Frioux de nous avoir offert la primeur du thème « Pas si bêtes ! » pour la fête du livre de mars 2021, dont nous espérons tous qu'elle pourra se tenir dans les conditions les plus satisfaisantes possibles.

20 – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL DE LA CONVENTION DE REVITALISATION ARTISANALE ET COMMERCIALE (CRAC) SUR LE SECTEUR TOLSTOÏ POUR L'ANNÉE 2019 – M. Paul CAMPY

M. LE MAIRE.- M. Campy veut prendre la parole.

M. Paul CAMPY.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je répondrai plus longuement aux éventuelles questions. En guise d'introduction, la convention de revitalisation concerne le cours Tolstoï avec une partie où on sera davantage sur de la revitalisation commerciale au niveau du quartier du Totem, sur le reste, on sera sur de l'activité artisanale ou tertiaire non commerciale. Normalement, nous devons avoir le rapport de l'année 2019 avant le 1^{er} juin, cela a été décalé pour

cause de Covid, avec comme grande action notamment l'acquisition de la galette commerciale Albert Thomas qui est juste à côté du Totem.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Campy. Il y a deux demandes d'intervention, la première est pour Loïc Chabrier pour Villeurbanne Progressiste.

M. Loïc CHABRIER.- Merci Monsieur le Maire.

Il s'agit peut-être plus de questions, M. l'Adjoint a dit qu'il attendait ces questions pour pouvoir y répondre.

Ce rapport est intéressant et récurrent mais il pose un certain nombre de questions pour lesquelles nous n'avons pas de réponses, même si M. l'Adjoint l'a souligné.

J'ai noté que, pour l'année 2019, un certain nombre de projets avaient été envisagés avec des rendez-vous avec des porteurs de projet et, sur le document qui nous est donné, on n'a pas de réponse très précise et, visiblement, aucune suite n'a été donnée.

Autres éléments d'interrogation sur les actions de communication. Elles ont été interrompues en 2019 pour des raisons liées à la campagne électorale et à la réglementation très stricte en matière de communication municipale. C'est peut-être un peu tôt, je ne sais pas si vous avez encore réfléchi à la question et si M. Campy pourra apporter une réponse précise mais, en matière de communication, qu'est-il prévu dans les mois à venir sur ces questions, sachant que le sujet est quand même particulièrement d'actualité par rapport à la question des commerces de proximité ? Ce serait intéressant de savoir ce que la Ville envisage de faire dans ce cadre.

Sur la question de la place Grandclément, puisque le rapport souligne le fait d'élargir le CRAC au secteur Grandclément, quelle est la réponse que vous pouvez donner, sachant que nous sommes dans un secteur qui a beaucoup évolué par rapport à ce qu'il était ? On se rappelle ce qu'était le cours Tolstoï et ce qu'il est devenu en termes d'aménagement aujourd'hui, notamment avec l'arrivée du C3. Il est urgent qu'on ait une perspective commerciale qui puisse être soutenue et, à ce titre, il existe une demande très forte que Grandclément puisse intégrer le CRAC. Avez-vous des réponses à apporter, sans qu'elles soient précises mais qu'elles donnent une idée générale de l'action de la Ville dans ce sens ?

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Chabrier. Je propose que M. Campy puisse répondre à vos questions avant l'intervention de Mme Gandolfi, je ne suis pas certain qu'elle soit sur le même registre. Si c'est nécessaire, Agnès Thouvenot, en tant qu'adjointe à l'urbanisme, pourra compléter. Monsieur Campy ?

M. Paul CAMPY.- À l'heure actuelle, nous n'avons pas eu de suite mais j'ai reçu un mail tout à l'heure m'indiquant que quatre personnes ont fait part de leur intérêt pour des locaux sur le cours Tolstoï, notamment le n° 142.

Sur la partie communication, nous sommes en train de valider le plan qui doit être finalisé pour la fin du mois, avec tout ce qui est lié aux vitrophanies, à la publication des appels à manifestation d'intérêt avec, comme fil conducteur « La Ville reprend son cours ».

La place Grandclément a été abordée lors du comité de pilotage, c'est en cours de réflexion. Pour l'instant, je n'ai pas de réponse précise à apporter, hormis que le quartier Grandclément est aussi une polarité commerçante, même mineure, au niveau de Villeurbanne.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Campy. Je ne sais pas si c'était le sens de votre intervention, Monsieur Chabrier, mais si vous posez la question de la communication plus globale sur la question des commerces, avec Paul Campy et les services, nous lançons une campagne de communication visant à privilégier l'achat dans son quartier ou sa ville. Vous le verrez, cela arrive tout début décembre avec quelque chose qui permet d'inciter les uns ou les autres à consommer localement.

Par ailleurs, nous avons un certain nombre de mesures à destination du commerce, je ne vais pas les détailler, ce n'est pas l'objet, vous me diriez que je me saisis d'une petite délibération pour placer d'autres propos. Notez aussi que nous mettons en place une conciergerie Essentiel dans les locaux de la Halle aux Chaussures, qui permettra de faire du clic & collect ou du retrait commandé en ligne pour l'ensemble des commerçants et qui proposera aussi tout un tas d'autres services.

Ce sont deux aspects importants de notre plan de soutien au commerce, au-delà des éléments financiers que nous avons déjà évoqués. Les choses sont liées.

Sur la possibilité ou pas de l'étendre à Grandclément, en tout cas d'en demander un autre, je rappelle que c'est un dispositif dont le gouvernement a souhaité qu'il n'y ait pas de renouvellement possible sur d'autres sites. Nous avons été la dernière ville à obtenir un contrat de revitalisation de l'action commerciale. Je ne sais pas ce qui a conduit cette décision mais ce n'est pas un outil que nous pourrions de nouveau mobiliser. Nous regarderons si nous avons la possibilité d'étendre le périmètre, mais il est certain que nous ne pourrions pas demander un deuxième CRAC sur un autre territoire, soit nous obtiendrons la continuité, soit il faudra aller vers d'autres dispositifs de soutien à l'action commerciale.

M. Loïc CHABRIER.- Le « Consommons local » était l'objet de ma question par rapport aux actions de communication.

M. LE MAIRE.- Madame Gandolfi, vous aviez une demande d'intervention pour le groupe socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s associé au groupe Cercle radical et Place publique.

Mme Laura GANDOLFI.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

La délibération soumise à notre approbation concerne la convention de revitalisation artisanale et commerciale du cours Tolstoï, c'est une volonté forte du programme de la nouvelle équipe municipale de poursuivre l'action engagée dans ce quartier Grandclément et, plus largement, la revitalisation de l'offre commerciale du cours Tolstoï, même si, au moment de faire cette délibération, nous avons grandement envie de le voir s'étendre jusqu'à la place Grandclément.

À noter que cette artère constituait au début du XXe siècle le cœur commercial de notre commune, elle menait à la place de la Mairie, actuelle place Grandclément, et accueillait l'hôtel de ville qui est devenu aujourd'hui la poste.

Cette place offrait à ses occupants des commerces attractifs et diversifiés jusqu'à la fin du siècle dernier. De l'avis de nombreux observateurs, ce quartier mérite une rénovation, tant d'un point de vue esthétique que commercial, et une amélioration de la tranquillité.

La réhabilitation du cours Tolstoï sera un chantier de grande ampleur. On en constate actuellement les premiers effets dans sa partie proche du Totem où s'est d'ailleurs installée notre maison médicale de garde, en même temps que commençaient les formalités d'acquisition des locaux par la collectivité. Cette offre commerciale accueille aujourd'hui le bus C3 et bénéficiera dans un avenir proche de la proximité du T6. Ces premiers aménagements ont nécessité de longs mois de négociation, nous pensons aujourd'hui que tout est prêt pour que cette réhabilitation prenne forme rapidement.

La décision de confier cette revitalisation commerciale à la SVU s'appuie sur le savoir-faire qu'elle a acquis dans la dynamique commerciale menée actuellement en partenariat avec les commerçants réunis au sein de l'association Destination Gratte-Ciel. Ce choix permet de s'assurer de la diversité de l'offre, de la qualité générale du tissu économique et artisanal et de la mise en valeur des locaux. La SVU assurera également le rôle d'animation et de promotion pour le développement de ces activités.

Pour toutes ces raisons, évidemment, nous approuvons cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Gandolfi. Je vais soumettre ce rapport aux voix s'il n'y a pas d'autres questions.

- Adopté à l'unanimité -

21 – GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITÉ – PROGRAMMATION 2020 – M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Monsieur Garabedian, y a-t-il quelque chose de particulier à en dire ?

M. Mathieu GARABEDIAN.- Je voulais expliquer ce qu'était la gestion sociale et urbaine de proximité. C'est un des leviers des actions de la Politique de la Ville. C'est l'ensemble des actions réalisées en concertation avec les acteurs locaux, que ce soit les collectivités, les institutions, les bailleurs et les associations, dans le but d'améliorer le cadre de vie, la tranquillité et le lien social dans les quartiers populaires. À Villeurbanne sont concernés les quartiers des Brosses, des Buers, de Monod-Baratin, de Saint-Jean et du Tonkin.

Cette délibération concerne deux projets en particulier qui ont eu lieu sur le quartier Saint-Jean : des animations organisées cet été à l'initiative d'Est Métropole Habitat qui s'intitule « Émotionnez-moi ! » et le projet de remise en valeur des façades de l'ensemble du centre commercial de la rue de la cité Saint-Jean.

Je voulais en profiter pour saluer l'implication de Laura Gandolfi sous le précédent mandat qui a participé à la constitution de l'association des commerçants qui porte avec nous ce projet avec Est Métropole Habitat.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Garabedian.

Y a-t-il des questions avant que je ne soumette ce rapport aux voix ? (*Non*)

Je le soumetts aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

22 – FONDS « CONTINUITÉ ET FRACTURE ÉDUCATIVE » ET « QUARTIERS SOLIDAIRES » ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE –
M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Monsieur Garabedian ?

M. Mathieu GARABEDIAN.- Cela s'inscrit également dans les actions dites Politique de la Ville, cela me permet de rappeler les enjeux du contrat de ville qui porte cette politique.

Le premier, c'est le développement urbain économique et l'amélioration du cadre de vie que nous avons pu voir dans la délibération précédente. Nous avons également l'accès au droit, la lutte contre les discriminations, l'enfance et la jeunesse et l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle. Ce sont des fonds d'urgence qui ont été débloqués par l'État suite à la crise sanitaire, notamment pour répondre aux conséquences de cette crise sur les habitants des quartiers populaires, et aussi pour soutenir les acteurs qui sont mobilisés sur ces quartiers avec nous, avec des thématiques principales qui sont l'éducation et la fracture numérique, notamment pour garantir la continuité éducative numérique, et toute une partie sur la santé et les aides alimentaires, une partie sur l'insertion professionnelle et une dernière partie sur la culture. Ce sont des acteurs courants, des partenaires de la mairie, qui ont porté ces projets et que nous soutenons via ce fond.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Garabedian. J'ai une demande d'intervention du groupe Les écologistes et c'est Mme Aurélie Loire.

Mme Aurélie LOIRE.- Chers collègues,

Vous nous présentez ce jour le rapport des mesures mises en œuvre à Villeurbanne dans le cadre du fonds « Continuité et fracture éducative » et « Quartiers solidaires » déployé par le ministère de la Ville.

Les moyens alloués visent, entre autres, à soutenir le tissu associatif très mobilisé pour faire face aux conséquences du premier confinement. Si nous ne sommes pas encore en mesure d'évaluer les impacts sociaux, psychosociaux, éducatifs, économiques de ce premier confinement, les indicateurs virent chaque semaine au rouge. Nombre d'allocataires du RSA ont recours à l'aide alimentaire. Selon les associations caritatives, la crise sanitaire a fait basculer dans la pauvreté 1 million de Français, s'ajoutant aux 9,3 millions de personnes vivant déjà au-dessous du seuil de pauvreté.

Ces effets délétères se font ressentir sur l'ensemble de la population étudiants, intérimaires, indépendants, chômeurs, commerçants, artistes. Les actions permises par le fond et le contrat de ville contribuent, pour l'éducation et la fracture numérique, à former les plus jeunes au bon usage du numérique, et les Villeurbannaises et les Villeurbannais aux outils informatiques. Les demandes de prestations et échanges avec les

organismes sociaux tels que la CPAM, la CAF, mais aussi la préfecture, s'effectuant désormais principalement en ligne, cette action est déterminante afin que chacun puisse faire valoir ses droits.

Concernant la santé et l'aide alimentaire, s'il n'est pas fait mention dans cette délibération d'attribution de subventions particulières, nous connaissons l'engagement quotidien de l'ensemble des acteurs associatifs. Nous saluons par ailleurs ici l'aide versée par la direction de la Jeunesse de Villeurbanne à l'association Gaelis pour la distribution des paniers alimentaires à destination des étudiants.

Depuis la mise en place, pour une durée encore indéterminée, de ce second confinement, c'est bien le lien avec l'autre qui se fragilise, le contact avec les plus vulnérables est rendu plus difficile. C'est pourquoi nous saluons les démarches de pieds d'immeuble, et plus généralement celles qui permettent aux acteurs sociaux d'aller vers les habitants.

Si le fonds instauré par le ministère de la Ville permet d'abonder davantage les dispositifs du contrat de ville, ce que nous saluons, nous regrettons toutefois que la part du plan de relance à destination des plus fragiles ne soit fait que de solutions temporaires, sans réponse à moyen ou long terme. Le refus par le gouvernement de mettre en place un RSA pour les jeunes en est le triste exemple.

Enfin, si ces mesures sont à destination des quartiers prioritaires, il ne nous faut pas oublier la continuité des besoins des Villeurbannais et Villeurbannaises, et ce quel que soit leur territoire. C'est bien l'articulation entre l'action publique municipale et l'action des partenaires associatifs qui contribuera à ne laisser personne sur le bord du chemin mais à associer les bénéficiaires qui sont des citoyens avant tout.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Loire. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais soumettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

23 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES POMPES FUNÈBRES DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE – Mme Laura Gandolfi

M. LE MAIRE.- Est-ce que vous voulez compléter, Madame Gandolfi ?

Mme Laura GANDOLFI.- Oui, si vous le permettez, pour expliquer que cette subvention servira à payer deux ruptures conventionnelles avec deux agents de la Ville qui étaient détachés au pôle funéraire public. Suite à des restructurations et une réorganisation, ils sont remis à la disposition de la Ville, mais compte tenu de la proximité de l'âge de retraite, de la perte de salaire qu'ils auraient s'ils revenaient à la Ville et d'un état de santé quand même un peu fragile, ils ont souhaité plutôt négocier une rupture conventionnelle. C'est ce que nous vous proposons de voter aujourd'hui.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**24 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERS CENTRES SOCIAUX –
Mme Christine GOYARD GUDEFIN**

M. LE MAIRE.- C'est Christine Goyard Gudefin qui prend la parole. Avant, je veux rappeler l'importance de nos centres sociaux qui se sont mobilisés très fortement pendant cette crise en gardant un lien parfois ténu mais extrêmement important avec les habitantes et les habitants, notamment sur l'accès aux devoirs. Nous avons été extrêmement contents de pouvoir les trouver comme des acteurs de support pendant cette crise.

Madame Goyard Gudefin ?

Mme Christine GOYARD GUDEFIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

En cette période de crise sanitaire, il est important de souligner les actions mises en place par les centres sociaux pendant le premier confinement afin de garder du lien et d'offrir des services aux plus démunis mais pas seulement.

Ensemble, habitants, professionnels sociaux ont cousu des masques, confectionné des repas, ont apporté des aides aux scolaires. Fortes de cette première expérience réussie, les équipes ont pu cette fois-ci, sans attendre, mettre tout de suite en place tout ce qui est nécessaire pour être au plus proche de chaque habitant. De la newsletter à la distribution d'autorisations de sortie, du coup de téléphone à l'accompagnement aux devoirs, aux loisirs, les équipes restent présentes sur le terrain, soucieuses, inventives et généreuses. Nous pouvons les remercier. C'est une parenthèse.

La Ville a signé avec les centres sociaux villeurbannais une convention d'objectifs et de moyens de 2019 à 2022 pour soutenir leur fonctionnement. La CAF est aussi signataire.

Par rapport aux subventions, depuis 2013, la Ville accompagne les centres sociaux pour accueillir des enfants en situation de handicap, ceux-ci peuvent profiter d'accueil de loisirs sans hébergement dans les centres sociaux, ce qui permet aussi des temps de répit pour les parents.

En 2019, 84 enfants, dont 30 nécessitant un renfort d'équipe, ont pu accéder à des temps de loisirs extrascolaires de qualité.

Le centre d'animation Saint-Jean, le centre social Cusset, le centre social des Buers, le centre social et culturel Charpenne-Tonkin, le centre social et familial de la Ferrandière, la maison de Croix-Luizet, la maison sociale Cyprien-Les Brosses bénéficieront de subventions pour l'accueil d'enfants en situation de handicap au sein de l'ALSH sur l'année scolaire 2020-2021.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Goyard Gudefin.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (*Non*)

Avant de la soumettre au vote, je dois vous informer que Mme Demars indique qu'elle ne prend pas part au vote au regard de ses fonctions associatives.

Je vais soumettre ce rapport.

- Adopté à l'unanimité -

**25 – AVANCES DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ –
M. Mathieu GARABEDIAN**

M. LE MAIRE.- Monsieur Mathieu Garabedian ?

M. Mathieu GARABEDIAN.- Cette délibération fait écho aux mesures qui ont été décidées suite au deuxième confinement et à la crise sanitaire, qui permettent aux associations, avec qui nous avons des contacts réguliers et que nous finançons déjà chaque année, d'avoir des avances de subvention pour cette année dès décembre 2020 et pour essayer de fiabiliser leurs actions pendant cette crise.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération qui permet d'assurer une continuité ô combien importante des associations de solidarité dans leurs actions ? (*Non*)

Je soumetts ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**26 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS ŒUVRANT
DANS LE DOMAINE DES SOLIDARITÉS – M. Mathieu GARABEDIAN**

M. LE MAIRE.- Monsieur Garabedian ?

M. Mathieu GARABEDIAN.- Le contexte et le sujet sont les mêmes, ce sont des subventions attribuées dans le contexte du confinement et de la crise sanitaire, pour le Secours Catholique suite à une augmentation d'activité particulière pendant la période, pour le Tissu Solidaire pour un projet de coordination et de fabrication de masques en tissu lors du premier confinement, et pour les Restaurants du Cœur, pour le financement d'un véhicule réfrigéré.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Garabedian.

S'il n'y a pas de question, je soumetts ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**27 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT
DANS LE CHAMP DE LA SANTÉ – Mme Agathe FORT**

M. LE MAIRE.- Madame Fort ?

Mme Agathe FORT.- Ce sont des subventions pour des associations œuvrant dans le domaine de la santé pour structurer les relations partenariales en faveur de la santé et du bien-être des Villeurbannaises et Villeurbannais.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Fort.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? (*Non*)

Je le soumets aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

28 – AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) 2017-2020 ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CH LE VINATIER POUR LE CLSM –

Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Nous sommes sur des questions de santé mentale particulièrement prégnantes en cette actualité. Madame Fort ?

Mme Agathe FORT.- Ce sont des subventions qui sont attribuées dans le cadre du contrat local de santé. Toutes les associations sont conventionnées avec la Ville. Le partenariat est construit autour d'axes définis par le contrat local de santé. Ce sont des choses assez lisibles.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je soumets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

29 – CONVENTION ANNUELLE ENTRE LA VILLE ET LA DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE (DRDJCS) EN FAVEUR DU POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNESSE (PAEJ) – Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Madame Fort ?

Mme Agathe FORT.- Ce sont toujours des subventions dans le cadre d'une convention annuelle avec le PAEJ. Je tiens à saluer l'engagement de la Ville de soutenir depuis longtemps le point d'accueil écoute jeune qui a été très utile pendant ces mois de confinement. La santé mentale de nos jeunes a été mise à rude épreuve et notre point d'accueil écoute jeune a été une vraie ressource, une vraie richesse de notre territoire.

M. LE MAIRE.- Et il continue d'être sollicité fortement.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? (*Non*)

Je le soumets au vote.

- Adopté à l'unanimité -

30 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE – Mme Cristina MARTINEAU

M. LE MAIRE.- Madame Martineau, vous souhaitez préciser ?

Mme Cristina MARTINEAU.- Rien de spécial, un petit clin d'œil du fait que nous allons pouvoir contribuer au prochain rapport du développement durable puisque nous soutenons des pratiques écologiques par cette délibération dans le domaine de la petite enfance.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Martineau.

Y a-t-il des questions préalables ? (*Non*)

Je sou mets ce rapport au vote.

- Adopté à l'unanimité –

31 – AVENANT AU 4EME CONTRAT ENFANCE JEUNESSE CONCLU ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU RHÔNE - 2020 – Mme Cristina MARTINEAU

M. LE MAIRE.- Madame Martineau ?

Mme Cristina MARTINEAU.- C'est quelque chose de technique.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

32 – CONVENTION ET AVENANT ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES – M. Stéphane FRIOUX

33 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À UNE ASSOCIATION ÉTUDIANTE – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Nous avons deux délibérations à suivre qui concernent des associations d'étudiants. Nous vous proposons de grouper les prises de parole et ensuite, bien sûr, je ferai voter séparément les deux délibérations.

Avant de laisser la parole à celles et ceux qui souhaitent intervenir, est-ce que Monsieur Stéphane Frioux veut nous dire un mot ?

M. Stéphane FRIOUX.- Oui, Monsieur le Maire, je ferai une présentation groupée des deux rapports.

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Comme vous vous en doutez, l'année 2020 a impacté fortement la vie étudiante, et je prendrai ce soir deux exemples précis de ces conséquences pour les milliers de jeunes qui vivent au moins une partie de leur vie sur notre commune :

- d'une part, l'annulation de très nombreux événements festifs et de sociabilité étudiante conçus par les associations du campus de la Doua avec des traditions telles que les 24 heures de l'INSA ;
- d'autre part, c'est moins gai, la précarisation renforcée d'étudiants et leur isolement social dans les chambres des résidences universitaires.

Nous avons pu réaffecter des crédits de soutien qui étaient auparavant portés vers l'événementiel étudiant à des opérations plus structurantes comme le projet de collocation solidaire (KAPS) porté par l'association AFEV et mis en place sur deux quartiers de la ville, les Buers et le Tonkin.

Nous proposons ainsi une subvention exceptionnelle de 12 000 €, en hausse de plus de 50 %, pour cette opération qui fait l'objet de convention d'objectifs et de moyens, et donc un avenant pour cette augmentation de subvention.

L'association Gaelis, quant à elle, porte différents projets comme l'événement « Sors de ta piaule » qui propose des activités culturelles et sportives gratuites, des formations aux gestes de premiers secours ou encore des interventions lors des actions de prévention du bureau d'information jeunesse. Elle fait aussi l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens que nous vous proposons de renouveler jusqu'au 31 décembre 2023 avec 2 800 € de subvention annuelle.

À ce montant, le rapport n° 243 propose d'ajouter une subvention complémentaire de 2 500 € pour les actions d'aide alimentaire mises en place cette année. Dès le mois de septembre, 1 600 paniers solidaires ont été distribués. Avec le deuxième confinement, les actions se sont intensifiées. J'étais hier matin à La Doua avec M. le Maire et deux de nos collègues pour me rendre compte de l'opération de ce week-end (1 100 paniers distribués en deux jours malheureusement) et apporter un soutien moral aux bénévoles de l'association qui donnaient de leur temps ce dimanche matin par 2 degrés Celsius.

Ajoutons que les membres de Gaelis participent aussi à l'épicerie AGORAé sur les campus, dispositif à soutenir.

Nul d'entre nous ne peut douter que les semaines qui viennent seront encore difficiles pour bon nombre d'étudiantes et d'étudiants : isolement, cours à distance, perte des revenus que procuraient un certain nombre d'emplois. Nous serons vigilants quant à la situation au retour des congés de fin d'année et prêts à soutenir à nouveau les initiatives solidaires en 2021.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Frioux. J'ai deux demandes d'intervention, la première pour le groupe communiste et républicain, Muriel Betend ?

Mme Muriel BETEND.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Les étudiants représentent une population en grande partie fragile et isolée, notamment en cité universitaire. Leurs faibles ressources dépendent de leurs parents, des aides sociales et souvent du revenu de leur travail : près d'un étudiant sur deux a un travail salarié en parallèle de ses études, la proportion monte à trois sur quatre si l'on intègre les jobs d'été.

La crise sanitaire a eu des effets considérables sur les étudiants, nombres d'entre eux ont perdu leur emploi précaire dont le temps partiel n'ouvre pas nécessairement des droits au

chômage, et d'autres n'ont pas pu trouver d'emplois d'été. Bien sûr, ils ont été également affectés par les nombreuses baisses de revenus qui ont frappé leurs parents.

Outre ces pertes sèches de revenus, la crise sanitaire a eu des effets sur leurs conditions de vie :

- précarité sanitaire : les masques ne sont pas remboursés, et c'est une dépense supplémentaire lourde sur leurs maigres ressources, ils n'ont pas de réserves financières la plupart ;
- précarité numérique : les cours à distance constituent un autre rempart pour tous ceux qui ont des équipements informatiques, des connexions mais des forfaits Internet limités ;
- précarité alimentaire : la fermeture des restaurants universitaires a privé nombre d'étudiants de la possibilité d'avoir des repas chauds et complets pour un prix raisonnable.

Sur la métropole de Lyon en particulier, l'UNEF note dans son rapport rendu à la fin de l'été que le coût de la vie pour les étudiants a particulièrement augmenté :

- 5,42 % d'augmentation en moyenne du coût du logement, c'est-à-dire 564 € en 2020 ;
- 1,56 % d'augmentation du coût des transports : 325 € par an l'abonnement.

Au total, le rapport estime que le coût de la vie étudiante augmente globalement de 5,13 % dans la Métropole de Lyon qui figure déjà au rang des lieux où le coût de la vie est le plus élevé.

À cette situation difficile s'ajoute l'isolement auquel sont confrontés les étudiantes et étudiants, notamment dans les cités universitaires, qui se traduit par le manque de contacts sociaux et/ou familiaux. Les cours en distanciel font craindre des décrochages des étudiants. Avant la pandémie, la moitié des étudiants environ abandonnaient en L1, cela fait craindre l'augmentation des souffrances psychiques chez cette population.

Leurs revendications : encadrement des loyers, construction de logements universitaires, gratuité des transports en commun, gratuité des masques.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Jonathan Bocquet pour une intervention commune des groupes Les socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s et Cercle radical et Place publique.

M. Jonathan BOCQUET.- Merci Monsieur le Maire.

Une intervention qui me paraît précieuse en ce début de mandat pour insister sur une spécificité villeurbanaise dont on peut être insuffisamment fier. Nous avons, au nord de cette ville, un petit village de plus de 20 000 habitants (étudiants, personnels, enseignants), ce village s'appelle La Doua. On y trouve une excellence académique, un rayonnement scientifique, une vitalité économique, une vitalité associative, et ce campus est une vitrine pour la ville. Il est le plus gros campus de l'agglomération, il est l'un des plus grands campus de France et, ce qu'il nous a apporté et ce qu'il pourrait encore nous apporter, est parfois sous-estimé, en tout cas était sous-estimé par le passé.

Grâce à un long travail de rapprochement, tant en termes de rayonnement universitaire que de vie étudiante, les années passées ont été l'occasion d'intégrer davantage le campus dans la ville et réciproquement.

Cette intervention est l'occasion de montrer la continuité entre le travail réalisé sur le mandat précédent et ce qui est entrepris et projeté, en particulier sur l'intensification des liens avec le campus à travers ces conventions et partenariats, les étudiants qui s'inscrivent de plus en plus dans la ville, pour le meilleur comme ils l'ont prouvé par les nombreuses actions de solidarité durant le confinement. C'est l'occasion par là même de saluer l'énergie des étudiants sur la ville, notamment sur le plan de la solidarité. Nous pensons qu'il est important de valoriser cette jeunesse engagée qui donne de son temps pour les autres.

C'est l'occasion de rappeler que les étudiants font partie de ceux qui sont durement touchés par la crise. Je rejoins ici les mots de Stéphane Frioux et de Muriel Betend, je ne vais pas répéter ce qu'ils ont dit mais je crois que cela se traduit comme suit : le campus est une chance pour la ville, c'est aussi une responsabilité.

On connaît la vitalité du tissu étudiant villeurbannais : des Nuits des étudiants du monde aux 24 heures de l'INSA, du Transbordeur à la Plaine des humanités, les différents raids et carnivals que nous voyons passer dans nos quartiers, l'accueil des étudiants étrangers à l'hôtel de ville. Villeurbanne a fait de son campus un écrin pour la créativité, la solidarité, l'innovation, mais si le campus a une vie autonome, l'énergie qui s'y déploie ne sera que plus riche et ne profitera que d'autant plus et à d'autant plus de monde si on l'accompagne et si l'on crée des synergies avec le reste du territoire. Seul l'échelon communal pourra le faire.

Les conventions avec l'AFEV et Gaelis sont emblématiques de ces synergies mais, plus largement, c'est l'intensification avec les labos, les écoles, les associations étudiantes qui est un enjeu d'affirmation du territoire, de valorisation du territoire et, au-delà des enjeux qui touchent à l'échelle de l'agglomération, il nous incombe à l'échelle de la ville de répondre aux besoins de ces 20 000 étudiants, usagers, personnels en termes de logement, de mobilité, d'alimentation, etc.

Nous sommes extrêmement heureux de voir M. Frioux s'emparer à bras-le-corps de ce travail avec l'ensemble de la majorité.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bocquet. Y a-t-il des questions avant que nous ne soumettions séparément ces deux rapports aux voix ? (*Non*)

Avant, je veux témoigner de la qualité du travail réalisé par Gaelis puisque, Stéphane Frioux l'a rappelé, nous étions présents dimanche matin avec Gaëtan Constant et Mathieu Garabedian sur place, j'ai été assez impressionné par la qualité de l'organisation qui allait y compris jusqu'au fait d'éviter des files d'attente, parce que distribuer 400 colis sur la matinée, cela peut générer des flux. Chaque étudiant était convoqué sur une plage de vingt minutes, ce qui évitait des files et peut-être le fait d'avoir beaucoup de monde à cet endroit. Cela se faisait dans un état d'esprit qui m'a semblé extrêmement positif entre des étudiants s'engageant et d'autres qui en avait plus besoin, mais absolument pas dans une dissymétrie des rapports entre les uns et les autres.

Je n'ai pas de consignes de vote à donner mais je peux vous assurer que ce que nous avons vu était à la hauteur de ce qui nous est présenté par cette association.

S'il n'y a pas de questions, je vais soumettre d'abord le rapport 242 aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Je soumetts le rapport 243.

- Adopté à l'unanimité -

34 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DES PROJETS UNIVERSITAIRES – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Monsieur Frioux, y a-t-il un mot de votre part ?

M. Stéphane FRIOUX.- Juste un mot pour faire la transition et la continuité, pour remercier Jonathan Bocquet de son intervention, et pour dire qu'après les étudiants, il y a aussi les enseignants-chercheurs et le public plus général qui peut suivre des cours ou des conférences de l'université.

Cette subvention s'adresse à l'Université Ouverte Lyon 1 pour un programme de conférences tout public dont nous espérons qu'il ne se tiendra pas qu'en distanciel durant l'année 2020-2021.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Frioux.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? (*Non*)

Je le soumetts au vote.

- Adopté à l'unanimité -

35 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES VILLEURBANNAISES – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Monsieur Ali Mohamed Ahamada ?

M. Ali MOHAMED AHAMADA.- Monsieur le Maire,

Si vous le permettez, un mot. Nous avons voté la délibération n° 2 concernant l'égalité entre les femmes et les hommes, ce que nous vous demandons d'accorder à l'ASVEL basket féminin va aussi dans ce sens de soutenir le sport féminin.

Au-delà de l'aide que nous vous proposons de prendre en compte pour le club, c'est aussi engager des discussions. M. le Maire avait déjà commencé à discuter avec les dirigeants de l'ASVEL masculin et l'ASVEL de Lyon de Tony Parker, c'est surtout pour aider et accompagner le club à trouver sa juste place. Il y a un peu d'ambiguïté d'expliquer qu'il s'appelle ASVEL basket féminin et qu'il y a aussi le LDLC ASVEL.

Nous travaillerons avec les dirigeants de l'ASVEL masculin pour essayer de trouver la place pour le club féminin qui est labellisé sport engagé parce qu'ils font beaucoup

d'actions dans la ville, ils font aussi du social et de la santé avec, notamment, le basket santé et la journée intergénérationnelle.

C'est un ensemble de choses que le club fait, qui va aussi dans le sens de la délibération que vous avez votée au début sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? (*Non*)

Je la soumets au vote

- Adopté à l'unanimité -

36 – PLAN DE SOUTIEN À LA CULTURE – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'un rapport qui détaille un certain nombre d'aides que nous apportons aux acteurs de la culture particulièrement fragilisés en ce moment. Monsieur Frioux ?

M. Stéphane FRIOUX.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Évidemment, vous le savez, la culture est essentielle au lien social, nécessaire au bon équilibre de l'esprit et, dans une ville comme Villeurbanne, comme ailleurs en Europe ou dans le monde, elle ne s'hérite pas, elle se conquiert.

Souvenez-vous également des mobilisations en faveur des librairies au début de ce mois, sachez qu'actuellement les structures du spectacle vivant, les troupes de théâtre répètent leurs spectacles dans leurs locaux mais sans pouvoir être encore assurées de respecter toutes les dates prévues pour l'année 2021.

Une reprise en douceur avait eu lieu cet été avec les demi-jauges et les protocoles sanitaires. Dans notre commune, le public a pu apprécier les nombreux événements programmés dans l'espace public pour « Vivez l'été ». Les fidèles du Zola ont été nombreux au festival « Reflets du cinéma ibérique » en septembre dernier. J'ai pu débiter ce mandat en parcourant – ou en recevant les acteurs – des structures partenaires de notre politique culturelle, de l'URDLA à l'Institut d'art contemporain, de Komplex Kapharnaüm au CMTRA.

Aujourd'hui, après de nombreux jours de travail des services culturels de notre Ville, je suis fier de vous proposer ce plan de soutien qui se situe dans le même niveau que celui de villes ou communautés d'agglomération comparables à la nôtre. J'étais mercredi soir en visioconférence avec la commission culture de l'association France Urbaine.

Il comporte évidemment une aide exceptionnelle à nos structures en régie, victimes de coûts supplémentaires liés au protocole sanitaire. Une telle aide avait été votée pour l'École nationale de musique d'un montant de 218 321 €. Aujourd'hui, il convient d'ajouter 28 233 € au bénéfice du Réseau de lecture publique. Les subventions aux structures et aux compagnies conventionnées ont été calculées de la façon suivante : 50 % du déficit strictement lié à la première vague qui se monte à 115 143 € et 2 000 € pour chaque compagnie subventionnée sur le fonds d'initiative à la création.

Nous savons qu'il y a d'autres professionnels de la culture et du spectacle, notamment celles et ceux qui peuvent se produire dans des lieux privés pour des concerts, des one

man shows, etc. Pour leur assurer notre soutien, la Ville va injecter 10 000 € dans le GIP Cafés Cultures qui permet aux cafés, bars et restaurants de salarier des artistes et des techniciens dans de meilleures conditions grâce au soutien des collectivités territoriales et du ministère de la Culture.

Pour terminer cette brève présentation, permettez-moi d'emprunter leurs mots à ces compagnies qui sont investies pour le lien social et culturel dans nos quartiers, nos centres sociaux, nos groupes scolaires, et qui m'ont envoyé des témoignages émouvants et chaleureux ces derniers jours. J'en retiendrai deux.

Première citation : *« La précarisation des artistes et techniciens, avec la part croissante des reconversions et des fuites de compétences, la perte de sens des équipes qui ne peuvent plus faire leur travail correctement et qui passent leur temps à faire, défaire, refaire, le manque de visibilité de nos œuvres et la peur de les voir disparaître, ainsi que l'absence de projection rendent la situation sanitaire d'autant plus insupportable pour nos structures. L'appui politique est important, primordial pour nous aider à tenir la barque à flot et continuer à défendre notre exception culturelle française à laquelle nous tenons tant. »*

Seconde citation : *« Il est essentiel et urgent de préserver les liens tissés en maintenant des rencontres avec les participants et de continuer à traverser ensemble les émotions communes que nous fait vivre l'acte créatif. »*

C'est au nom des émotions communes, des créateurs et de leurs spectateurs que je vous remercie de votre attention et, par avance, du vote favorable que vous voudrez bien accorder à ce plan de soutien qui n'est pas exclusif d'une deuxième vague de soutien en 2021 en réponse au confinement que nous vivons actuellement.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Frioux. J'ai deux demandes d'intervention, une première pour le groupe Villeurbanne Progressiste qui est groupée avec la 261, c'est-à-dire la fête du livre. Monsieur Chabrier ?

M. Loïc CHABRIER.- Merci Monsieur le Maire,

Ce sera très rapide puisque vous avez vous-même apporté la réponse à la question que j'aurais posée à M. l'Adjoint sur la question de la fête du livre, les perspectives d'organisation en fonction de l'évolution de la situation. Vous m'avez rassuré, j'ai été moi-même particulièrement frustré l'année dernière d'avoir renoncé à ma dernière fête du livre en tant qu'adjoint, je me faisais quelques soucis pour la prochaine, mais ce que vous avez annoncé permet d'anticiper, j'en suis rassuré.

Monsieur Stéphane Frioux a suffisamment été explicite pour présenter cette délibération. Nous la voterons.

Je connais tous les acteurs qui sont financés ici, je salue l'effort qui est fait pour les petites compagnies puisque les grosses structures, dont beaucoup ici sont labellisées par l'État, bénéficient du dispositif que l'État a mis en place, même si vous apportez votre concours. Les petites compagnies dont on parle peu puisque, médiatiquement, on nous montre quand même les grosses structures culturelles, qui ont en temps normal des difficultés à vivre, traversent des moments particulièrement difficiles. Même si c'est une somme de 2 000 € pour chacune, c'est toujours une bouffée d'oxygène. On a ici en plus des compagnies qui, depuis très longtemps, sont les partenaires de la Ville, font un

travail assez remarqué, et tenter d'assurer la continuité de leur activité est bien évidemment salutaire.

Stéphane Frioux a dit que ce serait reconduit pour 2021, espérons que ce soit la dernière fois, peut-être aussi pour nos finances à nous mais pour la vie culturelle de manière générale.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Chabrier.

La parole est à Laura Gandolfi pour le groupe socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.es.

Mme Laura GANDOLFI.- Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, mesdames, messieurs,

Le groupe socialiste se félicite de ce plan de soutien à la culture, soulignant que celui-ci n'est qu'une première étape dans un accompagnement qui va nécessairement se poursuivre l'année prochaine. En cette année 2020 qui restera dans les annales, pour le pire plus que pour le meilleur, même si nous pouvons garder comme bon souvenir la confiance que les électrices et électeurs nous ont témoignée aux élections municipales, année lors de laquelle plusieurs anniversaires marquants auraient pu être célébrés comme les 100 ans du TNP, label arrivé en 1972 dans notre ville, les 40 ans de l'EAC et du Zola, nous ne pouvons faire moins que réaffirmer l'attachement des socialistes à une politique culturelle ambitieuse et populaire.

Comme plusieurs membres de compagnies et troupes villeurbannaises l'ont dit à Stéphane Frioux lors de ses visites dans leurs locaux à la fin de l'été ou au début de l'automne, l'essentiel pour les artistes du spectacle vivant est de pouvoir créer et rencontrer le public, « *un peu de lumière dans toute cette grisaille* » pour utiliser leurs mots. Ou bien encore, je cite : « *La culture est le poumon qui fait respirer nos imaginaires confinés, elle est ce qui nous maintient en lien avec nous-mêmes, ce qui nous entoure, l'inconnu, elle est l'espoir dans l'avenir.* »

Pour faire en sorte que les liens culturels se retissent l'an prochain, nous sommes fiers que l'appui politique ne leur fasse pas défaut. Nous voterons évidemment cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci pour la présentation par Stéphane Frioux de cette délibération. Il est important qu'il nous ait alertés sur la nécessité d'envisager un soutien également en 2021 puisque, pour avoir de mon côté rencontré beaucoup d'acteurs culturels au niveau de la métropole, je crois qu'il sera important de les aider dans une phase éventuellement de reprise si nous voulons qu'un certain nombre de compagnies ou d'acteurs naturels survivent à ce qui s'est passé.

Je note que ce soutien dont Stéphane Frioux a indiqué qu'il était à la hauteur d'autres villes de taille identique a été porté à plus de 400 000 € avec l'aide que nous avons apportée à l'École nationale de musique pour assurer le fait qu'on ne facture pas un certain nombre de prestations liées à l'école à ses usagers. C'est un effort important qui a été fait par notre Ville pour les acteurs culturels.

Je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

37 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENT DE PRIX EN FAVEUR DU THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE (TNP) DE VILLEURBANNE – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Monsieur Frioux.

M. Stéphane FRIOUX.- C'est une délibération technique suite à des évolutions de loyer. Je ne prendrai pas la parole plus longtemps.

M. LE MAIRE.- Monsieur Frioux, si vous me permettez, nous avons eu la chance de pouvoir assister à quelques minutes du travail des équipes de Jean Bellorini la semaine dernière qui à la fois continue de travailler sur l'œuvre *Le Jeu des Ombres* et qui également prépare un nouveau spectacle pour janvier 2022. Je peux vous assurer que les troupes sont au travail et elles mettent à profit ce temps où elles ne peuvent pas se présenter devant les autres et jouer à préparer d'autres créations, et en tout cas, pour le TNP, ils nous attendent de pied ferme dès que les salles rouvriront, ils ont hâte de nous retrouver comme nous, nous avons hâte de les retrouver, au moins pour Jean Bellorini qui n'a pas pu pour l'instant beaucoup nous faire partager son talent et celui de ses équipes. Vous m'excuserez cette petite digression.

S'il n'y a pas de question sur ce rapport, je le soumets au vote.

- Adopté à l'unanimité –

38 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LA VILLE ÉDIFIANTE – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Monsieur Frioux ?

M. Stéphane FRIOUX.- C'est une association qui œuvre dans le domaine de l'architecture, du patrimoine, et qui s'est associée en 2019 à un collectif d'habitants des rues Brinon et Cheysson pour mettre en valeur un ensemble de 8 maisons appelées maisons Castors, construites entre 1947 et 1953, qui sont représentatives du mouvement d'auto-construction développé après la deuxième guerre mondiale, qui avaient encore échappé à la vigilance patrimoniale de nos structures comme le Rize.

C'est une subvention qui leur permettra de travailler avec et pour les habitants à la valorisation de ce patrimoine populaire, et qui permettra notamment une valorisation dès les Journées européennes du patrimoine de 2021, je m'en suis assuré en téléphonant à la présidente de l'association voici quelques jours.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Frioux.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (*Non*)

Je la soumets aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

39 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET STRUCTURES CULTURELLES – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Monsieur Frioux ?

M. Stéphane FRIOUX.- Ce sont des subventions pour les fameuses compagnies dont Loïc Chabrier parlait dans son intervention. Elles interviennent dans nos écoles, dans les centres sociaux, elles participent à différentes actions pédagogiques de médiation ou de sensibilisation. C'était la dernière vague de subventions récurrentes sur projet. Nous ne sommes pas dans le fonds d'aides culturelles mais dans les subventions qui leur étaient promises sur le fonds d'initiative à la création de notre Ville. Nous avons également deux petites subventions d'investissement de 2 500 € et 1 500 € pour deux compagnies.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Frioux.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (*Non*)

Je sou mets le rapport au vote.

- Adopté à l'unanimité -

**40 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SENIORS –
M. Mathieu GARABEDIAN**

M. LE MAIRE.- Monsieur Garabedian, vous voulez dire un mot ?

M. Mathieu GARABEDIAN.- C'est une attribution de subventions à des associations qui luttent contre l'isolement des personnes âgées, que ce soit par des actions d'animation ou de loisirs ou le maintien à domicile ou encore la prévention de l'autonomie de ce public.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Garabedian.

Je vais soumettre ce rapport aux voix. On me fait savoir que Mme Martineau, de par ses fonctions à l'OVPAR, ne prendra pas part au vote.

- Adopté à l'unanimité -

**41 – AVENANTS FINANCIERS AUX CONTRATS DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE
– M. Stéphane FRIOUX**

M. LE MAIRE.- Monsieur Frioux ?

M. Stéphane FRIOUX.- C'est une délibération technique également puisque c'est un complément de subventions qui a été accordé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au titre des résidences artistiques pour l'année 2020. La DRAC a trouvé 4 000 € supplémentaires cet été, il s'agit de les reverser à deux compagnies qui sont en résidence, nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler dans un prochain Conseil Municipal, la compagnie Les Non Alignés et l'association Corps Au Bord. Elles font partie des compagnies que je n'ai pas encore eu le temps de rencontrer depuis le début de ce mandat, mais je dois m'entretenir avec la directrice de Corps Au Bord cette semaine. Il s'agit de 2 000 € pour chacune en supplément qui nous sont versés par la DRAC.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Frioux.

Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

42 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS MÉMOIRES ET POLITIQUES PATRIMONIALES – Mme Katia BUISSON

M. LE MAIRE.- Madame Buisson, vous souhaitez en dire un mot ?

Mme Katia BUISSON.- Pas spécialement sauf s'il y a des questions.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? (*Non*)

La délibération est assez claire en elle-même. Je sou mets le rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

43 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » – Mme Christine GOYARD GUDEFIN

M. LE MAIRE.- Madame Goyard Gudefin, souhaitez-vous en dire un mot ?

Mme Christine GOYARD GUDEFIN.- La Ville de Villeurbanne a su de tout temps encourager toutes les formes associatives qui rendent la vie citoyenne plus tonique, plus intelligente, plus chaleureuse, plus solidaire également. L'accueil et la prise en charge des personnes migrantes font donc tout naturellement partie des valeurs intrinsèques de notre Ville.

Suite au démantèlement de la jungle de Calais en 2016 et à l'appel de l'État à la solidarité pour accueillir des migrants, Jean-Paul Bret avait pris position face aux interrogations anxieuses de certains. Un jury citoyen s'était mis en place et, en 2018, l'année de l'accueil à Villeurbanne a vu le jour avec un rapport rendu par notre maire actuel, missionné alors par Jean-Paul Bret.

Villeurbanne est une ville hospitalière grâce à ses institutions et structures dédiées mais aussi grâce à ses associations. Des subventions sont donc attribuées aujourd'hui à des associations œuvrant dans cette dynamique : La Cimade, Local à Louer - Compagnie d'architecture, Qimel, Temps qu'on sème et Singa.

Dans les demandes de subvention, ce sont des budgets de fonctionnement, de développement, de plateformes de projets tant artistiques que de lutte contre les discriminations, d'organisation et d'animation d'événements.

Pour ces publics, l'association Qimel, par exemple, mène avec les demandeurs d'asile et les réfugiés tout au long de l'année des projets d'éducation populaire et artistiques en valorisant leurs savoirs et ceux des populations de quartier. Ainsi se construisent des échanges entre réfugiés et non réfugiés.

Pour terminer, je citerai un projet d'une petite association Temps qu'on Sème, créée par deux enseignants s'intéressant aux pratiques agro-écologiques, qui ont mis en place sans budget un jardin partagé dans un centre d'accueil de demandeurs d'asile réfugiés. En effet, labourer, bêcher, semer, planter, récolter ensemble leur permet de créer un

contexte propice au bien-être des participantes et participants, à l'apprentissage de la langue française, à la création de liens forts.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces précisions et les illustrations que vous nous avez partagées. Je vais soumettre ce rapport aux voix s'il n'y a pas de questions préalables.

- Adopté à l'unanimité -

44 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DES PARTENARIATS EUROPÉENS ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE – M. Ikhlef CHIKH

M. LE MAIRE.- Une nouveauté aujourd'hui avec un soutien à SOS Méditerranée mais je laisse M. Ikhlef Chikh nous en dire un peu plus.

M. Ikhlef CHIKH.- Merci Monsieur le Maire.

Quelques mots au sujet de cette délibération, d'une nature classique pour les premières attributions de subvention puisqu'elle consiste à reconduire dans les grandes lignes des subventions attribuées précédemment, délibération dans laquelle il s'agit pour Villeurbanne de soutenir les associations proposant des projets de solidarité internationale dans les pays ayant un partenariat avec la Ville.

Il s'agit pour partie également de soutenir des événements organisés par des associations, événements se déroulant à Villeurbanne pour des collectes de fonds destinés à des projets humanitaires.

Il s'agit aussi de soutenir des projets permettant la découverte de toutes les cultures représentées sur Villeurbanne. Pour information, les demandes sont étudiées sur dossier et, pour les nouveaux projets, ils sont étudiés à partir de rencontres avec les associations.

Par ailleurs, la Ville est particulièrement préoccupée par la crise migratoire. Cette crise a amené des milliers de personnes à traverser la Méditerranée au péril de leur vie. Sans vouloir vous abreuver de tristes chiffres, il s'agit pour l'année 2019 de 1 885 morts. Heureusement que des associations se mobilisent comme SOS Méditerranée, ce sont 30 896 sauvetages réussis depuis 2016.

Pour dire quelques mots au sujet de l'année 2019, ce sont 1 373 personnes sauvées de 31 nationalités différentes dont 384 mineurs.

De ce fait, la Ville souhaite soutenir, à l'appel de plusieurs collectivités locales, l'association en apportant une subvention. À titre d'information, cette subvention s'élève à 14 000 €, correspondant à un jour de sauvetage en mer.

Parallèlement à cela, Villeurbanne rejoint le réseau des Villes qui soutiennent SOS Méditerranée. Il s'agit d'un réseau qui interroge les politiques nationales et européennes d'ostracisation inefficaces et cruelles, et ainsi propose d'autres politiques migratoires car, en effet, l'enjeu du réseau est également de s'inscrire dans la formulation d'une alternative politique aux politiques nationales et européennes existantes.

Je vous remercie de votre attention et je répondrai à vos questions.

M. LE MAIRE.- Merci. Avant de laisser la parole aux éventuelles questions, j'avais deux demandes d'intervention. Monsieur Hauland-Gronneberg pour le groupe communiste et républicain ?

M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG.- Merci pour ce rapport qui nous présente les attributions de subventions à diverses associations dans le domaine des partenariats européens et de coopération internationale dont nous pouvons être fiers.

Pour ma part, je voudrais intervenir plus particulièrement sur l'attribution d'une subvention à l'association SOS Méditerranée, dont je note qu'elle affrète un navire qui s'appelle L'Océan Viking, qui bat pavillon norvégien, ce qui me rend particulièrement fier de mes origines et démontre qu'une sorte de solidarité nord-sud est possible.

Au-delà de l'anecdote, cette association mène un travail exemplaire en mer Méditerranée pour le secours des migrants qui se trouvent en situation périlleuse. Comme vous le savez, en matière de droit maritime, le secours en mer n'est pas une option, c'est un droit et même un devoir. De même, lorsque les migrants arrivent après un long et périlleux périple sur notre territoire pour y trouver un refuge ou un asile après avoir fui la guerre, la famine, les persécutions de toutes sortes, il est également de notre devoir de les accueillir de façon digne, qu'ils soient réfugiés politiques, climatiques, immigrants, pour des motifs économiques, en situation régulière ou non.

Comme l'a indiqué Christine Goyard Gudefin dans son rapport, Villeurbanne a une tradition d'accueil et dispose de structures dédiées avec l'objectif d'améliorer la prise en charge des migrants. Les associations œuvrent également dans ce sens et reçoivent également des subventions sur le volet culturel.

En la matière, pour avoir été sollicités récemment sur le sujet par des étudiants, nous avons pu voir que des problématiques récurrentes se posent sur l'accès à un logement, aux soins, aux services publics et au droit tout simplement.

Cette intervention pour pointer différents points.

Sur la question du logement, alors que l'hiver arrive, l'hébergement n'est qu'une solution transitoire qui répond à des situations d'urgence et qui doit déboucher sur des solutions de logement durables et dignes.

Sur la question d'accès aux soins, il conviendra de rester vigilant à ce sujet en pleine pandémie de Covid-19, et ce alors qu'un nouveau décret paru récemment sur l'accès à l'AME (Aide médicale d'État) est venu le durcir considérablement pour les migrants au-delà des situations d'urgence, ce qui est proprement scandaleux et je pèse mes mots.

Il en est de même sur la situation des services publics et de l'accès au droit pour ces personnes migrantes, comme pour toutes les personnes résidant sur notre territoire.

En bref, vous l'aurez compris, nous sommes favorables à l'attribution de cette subvention qui permet à cette association de poursuivre cette mission si essentielle qui rejoint notre slogan « L'humain d'abord » et notre tradition internationaliste.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais laisser la parole à Antoine Pelce pour le groupe socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s.

M. Antoine PELCE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs,

Il y a trois enjeux autour des migrations :

- le départ : pourquoi doit-on parfois quitter un territoire ? Peut-on aider celles et ceux qui sont contraints de partir à ne pas l'être ?
- le trajet : comment les exilés, les chercheurs de refuge se déplacent entre un point de départ et un point d'arrivée ?
- l'accueil : comment les exilés s'intègrent sur un territoire refuge, un lieu d'immigration ?

Sur le premier point, nous reprenons régulièrement notre part sur la question du départ, par exemple lors de notre précédent Conseil Municipal, nous avons voté une aide financière de 10 000 € à l'UNICEF pour soutenir les familles suite à la double explosion de Beyrouth.

Sur le troisième point, accueillir rime avec Villeurbanne. C'est un axe majeur de notre politique, Madame Goyard Gudefin nous l'a rappelé voici quelques minutes.

Ce soir, cette délibération, via notamment une subvention à SOS Méditerranée, nous permet de nous impliquer sur le second enjeu, celui du trajet. Villeurbanne n'est pas particulièrement un territoire sur un chemin de migration, nous ne sommes ni Lampedusa ni Lesbos en Méditerranée, nous ne sommes ni Grande-Synthe ni Dunkerque face à la Manche et à l'Angleterre. Nous pourrions donc considérer que cela ne nous concerne pas et laisser les territoires frontaliers de l'Europe se débrouiller seuls. Cela serait agir dans l'esprit de la procédure de Dublin au niveau européen qui précise qu'un demandeur d'asile doit faire sa demande dans le premier pays européen par lequel il est passé.

Cela a des conséquences dramatiques, de terribles durcissements politiques vis-à-vis des migrants dans certains pays à la frontière de l'Europe. Je pense à Viktor Orban en Hongrie et à la construction de son mur à la frontière serbo-hongroise ou encore à Matteo Salvini qui, à peine nommé ministre de l'Intérieur, ferme la porte des ports italiens au bateau L'Aquarius qui vient de sauver la vie de 629 migrants et qui se retrouve dans l'impossibilité d'accoster.

C'est donc exactement l'inverse qu'il faut faire, la solidarité entre les territoires doit prévaloir.

Cette subvention s'inscrit donc pleinement dans notre volonté de prendre notre part, avec tout le territoire français et européen, dans la question des chemins de migration et, par conséquent, nous soutenons cette conception de la coopération européenne qui contribuera à l'améliorer.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Pelce. Y a-t-il des questions avant que je ne soumette ce rapport aux voix ? (*Non*)

- Adopté à l'unanimité -

45 – MAISON BERTY-ALBRECHT – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR – Mme Christine GOYARD GUDEFIN

M. LE MAIRE.- Madame Goyard Gudéfin, vous souhaitez en dire un mot ou le rapport se suffit à lui-même ?

Mme Christine GOYARD GUDEFIN.- Je vous remercie, le rapport se suffit à lui-même.

M. LE MAIRE.- Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? (*Non*)

Je le soumetts aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

46 – ADHÉSION À L'ASSOCIATION « PLANTE ET CITÉ » – M. Alain BRISSARD

M. LE MAIRE.- Souhaitez-vous nous en dire un mot, Monsieur Brissard ?

M. Alain BRISSARD.- Un mot pour témoigner de notre action en matière de végétalisation, comme le laissait penser la lecture de la PPI jointe au DOB attentivement soulignée par Jacques Vince en début de Conseil.

Pour déflorer quelques éléments de la feuille de route qui sera soumise au maire la semaine prochaine, c'est plutôt un triplement de l'ambition de la Ville en matière de parcs et jardins que nous souhaitons porter par rapport aux deux précédents mandats.

Pour citer les prochaines réalisations que je vous inviterai à visiter, il y aura dès l'hiver prochain, j'espère, l'inauguration du parc avenue Léon-Blum, la rénovation du square de La Roseraie et l'extension du parc Alexis-Jordan pour ne citer que ces trois-là.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Brissard. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (*Non*)

Je soumetts ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

Nous arrivons à la fin de ce Conseil Municipal. Je vous remercie pour la teneur des débats extrêmement constructifs, des échanges et des interventions. Je vous dis au 17 décembre prochain qui sera le prochain Conseil Municipal. J'espère qu'il se fera dans cette salle en présentiel, certainement sans public mais au moins nous serons en face-à-face.

Merci à chacune et à chacun d'entre vous.

(La séance est levée à 21 heures 52.)